

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026



TERRITOIRE DE L'OUEST

- LA POSSESSION
- LE PORT
- SAINT-PAUL
- TROIS-BASSINS
- SAINT-LEU

AXE 5

Administration

AXE 1

Aménagement

AXE 3

Proximité

AXE 4

Changement
climatique



AXE 2

Services publics

TABLE DES MATIÈRES

LE CADRE GÉNÉRAL POUR 2025	6
LE CADRE FINANCIER POUR 2025	9
LA DETTE PROPRE DU TERRITOIRE DE L'OUEST	
DETTE PAR TYPE DE RISQUE	14
DETTE PAR PRETEUR LA DETTE GARANTIE	
RÉPARTITION PAR BÉNÉFICIAIRE	15
DETTE PAR TYPE DE RISQUE	16
AXE 1	
RÉALISER UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT	
ET DE DÉVELOPPEMENT	
ÉCONOMIQUE AMBITIEUSE	17
ORIENTATION 1	
REFONDER LE PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATEGIQUE	
ET LE METTRE EN ŒUVRE	18
ORIENTATION 2	
RÉALISER LES PROJETS STRUCTURANTS	
DU TERRITOIRE	21
ORIENTATION 3	
METTRE EN ŒUVRE L'AMBITION ÉCONOMIQUE	
DE L'OUEST	27
ORIENTATION 4	
DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE	
DURABLE ET RÉSILIENTE	46
ORIENTATION 5	
FAIRE DES PORTS DE PLAISANCE DES LIEUX	
D'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE	53
ORIENTATION 6	
STRUCTURER UNE POLITIQUE DE COOPÉRATION	
DÉCENTRALISÉE AU SERVICE DU RAPPROCHEMENT	
DES POPULATIONS ET DU CO-DÉVELOPPEMENT	61
AXE 2	
OFFRIR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ	64
ORIENTATION 1	
DÉVELOPPER UNE GESTION DE PROXIMITÉ DURABLE ET	
RESPONSABLE DES DÉCHETS	65
ORIENTATION 2	
IMPLIQUER D'AVANTAGE LES USAGERS POUR L'AMÉLIO-	
RATION DU CADRE DE VIE	74
ORIENTATION 3	
RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET LA PERFORMANCE	
DES TRANSPORTS PUBLICS ET SCOLAIRES	80
ORIENTATION 4	
OFFRIR À LA POPULATION UNE EAU DE QUALITÉ	88
ORIENTATION 5	
LIMITER LES IMPACTS DES EAUX USÉES	
SUR LES MILIEUX	92
AXE 3	
RENFORCER NOS POLITIQUES DE COHÉSION SOCIALE	
ET TERRITORIALE	94
ORIENTATION 1	
CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE LES OUTILS	
ET ACTIONS POUR ASSURER UNE POLITIQUE CITOYENNE	
DE PROXIMITÉ	95
ORIENTATION 2	
PILOTER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE	
DU TERRITOIRE AU SERVICE DES CITOYENS	98
ORIENTATION 3	
METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS POUR LA RÉALISATION	
DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	102
ORIENTATION 4	
APPORTER LE REÉQUILIBRAGE DU TERRITOIRE	
PAR LE DÉVELOPPEMENT DES HAUTS ET LES PROJETS	
STRUCTURANTS DU RESTE DU TERRITOIRE	107

ORIENTATION 5

FAIRE DE L'INSERTION ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE VÉRITABLES LEVIERS POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS SOLIDAIRES _____	112
---	-----

ORIENTATION 6

FAIRE DU TERRITOIRE OUEST UN FOYER CULTUREL DE RÉFÉRENCE _____	118
---	-----

AXE 4

PRÉPARER NOTRE TERRITOIRE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE _____	124
---	-----

ORIENTATION 1

PROTÉGER LES POPULATIONS EXPOSÉES AUX RISQUES NATURELS _____	125
---	-----

ORIENTATION 2

VALORISER LA RICHESSE DE LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE _____	129
---	-----

ORIENTATION 3

FAIRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGETIQUE UN AXE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE _____	132
---	-----

ORIENTATION 4

DÉVELOPPER LA PRATIQUE DES MOBILITÉS DURABLES _____	135
--	-----

AXE 5

UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DE LA RÉALISATION DES PROJETS _____

• FINANCES ET ÉVALUATION _____	139
• APPUI AUX TERRITOIRES _____	142
• RESSOURCES HUMAINES _____	143
• SYSTÈME D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE _____	146
• TRAVAUX ET PATRIMOINE _____	148
• COMMANDE PUBLIQUE _____	151
• MOYENS GÉNÉRAUX _____	153
• SÉCURISATION DE L'ACCÈS DES SITE _____	154
• INFORMATION - COMMUNICATION _____	155
• SECURÉTARIAT GÉNÉRAL _____	157

I – LE CADRE GÉNÉRAL POUR 2026

Le présent rapport a pour objet de présenter les orientations budgétaires du Territoire de l'Ouest pour l'exercice 2026 et d'engager un débat au sein de l'assemblée délibérante.

Adoptée par le recours à l'article 49.3, la loi de finances 2026 s'inscrit dans un environnement de croissance économique modérée (1 %) et un objectif de déficit public revu à 5 %. Le contexte inflationniste international constitue toutefois un facteur de risque significatif pour 2026. Dans sa note de conjoncture du 23 mars 2026, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) anticipe un regain d'inflation autour de 2 % mi-2026, sous l'effet de la hausse des cours des hydrocarbures liée aux tensions géopolitiques. Ainsi, l'exercice 2026 s'inscrit dans un contexte financier contraint, marqué notamment par une contribution significative des collectivités territoriales au redressement des comptes publics. Le projet de loi de finances 2026 acte une contribution globale des collectivités territoriales de l'ordre de 3,6 milliards d'euros, pesant majoritairement sur le bloc communal.

Ainsi, les intercommunalités sont particulièrement touchées par cet effort budgétaire. Bien qu'elles ne représentent que 20 % de la dépense locale, elles assument plus de la moitié de l'effort financier demandé aux collectivités, soit environ 1,8 milliard d'euros, ce qui représente en moyenne 4,5 % de leurs recettes de fonctionnement. À l'échelle de La Réunion, ces mesures se traduisent par une baisse de 8,3 M€ pour l'ensemble des EPCI, dont 3,2 M€ uniquement pour le Territoire de l'Ouest, soit 38 % de l'enveloppe régionale.

Par ailleurs, le gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) à son niveau de 2025, entraîne une perte de valeur réelle face à l'inflation. La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) recule de 34 %

en 2026, après une baisse de 18 % en 2025. La compensation liée à la diminution des bases industrielles est réduite de 19,3 %, accentuant une fragilisation des territoires industriels. Cette situation appelle à une vigilance dans la conduite de la trajectoire financière du Territoire et impose d'engager une réflexion sur la programmation pluriannuelle 2027-2029.

En outre, le versement du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) est reporté à N+1, créant une « année blanche » en 2026. Cette mesure génère un besoin de trésorerie estimé à 700 M€ pour les intercommunalités et représente pour le Territoire de l'Ouest, un manque de trésorerie qui viendra s'ajouter aux tensions déjà identifiées sur la section d'investissement. Par ailleurs, le soutien à l'investissement est freiné par la diminution des autorisations d'engagement du Fonds Vert et une baisse de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), réduisant d'autant les perspectives de cofinancement des projets du territoire.

S'agissant du Dispositif de Lissage Conjoncturel (DILICO), dont les critères de contribution sont reconduits à l'identique par rapport à 2025, le Territoire de l'Ouest n'entre pas dans le champ du prélèvement et demeure donc exclu de toute contribution pour 2026.

Enfin, sur le plan des perspectives fiscales, plusieurs évolutions sont à signaler. La Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) remplacera à compter de 2027 la TLV et la THLV. Dans les zones tendues, cette taxe deviendra obligatoire et son produit, jusqu'ici perçu par l'État, sera intégralement affecté aux collectivités, qui disposeront en outre d'un pouvoir de taux renforcé. Par ailleurs, la révision des valeurs locatives des locaux professionnels est une nouvelle fois reportée à 2027, prolongeant l'utilisation de bases fiscales qui reflètent peu la réalité économique des territoires.

II – LE CADRE FINANCIER DU TERRITOIRE

1 - LE BUDGET PRINCIPAL

Au regard des éléments contextuels précédemment évoqués, les équilibres budgétaires du budget principal se retrouvent particulièrement affectés en 2026.

En matière de recettes de fonctionnement, contrairement aux exercices précédents, l'enveloppe globale est en baisse de près de 10,7 M€. La dotation globale de fonctionnement pour 2026 n'est pas augmentée et la part relative à la dotation de compensation diminue de 3,5% au titre de la péréquation. La Dotation de Compensation

de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) connaît quant à elle une importante réduction, constituant le poste de baisse le plus significatif avec un recul de 2,4 M€, soit -72 % par rapport à 2025. Le poste « Autres fiscalités reversées », qui enregistrait 1,1 M€ en 2025, ne sera pas reconduit au BP 2026. Cette variation ne traduit pas une perte structurelle de recette, mais la non-reconduction des régularisations liées au transfert de la compétence économique sur la période 2017-2020.

Le tableau suivant détaille les principaux postes de recettes à la baisse sur 2026 :

POSTES DE RECETTES (EN M€)	PRÉ CFU 2025	BUDGET 2026	ÉVOLUTION
DCRTP	3,30	0,91	-2,39
Autres fiscalités reversées	1,09	0,00	-1,09
Rôles supplémentaires	1,75	0,80	-0,95
Compensation CET (CJAE/CFE)	10,35	9,62	-0,73
Autres participations de l'État	1,05	0,71	-0,34
Dotation de compensation EPCI	5,67	5,47	-0,20

S'agissant des dépenses, les charges de fonctionnement sont évaluées à 171,3 M€, en hausse de 6,8 % par rapport à 2025. Les charges à caractère général constituent le principal poste de progression avec une augmentation de 7 M€ (+8 %). Cette évolution s'explique notamment par la montée en charge de plusieurs compétences : le transport (+1 M€), l'environnement (+0,8 M€), la gestion des eaux pluviales (+0,8 M€) et

l'habitat (+0,7 M€). Les dépenses d'entretien et de maintenance patrimoniales contribuent également à cette dynamique (+0,6 M€).

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) progressent également, portées notamment par le tourisme (+0,9 M€), l'aménagement du territoire (+0,7 M€) et le traitement des déchets (+0,3 M€).

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de la chaîne de l'épargne du budget principal sur la période 2020-2026 :

Chaîne de l'épargne (en M€)	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Pré CFU 2025	Budget 2026
Produits de fonctionnement	158,1	160,3	167,4	180,5	186,2	193,2	182,5
Charges de fonctionnement	126,8	135,0	132,3	141,9	154,9	160,4	171,3
Epargne de gestion	31,4	25,2	35,2	38,5	31,4	32,8	11,2
Intérêts de la dette	1,4	1,2	1,2	1,3	1,3	1,2	1,2
Epargne brute	30,0	24,0	34,0	37,2	30,1	31,7	10,0
Remboursement capital	7,6	6,5	6,5	6,5	6,6	6,3	6,6
Epargne nette	22,5	17,6	27,5	30,7	23,5	25,4	3,4

L'analyse rétrospective 2020-2025 met en exergue une épargne nette moyenne de l'ordre de 24,5 M€ par an, permettant au Territoire de l'Ouest d'autofinancer ses investissements en limitant le recours à l'emprunt.

Le volume d'investissement moyen sur la période 2020-2025 est de 32,2 M€ par an, avec une montée en puissance marquée sur les derniers exercices : les dépenses d'investissement progressent de +67 % en 2024, puis de +52 % en 2025 et témoignent d'un effort d'investissement croissant. Cette dynamique se reflète également dans la progression du taux d'engagement, qui passe de 67 % en 2024 à 82,8 % en 2025.

Cet effort d'investissement a pu être porté par une situation financière structurellement saine, l'encours de dette a reculé de 36 % depuis 2020

et la capacité de désendettement est stabilisée à 2 années fin 2025.

Ces équilibres se trouvent toutefois fragilisés en 2026 : l'épargne de gestion reculerait de 21,6 M€, réduisant les marges de manœuvre tirées de la section de fonctionnement. L'épargne nette passerait de 25,4 M€ en 2025 à 3,4 M€ en 2026. Cette dégradation est la conséquence directe de la contraction des recettes, combinée à une hausse des charges de fonctionnement.

À noter que, rapportée au budget voté 2025, l'épargne nette 2026 s'inscrirait dans une tendance moins dégradée. En effet, les réalisations de l'exercice 2025 se sont révélées plus favorables que les inscriptions budgétaires, tant en recettes qu'en dépenses.



Le tableau ci-dessous présente le financement de l'investissement sur la période 2020-2026 :

Financement investissements (M€)	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Pré CFU 2025	Budget 2026
Dépenses d'investissement	24,2	23,4	29,8	24,4	40,2	51,1	61,5
Epargne nette	22,5	17,6	27,5	30,7	23,5	25,4	3,4
Recettes réelles d'investissement	4,0	7,9	3,9	5,6	7,1	6,4	9,9
Besoin de financement	-9,9	-2,1	-1,6	-12,0	9,3	15,2	46,5
Encours de dette au 31/12	72,1	65,7	59,1	52,7	50,1	46,3	70,8
Capacité de désendettement	2 ans	3 ans	2 ans	1 an	2 ans	2 ans	7 ans
Taux d'épargne brute	19%	15%	20%	21%	16%	16%	6%

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 61,5 M€ pour 2026, intégrant les reports de fonds de concours des communes de 9,3 M€. Par ailleurs, le volume dédié à la programmation opérationnelle est en hausse de 20 % par rapport à 2025. Dans ce contexte d'investissement soutenu, le besoin de financement s'établit à 46,5 M€. Pour y faire face, le Territoire de l'Ouest envisage de mobiliser un emprunt de 31 M€ sur l'exercice 2026, complétant ainsi ses ressources propres. Si cette mobilisation de l'emprunt s'inscrit dans une logique d'investissement assumée, elle représente néanmoins une inflexion par rapport à la trajectoire suivie depuis 2020, période durant laquelle le Territoire de l'Ouest a principalement autofinancé ses investissements.

Dans ce cadre, l'encours de dette évoluerait de 46,3 M€ fin 2025 à 70,8 M€ fin 2026, portant la capacité de désendettement à 7 années d'épargne brute, niveau qui demeure maîtrisé au regard des standards du secteur public local. Le taux d'épargne brute s'établirait à 6 %.

La dynamique des charges de fonctionnement, conjuguée à l'évolution des dotations de l'État et au niveau soutenu des investissements, appelle toutefois à une attention particulière sur les équilibres budgétaires à venir.

Dans ce contexte, une réflexion devra être engagée sur la trajectoire financière de la programmation pluriannuelle 2027-2029 du Territoire de l'Ouest. Cette démarche devra viser à conforter les capacités d'autofinancement, via notamment l'optimisation des dépenses de fonctionnement et la mobilisation des financements externes disponibles. L'objectif sera de maintenir un niveau d'endettement maîtrisé, gage de la capacité du Territoire de l'Ouest à poursuivre une programmation d'investissement ambitieuse.

2 - LE BUDGET ANNEXE RÉGIE DES PORTS DE PLAISANCE

Le budget annexe des Ports de Plaisance de l'Ouest présente une situation financière globalement saine, caractérisée par l'absence d'endettement et une capacité d'autofinancement positive sur l'essentiel de la période. Le budget a retrouvé des

équilibres favorables à partir de 2021, avec une épargne de gestion de 0,6 M€ en 2025. Les produits de fonctionnement ont progressé régulièrement, passant de 2,6 M€ en 2020 à 4,3 M€ en 2026, traduisant une dynamique soutenue.

Chaîne de l'épargne - RPP (M€)	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Pré CFU 2025	Budget 2026
Produits de fonctionnement	2,56	3,28	3,56	3,8	4,01	4,10	4,25
Charges de fonctionnement	2,67	2,71	3,24	3,47	3,55	3,52	3,86
Épargne de gestion	-0,11	0,57	0,32	0,33	0,45	0,57	0,40
Intérêts de la dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Épargne brute	-0,11	0,57	0,32	0,33	0,45	0,57	0,40
Remboursement capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Épargne nette	-0,11	0,57	0,32	0,33	0,45	0,57	0,40

En 2026, l'épargne de gestion s'établit à 0,4 M€, en recul par rapport aux 0,6 M€ de 2025, sous l'effet d'une hausse des charges de fonctionnement plus rapide que la progression des recettes. Le taux d'épargne brute reflète cette évolution, passant de 14 % en 2025 à 9 % en 2026.

L'absence de dette permet toutefois de conserver

une épargne nette intégralement disponible pour le financement des investissements.

S'agissant de l'investissement, les dépenses s'élèvent à 0,5 M€ en 2026 et sont intégralement couvertes par l'épargne nette et les recettes réelles d'investissement.

Financement investissement - RPP (M€)	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Pré CFU 2025	Budget 2026
Dépenses d'investissement	0,11	0,43	0,25	0,22	0,31	0,47	0,50
Épargne nette	-0,11	0,57	0,32	0,33	0,45	0,57	0,40
Recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10
Besoin de financement	0,09	-0,33	-0,11	-0,2	-0,16	-0,10	0,00
Encours de dette au 31/12	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Capacité de désendettement	0	0	0	0	0	0	0
Taux d'épargne brute	-4%	17%	9%	9%	11%	14%	9%

Le budget annexe PPO conserve une situation financière équilibrée, portée par l'absence d'endettement et une capacité d'autofinancement qui couvre l'intégralité des dépenses d'investissement.

3 - LE BUDGET ANNEXE GEMAPI

Le budget annexe de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GeMAPI) présente une situation financière structurellement saine en section de fonctionnement, mais marquée en 2026 par une forte montée en puissance de l'investissement.

Chaîne de l'épargne (M€)	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Pré CFU 2025	Budget 2026
Produits de fonctionnement	3,21	3,27	3,42	3,57	3,30	3,21	3,20
Charges de fonctionnement	0,87	1,37	1,26	1,16	1,09	1,18	1,20
Épargne de gestion	2,35	1,90	2,16	2,41	2,21	2,02	2,00
Intérêts de la dette	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Épargne brute	2,33	1,90	2,16	2,41	2,21	2,02	2,00
Remboursement capital	2,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Épargne nette	-0,17	1,90	2,16	2,41	2,21	2,02	2,00

Sur la période 2020-2025, l'épargne brute s'est maintenue à un niveau élevé, entre 1,9 et 2,4 M€, portée par des recettes de fonctionnement stables autour de 3,2 à 3,6 M€ et des charges de

fonctionnement maîtrisées. Le taux d'épargne brute, bien qu'en léger recul, se maintient à 62 % en 2026, attestant d'une bonne capacité d'autofinancement.

Financement investissements (M€)	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Pré CFU 2025	Budget 2026
Dépenses d'investissement	5,15	6,31	9,83	2,84	3,35	5,80	14,84
Épargne nette	-0,17	1,90	2,16	2,41	2,21	2,02	2,00
Recettes réelles d'investissement	7,36	6,95	3,18	8,74	0,42	2,37	3,09
Besoin de financement	-2,04	-2,54	4,50	-8,30	0,73	1,40	9,76
Encours de dette au 31/12	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,50
Capacité de désendettement	0	0	0	0	0	0	2 ans
Taux d'épargne brute	73%	58%	63%	67%	67%	63%	62%

L'exercice 2026 est marqué par une progression de l'investissement, avec des dépenses qui s'élèvent à 14,8 M€, soit près de trois fois le niveau de 2025 (5,8 M€). Cette évolution traduit l'accélération du programme, au travers notamment de l'entretien des ouvrages, ou encore des actions de prévention des inondations (PAPI 2).

Le besoin de financement s'établit à 9,8 M€, susceptible de conduire à la mobilisation d'un emprunt de 3,5 M€ sur l'exercice 2026. De ce fait, la capacité de désendettement s'établirait à 2 années, offrant des marges de manœuvre suffisantes pour mener cette phase d'investissement.

4 - LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le budget annexe Eau potable présente des équilibres financiers relativement stable depuis plusieurs exercices. Les produits de fonctionnement s'élèvent à 4,1 M€ en 2026, tandis que les charges de fonctionnement passent de 1,1 M€ en 2025 à 0,7 M€ en 2026.

Chaîne de l'épargne (M€)	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Pré CFU 2025	Budget 2026
Produits de fonctionnement	3,75	3,82	3,90	4,09	4,77	4,12	4,12
Charges de fonctionnement	0,26	1,06	0,76	0,68	1,07	1,14	0,67
Épargne de gestion	3,49	2,76	3,13	3,41	3,70	2,98	3,44
Intérêts de la dette	0,31	0,32	0,30	0,61	0,99	0,99	0,86
Épargne brute	3,17	2,45	2,84	2,80	2,71	1,99	2,59
Remboursement capital	0,87	1,54	0,84	1,00	1,22	1,43	1,45
Épargne nette	2,30	0,90	1,99	1,80	1,50	0,56	1,14

L'épargne de gestion progresse, s'établissant à 3,4 M€ en 2026 contre 2,9 M€ en 2025. Après déduction du poids de la dette, représentant 0,9 M€ au titre des intérêts et 1,5 M€ au titre du remboursement en capital, l'épargne nette s'élève à 1,1 M€ en 2026, contre 0,6 M€ en 2025.

Financement investissements (M€)	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Pré CFU 2025	Budget 2026
Dépenses d'investissement	1,31	2,78	7,43	12,51	3,82	4,85	21,55
Épargne nette	2,30	0,90	1,99	1,80	1,50	0,56	1,14
Recettes réelles d'investissement	0,96	0,51	0,89	1,33	5,84	3,42	5,04
Besoin de financement	-3,66	1,37	4,49	9,37	-3,52	0,87	15,37
Encours de dette au 31/12	0,0	15,0	17,2	26,9	29,5	28,1	32,6
Capacité de désendettement	0	6 ans	6 ans	10 ans	11 ans	14 ans	9 ans
Taux d'épargne brute	85%	64%	73%	68%	57%	48%	40%

Les dépenses d'investissement inscrites s'élèvent à 21,5 M€ en 2026, un niveau soutenu qui traduit la nécessité de renouveler et moderniser les infrastructures de production et de distribution d'eau potable.

Le financement de ce programme d'investissement implique un recours à l'emprunt, le besoin de financement s'élevant à 15,4 M€. L'encours de dette

atteindrait 32,6 M€ au 31 décembre 2026, avec une capacité de désendettement de 9 ans.

Par ailleurs, des procédures de conciliation relatives aux modes de gestion du service seront susceptibles, selon leur issue, d'avoir des incidences sur les équilibres financiers du budget. Cette dimension sera prise en compte dans les analyses prospectives à venir.

5 - LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Le budget annexe Assainissement évolue dans un cadre financier contraint. Les produits de fonctionnement se sont stabilisés autour de 2,2 M€ depuis 2024, un niveau qui doit être apprécié au regard du poids de la dette.

L'épargne de gestion s'établit dès lors à 1,5 M€, en léger recul par rapport à BP 2025. L'annuité de dette, représentant 0,7 M€ au titre des intérêts et 1,1 M€ de remboursement en capital, absorbe la totalité de cette capacité, conduisant à une épargne nette négative de -0,3 M€.

Chaîne de l'épargne (M€)	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Pré CFU 2025	Budget 2026
Produits de fonctionnement	1,85	1,96	1,65	1,85	2,14	2,20	2,17
Charges de fonctionnement	0,00	0,37	1,30	0,40	0,61	0,78	0,71
Épargne de gestion	1,85	1,58	0,35	1,45	1,53	1,42	1,46
Intérêts de la dette	0,25	0,45	0,37	0,43	0,59	0,65	0,68
Épargne brute	1,60	1,13	-0,02	1,02	0,94	0,77	0,78
Remboursement capital	0,56	1,23	0,77	0,81	0,89	1,05	1,06
Épargne nette	1,04	-0,09	-0,78	0,21	0,05	-0,28	-0,28

L'épargne nette négative signifie que le budget Assainissement ne dégagne plus les ressources suffisantes par ses seuls excédents de fonctionnement. Cette situation, observée de

façon récurrente depuis 2021, traduit une fragilité structurelle qui limite significativement la capacité d'investissement du budget.

Financement investissements (M€)	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Pré CFU 2025	Budget 2026
Dépenses d'investissement	0,60	0,68	2,29	10,20	4,83	1,27	3,25
Épargne nette	1,04	-0,09	-0,78	0,21	0,05	-0,28	-0,28
Recettes réelles d'investissement	0,00	0,27	0,28	1,16	1,72	0,40	0,83
Besoin de financement	-1,96	0,49	2,77	8,82	2,24	1,15	2,70
Encours de dette au 31/12	13,8	13,8	13,0	15,6	17,8	19,3	19,4
Capacité de désendettement	9 ans	12 ans	ns	15 ans	19 ans	25 ans	25 ans
Taux d'épargne brute	86%	58%	-1%	55%	44%	35%	36%

Les dépenses d'investissement s'établissent à 3,3 M€ en 2026, en hausse par rapport à 2025 (1,3 M€). Le besoin de financement atteint 2,7 M€, un niveau significatif au regard des marges d'autofinancement. L'encours de dette s'élèverait à 19,4 M€ fin 2026 et la capacité de désendettement serait de 25 années. Le taux d'épargne brute s'établirait à 36%.

Dans le cadre d'une consolidation de la soutenabilité financière de la programmation pluriannuelle des investissements, la mobilisation de financements externes constituera un levier essentiel pour accompagner les efforts d'investissement et contribuer à l'amélioration des équilibres budgétaires.

6 - LA DETTE CONSOLIDÉE DU TERRITOIRE DE L'OUEST

Éléments de synthèse	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Variation
Dettes globales	93 613 387,97 €	97 302 191,24 €	↓
Taux moyen hors swap	2,78 %	3,03 %	→
Durée résiduelle moyenne	15 ans	15 ans	→
Durée moyenne	8 ans	8 ans	→

Budget	CRD	Taux moyen	Durée résiduelle	Durée moyenne	Nombre de contrats
Budget Principal	46 223 109,87 €	2,37 %	10 ans	5 ans	23
Budget Eau	28 059 543,89 €	3,15 %	21 ans	11 ans	9
Budget Assainissement	19 330 734,21 €	3,22 %	20 ans	10 ans	12

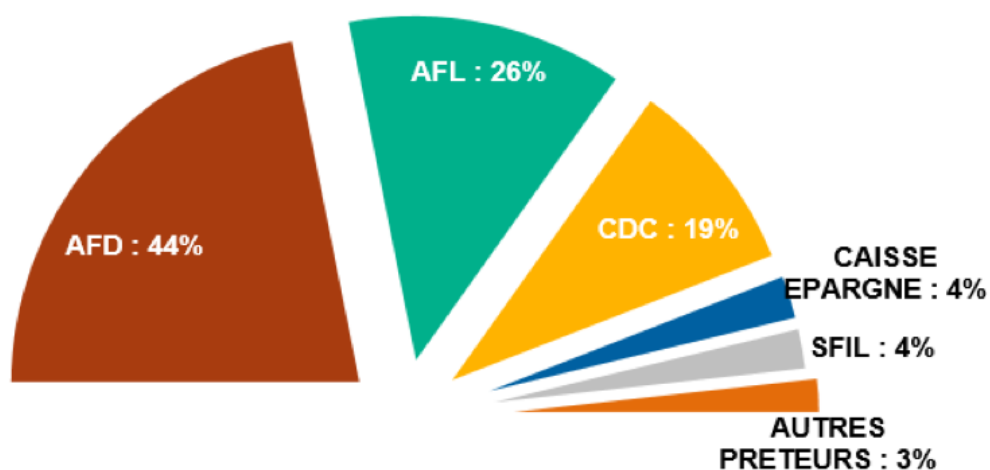
DETTE PAR TYPE DE RISQUE



L'encours de dette ne comporte aucun emprunt structuré, soit référencé 1A selon la charte Gissler (la classification Gissler permet de classer les emprunts selon une matrice à double entrée :

le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts).

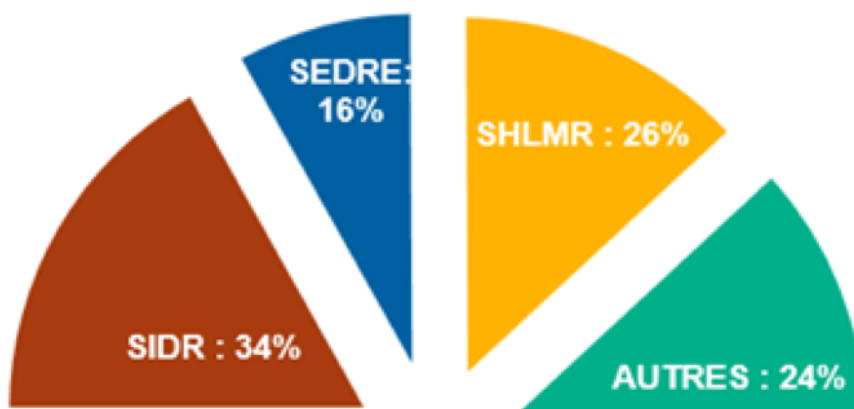
DETTE PAR PRETEUR



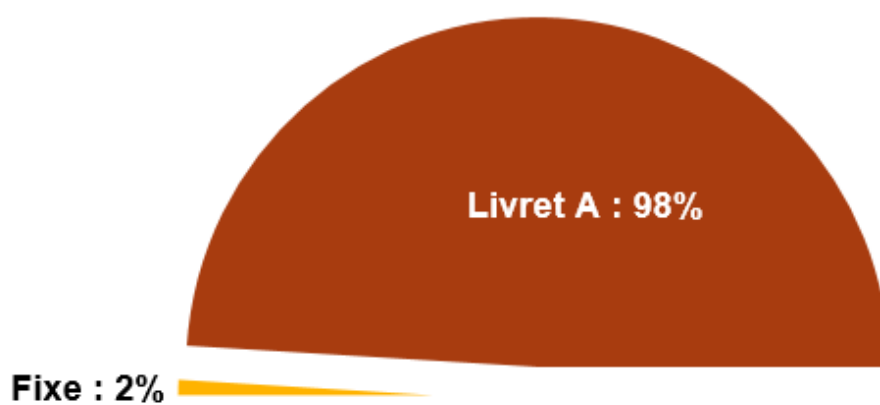
LA DETTE GARANTIE

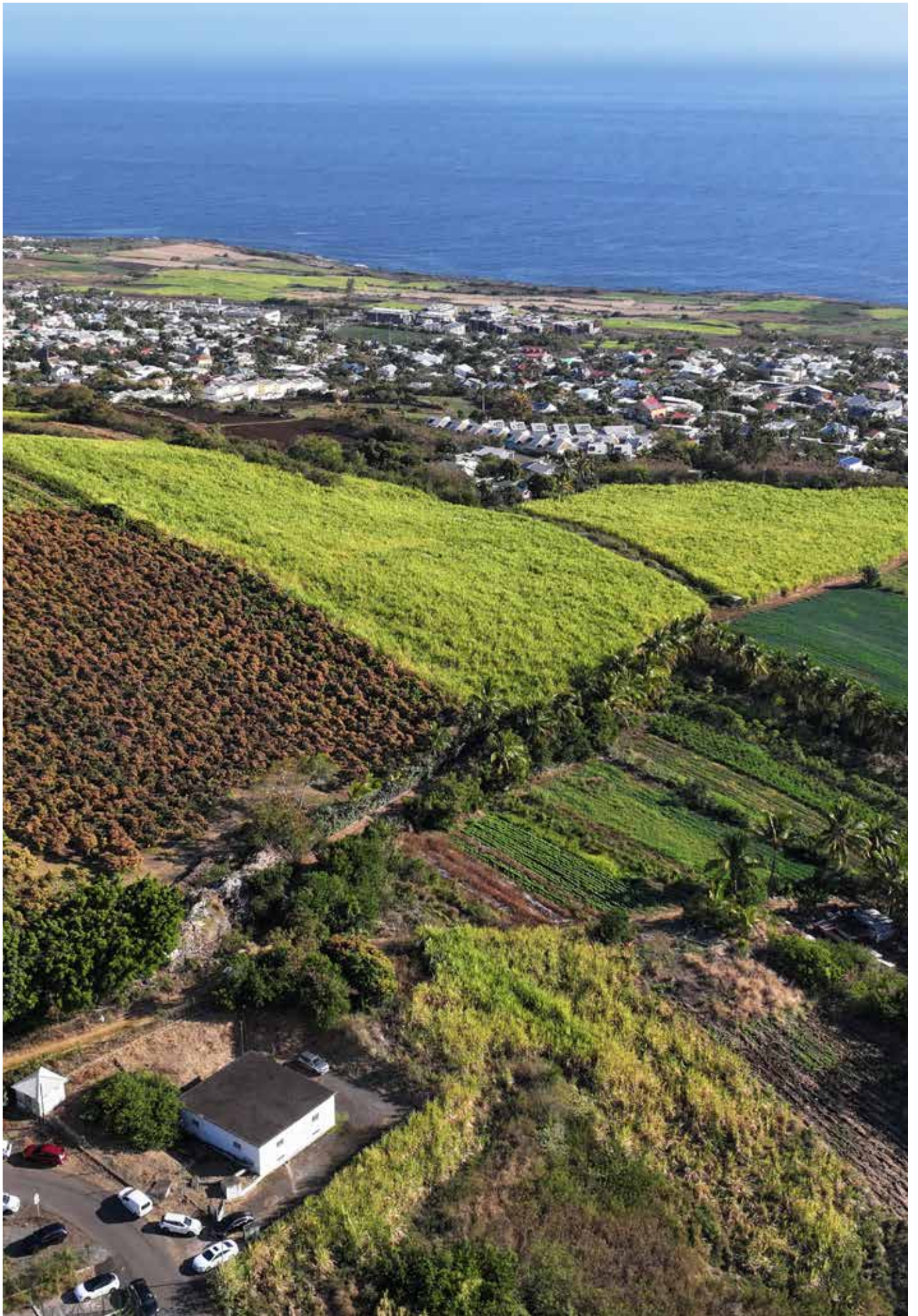
Au 31/12/2025, l'encours garanti s'élève à 325 M€, avec un taux moyen de 2,16%. La durée de vie résiduelle est de 35 ans.

RÉPARTITION PAR BÉNÉFICIAIRE



DETTE PAR TYPE DE RISQUE





AXE 1

RÉALISER UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AMBITIEUSE

- 1 - Refonder le projet d'aménagement et passer à l'opérationnalité**
- 2 - Réaliser les projets structurants du Territoire**
- 3 - Mettre en œuvre l'ambition économique de l'Ouest**
- 4 - Développer une stratégie touristique durable et résiliente**
- 5 - Faire des ports de plaisance des lieux d'attractivité touristique et économique**
- 6 - Structurer une politique de coopération décentralisée au service**

ORIENTATION

1

REFONDER LE PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE ET PASSER À L'OPÉRATIONNALITÉ

Dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement Régional et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale, le Territoire de l'Ouest affirme son positionnement stratégique pour le devenir de La Réunion pour les 20 prochaines années avec l'implantation de l'unique port de commerce de La Réunion, le poids de son tissu économique, une pression démographique importante et un cœur habité du Parc National qui constitue un des joyaux de l'île à l'international.

LA RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

Par délibération en Conseil Communautaire du 16 décembre 2022, le Territoire de l'Ouest a prescrit la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale. Il s'est engagé dans l'élaboration d'un SCoT modernisé qui vaudra Plan Climat Air Energie Territorial : un SCoT « Air Energie Climat ».

S'inscrivant dans la continuité des travaux du nouveau projet de Territoire Ouest 2040 et du Plan Climat Air Energie Territorial en cours de finalisation, cette révision devra intégrer une double trajectoire à horizon 2050 : la neutralité en matière d'artificialisation d'une part, et la neutralité carbone, d'autre part. Elle permettra également d'apporter des éléments de connaissance et de formaliser les trames verte, bleue, brune (les sols) et noire (nocturne). Cette vision préfigure d'un

observatoire foncier qui questionnera, au-delà de la politique du logement, l'opportunité d'une stratégie foncière à 360 degrés permettant de mobiliser les fonciers nécessaires pour les besoins du territoire.

Elle engage la collectivité sur une période d'environ 3 ans de travaux et de concertation avec les élus, les partenaires et les habitants du Territoire de l'Ouest, dans la perspective de l'échéance de 2027, pour l'intégration d'une trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN). De même, elle intégrera les réflexions nationales en matière de lutte contre l'artificialisation des sols. La révision du SCoT-AEC s'articule avec la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de la Région Réunion à laquelle l'intercommunalité est pleinement associée.

Bilan 2025

- La poursuite de la mission d'élaboration du SCoT Air Energie Climat confiée au groupement d'études piloté par Citadia Conseil depuis mars 2024 :
 - Finalisation du diagnostic ;
 - Première version du Projet d'Aménagement Stratégique soumis au débat du conseil communautaire,
 - Association des communes et Personnes Publiques Associées (PPA) aux travaux.
- Définition de la trajectoire ZAN :
 - 25%/-35%/-40% ;
- Engagement des travaux du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) au dernier trimestre 2025 ;
- Réunion publique sur la révision du SCoT (de pair avec le PCAET) ;
- Lancement d'une mission express sur la stratégie à définir sur la ressource en Eau pour alimenter les travaux du SCoT.

Perspectives 2026

- Les travaux d'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), comprenant le volet urbanisme commercial (DAACL) du SCoT « Air Energie Climat », engagés au dernier trimestre 2025, se poursuivront sur le sur le 1er semestre 2026. Une fois formalisés, les orientations et objectifs alimenteront le projet du SCoT qui sera soumis à l'arrêt, au Conseil Communautaire, au dernier trimestre 2026 ;
- La concertation en cours se déroulera jusqu'à la phase d'arrêt du projet. Le dossier de concertation disponible au siège du Territoire de l'Ouest, dans les 5 communes et en ligne, sera complété en fonction de l'avancement du projet. Une nouvelle réunion publique devrait être organisée avant l'arrêt du projet ;
- Lancement des travaux relatifs à la définition des trames verte, bleue, noire et brune.

INDICATEUR	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Taux d'avancement de la révision du SCoT	55 %	50%	75 %



LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE MODIFIÉ

Le Schéma de Cohérence Territoriale, approuvé par le Conseil Communautaire du 21 décembre 2016 et modifié le 3 Octobre 2022 pour intégrer les dispositions de la loi ELAN, restera en vigueur jusqu'à l'aboutissement de sa révision.

Par ailleurs, depuis le 1er juin 2023, le Territoire de l'Ouest coordonne les avis sur les autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, ...) avec le concours des autres directions (environnement, économie, culture/tourisme, patrimoine, eau, transport, ...). Ainsi, la compatibilité des permis créant une surface de plancher de plus de 5000 m² fait l'objet d'un avis opposable au titre du SCoT en vigueur.

Bilan 2025

- Accompagnement des plans locaux d'urbanisme (PLU) dans le cadre de leur mise en compatibilité avec le SCoT modifié, avec participation aux ateliers et réunions de Personnes Publiques Associées (PPA) dans le cadre de la révision des PLU de Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu ;
- Instruction des dossiers d'évolution des PLU, des dossiers de CDAC (Commission départementale d'aménagement commercial) et des autorisations d'urbanisme au regard de la compatibilité avec le SCoT modifié (opérations d'aménagement, constructions >5000 m² de surface de plancher...);
- Suivi des procédures d'évolution des autres documents supra et la compatibilité du SCoT avec ces documents, en priorité le Schéma d'Aménagement Régional en cours de révision, la Charte du Parc National, Schéma Régional des Carrières en cours d'élaboration, des Plans de Prévention des risques etc...

- Engagement de la 4ème actualisation des indicateurs de l'observatoire du SCoT, sur la base d'un nouveau contrat de quasi régie, permettant d'assurer la continuité de l'observation des indicateurs du SCoT en vigueur et de préfigurer l'observatoire du futur SCoT Air Energie Climat ;
- Dans le cadre de la convention AGORAH 2024-2026, validation de la subvention pour la mise en œuvre de son programme de travail 2025 ;
- Participation aux comités techniques, groupes de travail et accompagnement de l'élue en Conseil d'Administration et Assemblée générale de l'Agorah.

Perspectives 2026

- Suivi de la convention de partenariat avec l'AGORAH (participation aux comités techniques, groupes de travail et accompagnement de l'élue en Conseil d'Administration et Assemblée générale) ;
- Accompagnement des PLU des communes dans leur procédure de révision engagée en compatibilité avec le SCoT en vigueur, au regard de l'avancement des travaux du SCoT AEC en cours d'élaboration.

INDICATEUR	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Avis sur l'évolution des PLU (modification, révision, mise en compatibilité) en fonction de l'activité des communes	1	3	2
Avis sur permis et autorisations d'urbanisme (en fonction de l'activité des communes)	200	207 dont 18 en cours d'instruction	200

ORIENTATION

2

RÉALISER LES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE

L'articulation du projet d'aménagement stratégique prendra corps dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale, qui s'intensifie pour les 3 années à venir, afin de sécuriser les opérations majeures du territoire et de les intégrer pleinement dans la trajectoire de zéro artificialisation nette (ZAN).

AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ ÉCOCITE PHAONCE

Depuis 2023, un mandat a été confié à la Société Publique Locale Grand Ouest (SPL GO) pour la réalisation des études pré-opérationnelles et la formalisation du dossier de réalisation, approuvée fin 2025. Cela a permis de formaliser le contrat de concession aux risques du concédant avec la SPL GO. L'année 2026 sera marquée par la nécessité d'obtenir les autorisations réglementaires (notamment environnementales) et l'évolution du PLU (par mise en compatibilité), missions confiées à la SPL GO. Les appuis techniques de la SPL Grand Ouest mais également de la Créole, concourront notamment à accueillir l'extension de l'axe mixte portée par la Région Réunion.

L'aménagement de la Plaine de Cambaie se fait en concertation avec les acteurs concernés dans le cadre des comités technique et de pilotage semestriels. La ZAC Ecocité Phaonce est l'une des 39 opérations retenues au niveau national dans le cadre de l'AMI (appel à manifestation d'intérêt) « Démonstrateur Ville Durable » (DVD) dont l'objectif est d'innover en termes de résilience, d'inclusion, de sobriété et de productivité urbaine. Il s'agira d'engager les actions de la phase de réalisation du DVD, concernant la réutilisation des eaux usées (REUSE), le déploiement de la palette végétale et la création d'un substrat pour la fertilisation de la plaine de Phaonce, dans le cadre du projet « Terres Fertiles ».



Bilan 2025

- Ateliers participatifs (élus et services) ;
- Orientations programmatiques confortées et validées ;
- Plan d'aménagement actualisé ;
- Phase d'incubation du « Démonstrateur de la Ville Durable » finalisée et clôturée ;
- Formalisation de la candidature pour la phase de réalisation du « Démonstrateur de la Ville Durable » pour la période 2027-2031 ;
- Approbation du dossier de réalisation de la ZAC Ecocité Phaonce ;
- Contrat de concession avec la SPL GO aux risques de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) sur le périmètre opérationnel de la ZAC Ecocité Phaonce ;
- Mandat d'études sur la ZAC 2 confié à la SPL GO.

Perspectives 2026

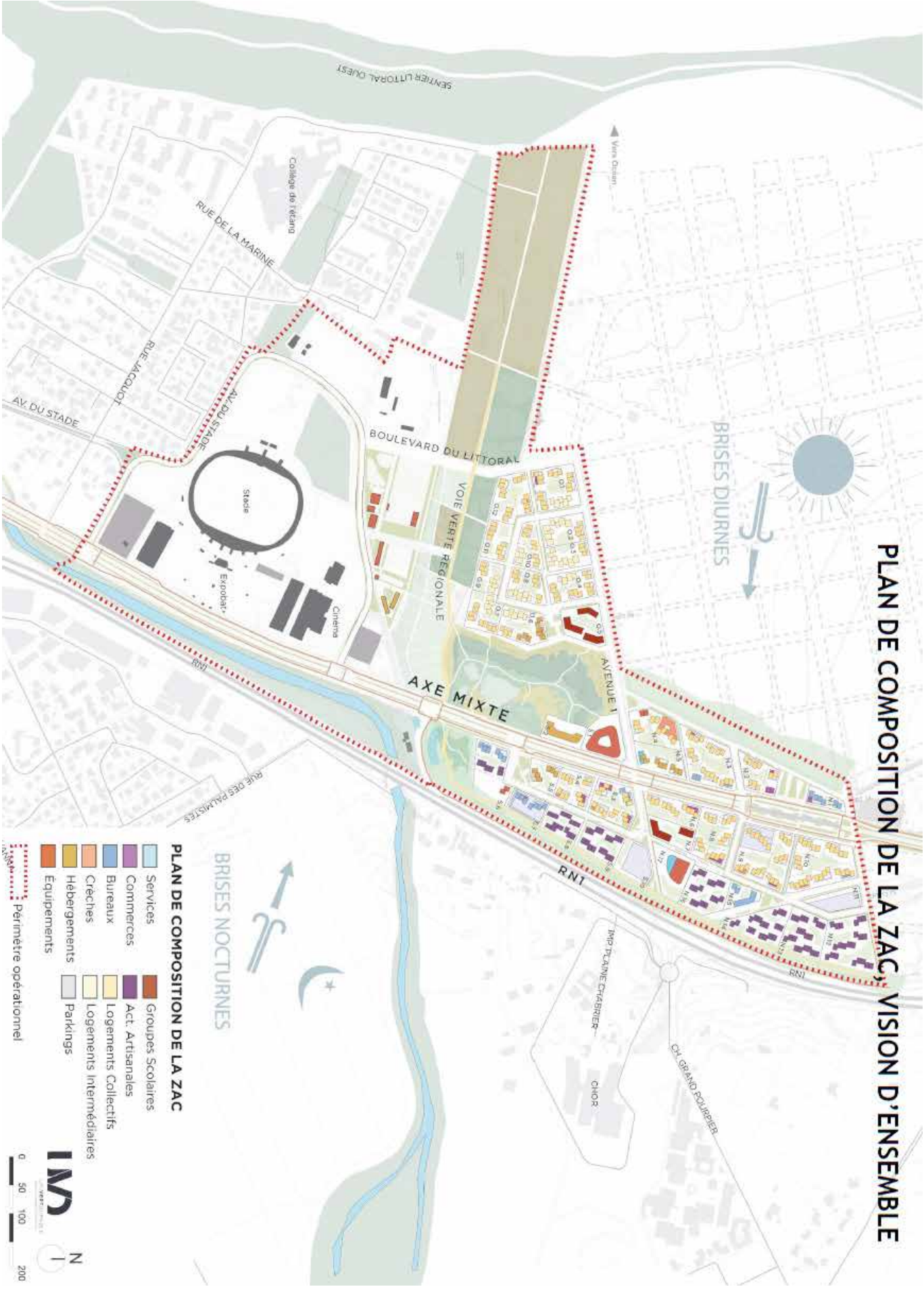
- Poursuivre les partenariats engagés par le Territoire de l'Ouest (protocole foncier Etat, protocole foncier privé, contrat d'objectif/axe mixte, ...) et favoriser une coordination sur le périmètre de la ZAC entre les différentes institutions (Conseil Régional, Mairie, La Créole, GIP ECOCITE, Banque des Territoires) ;
- Suivi du mandat d'études pré-opérationnelles et du contrat de concession au risque du concédant, confiés à la SPL Grand Ouest et des assistances

à maîtrise d'ouvrage (juridiques, techniques et financières), dans le cadre de la ZAC Ecocité Phaonce ;

- Suivi du mandat d'études relatif à la ZAC 2 (en prolongement de la ZAC Ecocité Phaonce) ;
- Poursuite de la maîtrise des fonciers nécessaire à l'aménagement de la ZAC Ecocité Phaonce et de la ZAC 2 ;
- Engagement au titre du Démonstrateur de la Ville Durable des actions de la phase de réalisation (accord de consortium à consolider avec les partenaires pour une subvention de l'ordre de 3,9M€) :
 - Création de parcelles expérimentales pour le projet « Terres Fertiles », combinant palettes végétales et réutilisation des eaux de la STEP ;
 - Poursuite des travaux sur la stratégie végétale et la stratégie eau, dans un contexte de sols contraints et de tension sur la ressource en eau potable ;
 - Poursuite des travaux pour un bâti tropical décarboné et bioclimatique ;
 - Poursuite de l'animation de l'écosystème des acteurs.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Pourcentage de fonciers aménagés sur la ZAC Ecocité Phaonce	10%	5%	5%

PLAN DE COMPOSITION DE LA ZAC, VISION D'ENSEMBLE



ZAC Cambaie Oméga, dite Ecocité Phaonce

REQUALIFICATION DE LA TRAME VIAIRE ET DES RÉSEAUX PRIMAIRES DU PÉRIMÈTRE HENRI CORNU

L'opération pour le Territoire de l'Ouest consiste à réhabiliter et à amener les réseaux nécessaires, notamment sur la voie Henri Cornu, permettant de rendre constructible d'une part, la ZAE d'initiative privée, HEVA (31 lots, 120 000 m² de locaux pour des activités industrielles, artisanales, de stockage et de services), située au Sud de la voie, et de redonner des perspectives aux potentielles initiatives privées localisées au Nord de la voie. Ainsi, un Projet Urbain Partenarial (PUP) a été instauré en 2023 sur un périmètre de près de 87 hectares, permettant de faire cofinancer les travaux de URD par les entreprises qui s'y implanteront ou s'y développeront.

Bilan 2025

- Suivi et pilotage du mandat de travaux avec la SPL Grand Ouest pour la réalisation des travaux de viabilisation (URD) ;
- Report du démarrage des travaux en 2026, faute de maîtrise foncière préalable de la voie H. Cornu notamment ;
- Maîtrises foncières correspondant à la phase 1 des travaux réalisés.

Perspectives 2026

- Suivi de la convention-cadre avec l'opérateur privé, porteur du projet HEVA ;
- Instruction et suivi des conventions de participation dans le cadre du Projet Urbain Partenarial (PUP) ;
- Pilotage de la maîtrise d'œuvre via le mandat de travaux confié à la SPL GO ;
- Démarrage des travaux ;
- Action de médiation et de concertation avec les entreprises sur sites.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Etat d'avancement des travaux URD financés par PUP sur ZAE Henri Cornu	Lancement des travaux	DCE finalisé, consultations lancées	Démarrage des travaux
Pourcentage de fonciers maîtrisés	50%	50%	-
Instruction et suivi des PUP sur le secteur élargi	2	1	2

LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE

La Zone Industrialo-Portuaire (ZIP) constitue l'un des derniers grands espaces d'intérêt régional disponibles (80 ha), à proximité immédiate du Grand Port Maritime de La Réunion, par lequel transite 97% des marchandises importées ou exportées.

Cette zone est une opportunité pour bâtir une stratégie économique ambitieuse et structurante pour l'Ouest et l'ensemble de l'île, tout en permettant le développement du Grand Port et en offrant à court terme, des solutions utiles pour l'économie et l'industrie, privilégiant un modèle de développement fondé sur la production locale et le développement des échanges avec les pays de notre environnement régional. Au regard de son positionnement géographique, La Réunion a l'opportunité de se positionner dans l'Océan indien « comme une plateforme d'échanges européenne à l'interface des flux Europe/Afrique/Asie/Inde ».

Le développement de cette zone s'inscrit dans une armature économique du Territoire de l'Ouest, attractive et dynamique, qui positionne l'Ouest dans son rôle central de capitale économique de La Réunion.

Bilan 2025

- L'étude d'aménagement a déterminé un scénario de développement économique équilibré qui octroie des capacités d'extension du Grand Port Maritime et garantit des capacités d'accueil pour des entreprises sur la zone.

Perspectives 2026

- Dans une perspective de mise en œuvre de ce scénario, une étude pré-opérationnelle sera engagée pour définir les modalités futures de la maîtrise d'ouvrage, le phasage, le bilan et le plan de financement de cette opération de grande envergure économique ;
- Compte tenu de la volonté commune de conforter la gouvernance partagée sur ce projet, une maîtrise d'ouvrage dédiée entre le Territoire de l'Ouest, la Région Réunion et le Conseil Départemental, sera mise en place pour le pilotage de cette mission ;
- La mission sera confiée à la SPL Grand Ouest pour constituer un montage opérationnel, juridique et financier adapté à ce projet d'envergure.





LE CENTRE FUNÉRAIRE INTERCOMMUNAL (CFI)

Face à la saturation des cimetières communaux, le Territoire de l'Ouest étudiera la faisabilité d'un pôle funéraire intercommunal, afin d'analyser l'adéquation entre l'offre actuelle et les besoins de la population, anticiper les enjeux socio-démographiques du territoire, et définir un projet cohérent et économiquement viable pour le territoire.

Bilan 2025

- L'étude, lancée en 2023, a permis dans sa première phase, de faire l'analyse générale et l'état des lieux du cadre réglementaire, des pratiques funéraires. En 2024, la finalisation de la mission a porté sur les volets Programmatique et Aménagement. Le comité de pilotage du 21 août 2024 a pu ainsi valider l'opportunité du Centre funéraire intercommunal (CFI) et d'en valider la localisation au niveau du pôle secondaire de Plateau Caillou.

Une évolution des compétences du Territoire de

l'Ouest a été engagé pour la réalisation, à moyen terme, d'un cimetière intercommunal, puis à horizon 2035, la réalisation d'un crématorium. Le Territoire de l'Ouest est en attente de l'arrêté préfectoral actant la modification statutaire.

Perspectives 2026

- Il s'agira d'assurer la maîtrise du foncier appartenant à la commune de Saint-Paul et d'intégrer le projet de CFI dans le cadre de l'évolution du PLU.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Taux d'avancement de l'étude d'opportunité	100%	100%	50
Taux d'avancement pré opérationnel	-	-	25%

ORIENTATION

3

METTRE EN ŒUVRE L'AMBITION ÉCONOMIQUE DE L'OUEST

Faire de l'Ouest la capitale économique durable et innovante de La Réunion passe par une politique dynamique du Territoire de l'Ouest en matière d'accueil d'entreprises à fort potentiel et créatrices de valeurs, d'accompagnement et de développement des filières d'excellence comme l'économie bleue, l'économie circulaire, l'aménagement bioclimatique, l'écoconstruction, l'agroalimentaire et les industries créatives et culturelles.

DÉFINIR ET ÉLABORER LA STRATÉGIE TERRITORIALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'ARMATURE ÉCONOMIQUE

Faire de l'Ouest une capitale économique durable et innovante nécessite d'élaborer une stratégie de développement économique ambitieuse et territorialisée. C'est l'objectif de l'armature économique qui vise à analyser toutes les potentialités du territoire, identifier les fonciers mobilisables et territorialiser les activités économiques sur le territoire.

Cet exercice se décline en 3 volets :

Volet 1 : Actualisation de la demande en foncier économique et de la stratégie économique globale

Volet 2 : Etudes nécessaires à la création de nouvelles zones

Volet 3 : Modernisation des ZAE anciennes

Cette démarche contribue également à assurer un développement équilibré et durable des territoires concernés, favorisant ainsi la pérennité des projets économiques et la création d'emplois. Par ailleurs, elle permet d'améliorer la qualité des espaces de travail et d'accroître la valeur foncière, en tenant compte des enjeux environnementaux et urbains.

Au final, l'étude d'armature économique conclut à un besoin de 13 ha/ an de fonciers économiques (artisanat/industrie/logistique/tertiaire) pour répondre à la demande croissante sur les 10 prochaines années.

RELANCER L'OFFRE ÉCONOMIQUE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE DE L'OUEST DANS LES SECTEURS AMÉNAGÉS

Cette action consiste à aménager de nouvelles zones d'activités et à moderniser les zones d'activités existantes pour répondre aux besoins croissants des entreprises. Cela inclut la création de nouvelles infrastructures, la réhabilitation des espaces disponibles, et l'optimisation de parcelles non exploitées.

L'objectif reste de dynamiser l'activité économique en attirant de nouvelles entreprises, tout en renforçant l'attractivité des secteurs aménagés et en favorisant un développement harmonieux et la pérennité des projets économiques.

Bilan 2025

• Le Territoire de l'Ouest a finalisé ses études de programmation pour répondre à la demande de foncier économique :

- ZAE Marthe Bacquet : mise en œuvre de stratégies d'aménagement ;
 - Transfert des projets ZAE Balthazar et Pointe des Châteaux pour la phase dossier technique détaillé.
- Les travaux de modernisation de la ZA Ivan Hoareau (ex ZA Le Port) ont été lancés, accompagnés d'actions d'urbanisme transitoires, visant à réorganiser temporairement les espaces, en attendant la finalisation des aménagements définitifs ;
- Par ailleurs, la création d'une zone de transit à Cambaie a fait l'objet de l'engagement des études de maîtrise d'œuvre et de la mise en place d'une zone provisoire de 3 hectares pour répondre aux besoins immédiats des entreprises ;
- Pour la modernisation de la ZAE Victorine Taïlou (ex ZA Cambaie), le suivi du mandat de travaux confié à la SPL Grand Ouest a été assuré. Cette phase a été marquée par une concertation avec les entreprises locales et le lancement des études de maîtrise d'œuvre ;
- Des études complémentaires portant sur les aspects juridiques et financiers de la Zone Marthe Bacquet ont été réalisées ;
- Par ailleurs, concernant la ZAC Renaissance III, des démarches pour les études de programmation et d'acquisition foncière ont été engagées en vue du développement d'une nouvelle zone économique stratégique ;
- Enfin, des opérations futures ont entériné le lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la Zone de Transit de la ZAE Abdéli Goulamaly, la ZA Saline, et la ZAE Triangle Prévert au Port.

Perspectives 2026

ÉTUDES

• La Zone Marthe Bacquet, couvrant les secteurs Henri Cornu 2 et 3, fait l'objet d'une concertation active avec les entreprises et d'une validation de la stratégie opérationnelle dans le cadre des études de programme ;

• Les études de programmation économique seront finalisées pour la ZAC Phaonce et les îlots économiques associés ;

• La ZAE Balthazar est en phase d'études pour l'élaboration d'un programme technique détaillé dans le cadre de sa modernisation ;

• Les études de programmation du projet Renaissance III sont en cours de finalisation.

Études de Maîtrise d'Œuvre (MOE)

• Concernant la ZAE Goulamaly, les rendus des études pré-opérationnelles seront effectués ; le suivi du parcours réglementaire est en cours ; et l'engagement des études de maîtrise d'œuvre sera également lancé, avec un suivi spécifique des études d'implantation du Pôle Énergie Région ;

• Pour la ZAE Saline à l'entrée du bourg, les études techniques pilotées par la maîtrise d'œuvre feront l'objet d'un suivi particulier ;

• Concernant les ateliers de taille moyenne sur la ZA Bras Montvert, les études techniques menées par la maîtrise d'œuvre ont été réalisées ; le permis de construire a été déposé en février 2026, avec un démarrage des travaux début 2027 ;

• Le suivi des études de maîtrise d'œuvre et du parcours réglementaire est en progression pour la Zone Marthe Bacquet.

TRAVAUX

• La modernisation de la ZA Ivan Hoareau (ex ZA Le Port) se poursuit avec le suivi des travaux en cours ;

• Les travaux de modernisation de la ZAE Victorine Taïlou (ex ZA Cambaie) vont être engagés au 2ème semestre ;

• Sur l'Ecoparc Le Port – ZAC Environnement, les travaux d'aménagement paysager seront réalisés, le remplacement des clôtures est en cours, et la commercialisation se poursuit ;

• L'extension de la ZA Pointe des Châteaux fait l'objet d'un suivi régulier des travaux de construction des entreprises, tandis que la commercialisation se développe parallèlement ;

• Le Territoire de l'Ouest souhaite étudier l'opportunité de lancer un projet d'aménagement visant à implanter un pôle d'activités dédié à la santé-bien-être et vieillissement sur son territoire, en lien avec la stratégie de l'Ecocité, et à qualifier la nature des activités que pourrait intégrer ce pôle.

RÉALISATION DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS ÉCONOMIQUES SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS

L'actualisation de la stratégie d'aménagement économique de 2024 a révélé le besoin de développer une nouvelle offre immobilière au sein des ZA du Territoire de l'Ouest, pour répondre aux différents besoins des entreprises et proposer un parcours résidentiel aux entrepreneurs.

Bilan 2025

La signature du mandat d'études d'opportunité et de faisabilité en novembre 2024 avec la SPL-GO, et la réalisation d'une étude de pré-programmation par un bureau d'études expert au 1er semestre 2025, ont permis d'engager :

- La validation du cahier des charges et de consultation du programmiste et le lancement de la consultation ;
- L'attribution du marché de programmation et le lancement des études au dernier trimestre 2025.

Par ailleurs, le Territoire de l'Ouest a engagé, en 2025, les études nécessaires pour la programmation de nouveaux locaux artisanaux sur 4 parcelles contigües encore disponibles sur la ZAE Victorine Tailou. Ce programme immobilier permettra d'offrir, à terme, 9 nouveaux ateliers de 120, 160 et 180 m², pour plus de 2 500 m² de surfaces commercialisables.

Perspectives 2026

• Au 1er semestre 2026, sera réalisée la tranche ferme de l'étude de programmation des équipements économiques, portant sur l'opération de la Pointe des Châteaux. Ainsi, dès le second semestre, un concours de maîtrise d'œuvre pourra être lancé pour cette opération. En parallèle, il sera nécessaire de mettre en place un mandat de réalisation de cette première tranche de travaux avec la SPL GO.

• Sur la ZAE Victorine Tailou, les études techniques réalisées, fin 2025, permettront d'engager en 2026 :

- Les études de conception (concours de maîtrise d'œuvre) ;
- Le dépôt du permis de construire et les consultations des marchés de travaux.

• Etude d'opportunité et de faisabilité sur la création d'un marché de gros sur Ecocité.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN AU 31/12/2025	CIBLES 2026
Taux de réalisation des études préalables à la programmation	100 %	100%	-
Taux de réalisation des études de programmation	40%	0%	100%
Validation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle	100%	0%	100%
Conception/Réalisation	30%	0%	30%

ASSURER LA COMMERCIALISATION DES ESPACES ÉCONOMIQUES AMÉNAGÉS OU CONSTRUITS

COMMERCIALISATION DES LOTS

Il s'agit de poursuivre la commercialisation des nouvelles opérations telles que la Pointe des Châteaux à Saint-Leu et Ecoparc au Port, mais également de gérer le turn-over sur les zones anciennes et remettre en commercialisation les lots économiques qui se libèrent. La commercialisation se poursuit activement sur l'ensemble des zones d'activités économiques.

Bilan 2025

- La commercialisation s'est poursuivie sur l'Ecoparc, où l'appel à projets lancé sur deux lots fin 2024 a été attribué au premier semestre 2025 ;
- Un appel à projets a également été lancé pour la commercialisation de deux lots sur la ZA Pointe des Châteaux et son extension, au premier semestre 2025. Infructueux, il sera relancé en 2026 ;
- 13 dossiers de candidature ont été instruits, dont 3 sur la ZA Pointe des Châteaux et 10 sur la ZAC Environnement / secteur Ecoparc ;
- Zac Environnement / secteur Ecoparc : relance du marché d'entretien des espaces verts, du marché d'urbanisme-conseil de la ZAC ; travaux de mise en conformité du poste de relevage lancés et en cours de rétrocession ;
- Zone d'activités de Bras-Montvert à Trois-Bassins : l'étude de programmation pour l'opération « Village intégré », correspondant à 7 ateliers de taille moyenne (entre 50 et 120 m²), a démarré et les études de maîtrise d'œuvre ont été lancées début 2025 par la SPL Grand Ouest ;
- La concession CBo Territoria de la ZAC Portail est arrivée à son terme au 31/12/2025. Les rétrocessions des équipements publics (voiries + poste de relevage) ont été réalisés en 2025.

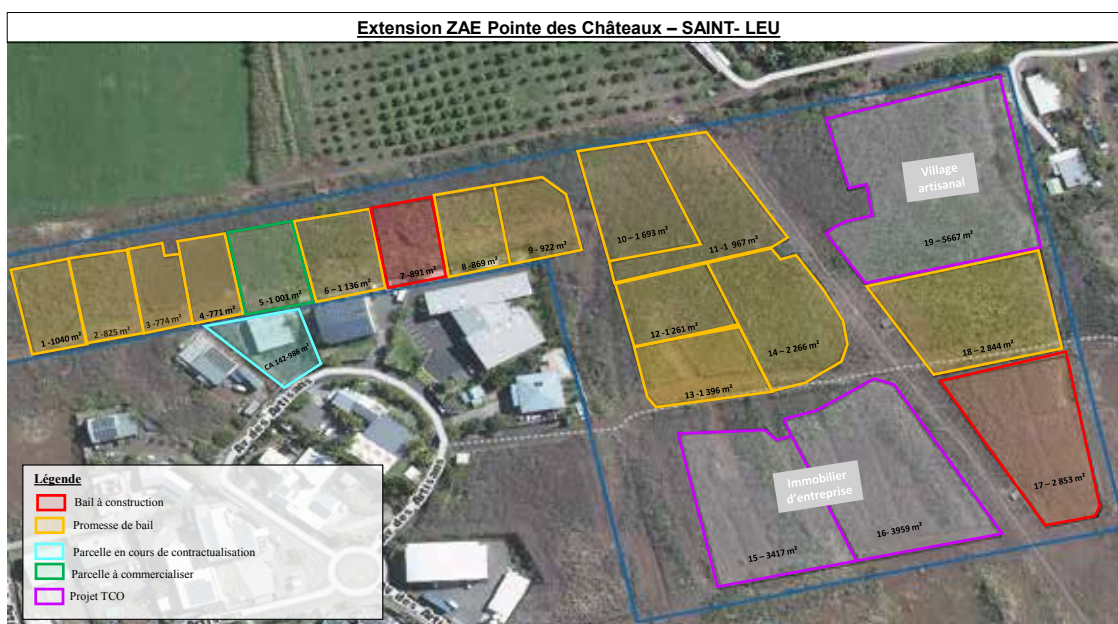
Perspectives 2026

- Finalisation des rétrocessions, notamment le poste de relevage des eaux usées sur ZAC Environnement Ecoparc ;
- Lancement d'un appel à projets sur deux lots dans le secteur Ecoparc, suite à un désistement fin 2025. La commercialisation se poursuit au premier semestre 2026, avec une attribution prévue au second semestre 2026 ;

- Lancement d'un appel à projets sur un lot sur l'extension de la ZA Pointe des Châteaux, suite à un désistement fin 2025. La commercialisation se poursuit au premier semestre 2026, avec une attribution prévue au second semestre 2026.
- Préparation de la clôture administrative et financière de la ZAC environnement-secteur Ecoparc et de la ZAE Portail, par l'adjonction d'une assistance à maîtrise d'ouvrage qui fera le lien entre les deux concessionnaires (GIE Océan Indien et CBo Territoria) et le concédant « Territoire de l'Ouest ». La validation des deux derniers Comptes-Rendus Annuels au Concédant (CRAC) sera très importante pour préparer, dans de bonnes conditions, ces deux clôtures de ZAC ;
- Hors procédures déjà engagées, 3 nouveaux lots à construire et un atelier de 300 m² seront commercialisés en 2025 ;
- Au total, 8 065 m² de foncier à construire supplémentaires seront attribués à des entreprises en 2026, dont 6 264 m² de surface pour la ZAC Environnement secteur Ecoparc, 1 001 m² pour la zone de la Pointe des Châteaux et 800 m² sur la ZA Victorine Taïlou (Ex ZA Cambaie) ;
- Sur la ZA Bras Montvert, le mandat de travaux conclu avec la SPL Grand Ouest, entrera en phase opérationnelle avec le lancement des études de maîtrise d'œuvre, sur la base des études de conception et de programmation lancées en 2024-2025. Le lancement des travaux pourra être effectué dès le début 2026. 7 ateliers seront réalisés, en complément de l'Ecobox déjà livré.

INDICATEURS	CIBLES 2025	Bilan 2025	CIBLES 2025
Taux de commercialisation des ZA	95%	92%	95%
Nombre de lots d'immobilier d'entreprises commercialisés (foncier + locaux)	10	10	5
Foncier supplémentaire	+11 951 m ²	+11 951 m ²	+8 065 m ²

Extension de la ZAE Pointe des Châteaux (Saint-Leu)



ZAC Environnement secteur Ecoparc – Le Port



Zone Artisanale de Cambaie

03/04/2026



- Données non contractuelles -
Sources de données éventuelles :
IGN, DSDP, Collectivité



AUTORISATIONS D'URBANISME

- Suivi des dossiers et des permis de construire (PC) des entreprises attributaires sur les ZAE. Plus d'une dizaine de PC déposés accordés ou en cours d'instruction, en particulier sur l'extension de la ZA Pointe des Châteaux et l'Ecoparc ;
- Suivi des permis de construire des entreprises implantées en zones économiques : plus de 100 dossiers traités depuis 2022, dont une trentaine au premier semestre 2025 ;
- Suivi et analyse des documents-cadres (PLU, SCoT, SAR...).

CONTRACTUALISATION DES BAUX ET RÉGULARISATION DES OCCUPANTS SANS TITRE DES ZAE

Extension ZA Pointe des Châteaux

Après la fin de la contractualisation de la plupart des promesses de bail, un délai supplémentaire a été accordé aux entreprises en raison des documents manquants, permettant l'obtention des permis de construire (déclaration d'achèvement des travaux et attestation de conformité dans le cadre du permis d'aménager modificatif sur l'extension de la Zone). Ce délai repousse la signature des baux à construction à fin 2025, voire 2026. Ainsi, 2 baux à construction ont été signés au second semestre 2025 et un troisième est prévu pour la fin du second semestre 2025.

Plusieurs entreprises ont déposé leur permis de construire, actuellement en cours d'instruction.

3 permis ont été accordés au premier semestre, et les entreprises concernées finalisent leurs financements.

Compte tenu de ces éléments, et du fait que leurs promesses arrivent également à échéance entre la fin du second semestre 2025 et le premier semestre 2026, ces dossiers feront l'objet d'une prorogation de six mois supplémentaires afin de permettre l'obtention des permis de construire et le bouclage des financements, soit 11 promesses prorogées.

Au total, 13 promesses feront l'objet d'une prorogation à la fin du second semestre 2025, dont 11 sur la ZA Pointe des Châteaux et 2 sur l'Ecoparc.

Zac Environnement / secteur Ecoparc

Suite à l'attribution de deux lots au second semestre 2024, deux promesses de bail ont été signées entre fin 2024 et le premier semestre 2025. Deux autres lots, attribués au premier semestre 2025, sont désormais en cours de contractualisation auprès du service foncier.

Le délai des promesses de bail a été prorogé pour la plupart des entreprises, compte-tenu des délais d'instruction des autorisations ICPE (installations classées pour l'environnement) délivrées par la DEAL, ne permettant pas ainsi la signature des baux à construction prévue initialement pour fin 2025, voire 2026.

Ainsi, deux promesses dont le permis de construire est conditionné par une autorisation ICPE, ont été prorogées de 18 mois supplémentaires, et deux autres, dont le permis de construire est lié à une déclaration ICPE à déposer au second semestre 2025, ont été prorogées de six mois.

ZAE Victorine Tailou (Ex ZA Cambaie) et ZA Bras Montvert

Il s'agira de signer environ une dizaine de baux commerciaux pour les entreprises retenues dans le cadre des appels à projets des lots libres.

Par ailleurs, le Territoire de l'Ouest a entrepris une procédure de régularisation des occupants sans titre sur l'ensemble de son foncier économique. Cela nécessite au préalable une lourde démarche de négociation avec les entreprises, avant engagement des procédures contentieuses.

Dans l'attente de solution pérenne à proposer, 5 arrêtés de recouvrement ont été reconduits sur Cambaie et un nouvel arrêté de recouvrement a été pris dans l'attente de signature d'un bail commercial.

Après des mises en demeure, une négociation à l'amiable a permis de récupérer un local inoccupé sur ZA Bras Montvert.

2 procédures contentieuses ont été engagées à l'encontre d'entreprises et n'ont pas encore fait l'objet de décision judiciaire (2 médiations ont été demandées par le Tribunal pour l'une d'entre elle).

Des revues d'exploitation mensuelles avec les services internes (patrimoine, foncier et juridique) ont permis d'arbitrer sur des dossiers et de sensibiliser les locataires des zones d'activités ou des propriétaires privés de leurs obligations, telles que l'entretien des espaces verts, le respect des normes en matière de gestion des effluents, l'entretien des clôtures délimitant les voiries.

Bilan 2025

- ZA Vue Belle : 1 bail commercial signé ;
- ZI 2/3 Le Port : 2 baux commerciaux signés avec les entreprises gérées auparavant par ACTISEM ;
- ZAC Environnement/ ECOPARC : 1 promesse de bail signée et 2 promesses en cours de signature ;
- ZA Bras Montvert : 1 promesse de bail signée pour une activité agroalimentaire avec l'obligation de la mise en place de bac à graisse ;
- ZA Cambaie : 2 conventions d'occupation signées en faveur des associations sur la base de partenariat intervenant dans le champ de compétence de la collectivité ;
- Une convention signée pour une entreprise non éligible à un bail commercial ;
- A compter du 2ème semestre 2025, la contractualisation a été transférée au Service foncier (SIF).

Perspectives 2026

• Création d'un service de gestion locative des ZAE : Afin d'améliorer la performance et l'efficacité du service rendu, la mission du service Gestion Locative aura pour objectifs de :

- Répondre aux obligations du Territoire de l'Ouest en tant que propriétaire bailleur ;
- Fournir un service de qualité aux entreprises ;
- Optimiser la collecte des recettes et le suivi des impayés ;
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement et régulariser les charges locatives.

Le fonctionnement se fera en coordination avec la Direction des Travaux et du Patrimoine pour les interventions demandées par les entreprises, la Direction Finances, le Service Immobilier et Foncier et le Service des Affaires Juridiques du Territoire de l'Ouest.

OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE DES ZONES D'ACTIVITÉS DE L'OUEST

Lancé en 2015 dans le cadre du transfert de compétences de la loi NOTRe avec pour objectif de réaliser un inventaire patrimonial, financier et économique, l'Observatoire économique de l'Ouest (OéO) vise à collecter, analyser et diffuser l'information relative à la vie des zones d'activités et des entreprises qui y sont installées. Son rôle est d'apporter une vision claire des dynamiques à l'œuvre dans les ZAE, notamment par l'observation des espaces économiques qui les structurent. Cet outil au service du développement économique contribue à une politique publique mieux adaptée à

ces espaces, dans un contexte de sobriété foncière induit par la conciliation des enjeux économiques et des objectifs de réduction de l'artificialisation. In fine, l'Observatoire économique de l'Ouest (OéO) produira des fiches de zones annuelles regroupant les informations essentielles.

Réactivé en 2025, l'Observatoire a pu mettre à jour l'ensemble des données historiques existantes sur les 23 zones en gestion au Territoire de l'Ouest, par les relevés de terrain mais aussi par l'exploitation facilitée des données disponibles de l'open data français.

Bilan 2025

Observatoire économique

- Recensement du parcellaire économique (1108 parcelles) ; mise à jour de 1200 occupants (contre 1140 auparavant) dans nos 23 zones, dont fiabilisation des informations prioritaires :
 - disposer d'un contact nominatif (84% 2025 c/ 41% 2024) ;
 - des coordonnées téléphoniques (31% 2024 → 78% 2025) ;
 - d'un email (9% 2024 → 50% 2025) ;
 - de l'adresse de l'établissement (40% 2024 → 100% 2025).
- Contribution à l'observatoire fiscal de la direction financière : amélioration de la qualité des données concernant les locaux d'activités à usage professionnel dans le cadre d'un travail partenarial ;
- Engagement de l'OéO dans le programme DEUECO (outil qui facilite l'accès et la gestion des données des entreprises pour les collectivités locales) de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires).

Exploitation opérationnelle

- Suivi demandes d'intervention des entreprises : ZA Vue-Belle, ZAC Portail, ZA Pointe des Châteaux, ZA Victorine Tailou ;
- Suivi de chantiers (en lien avec la direction travaux) : ZA Pointe des Châteaux, extension Pointe des Châteaux ; ZA Vue-Belle ; Zone Artisanale Le Port ; ZA Bras-Montvert ;
- Réception d'ouvrages : Ecoparc Le Port – ZAC Environnement

Perspectives 2026

- Une nouvelle méthodologie d'inventaire sera mise en place ;
- Confortement des bases de données par la mise à niveau légale et réglementaire des référentiels ;
- Extension du champ d'étude au-delà des zones de gestion du Territoire de l'Ouest, vers des zones existantes ou des zones de fait ;
- Poursuite du travail partenarial avec DEUECO-ANCT et l'observatoire fiscal.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Mise à jour des données de l'observatoire (foncier, entreprises)	-	80%	90%
Extension du champ d'observation (en dehors des zones gestion TO)	-	-	10 zones

ACCUEILLIR, INFORMER ET ACCOMPAGNER

Dans le cadre de ses actions en faveur du développement économique de son territoire, le Territoire de l'Ouest, gestionnaire de 23 zones d'activités économiques, accueille et accompagne les demandes des entreprises souhaitant s'implanter ou se développer dans l'Ouest.

Bilan 2025

- Prise en charge des demandes ; accueil exhaustif des porteurs de projets et entreprises ;
- Difficultés rencontrées : pas d'outil de traitement des demandes et de gestion des fichiers d'entreprises, pas d'organisation de la gestion locative pour les entreprises des ZA, absence de bases de données partagées pour l'information des entreprises, manque de capitalisation du travail réalisé.

Perspectives 2026

- Renforcer l'accompagnement et orienter le plus efficacement possible les demandeurs vers les organismes partenaires du Territoire de l'Ouest ou compétents pour répondre ;
- Mettre en place un outil de traitement des demandes et de la commercialisation des parcelles et des locaux ;
- Créer une équipe Accueil/Commercialisation/Gestion locative ;
- 100% des demandes recevront une réponse motivée ; Poursuivre et optimiser les partenariats avec l'ADIR, Synergie Pei, Chambre des Métiers et de l'Artisanat...

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 31/12/2025	CIBLES 2026
Nombre de demandes au Territoire de l'Ouest	200	80%	90%
(240 demandes 2024)	110	200	10 zones
Taux de traitement des demandes	100 %	100 %	100%
dont demandes de foncier	80	48	80
dont demandes de locaux d'activités	100	59	100
dont demandes d'informations diverses (hors foncier et immobilier)	20	3	20

DYNAMISER ET VALORISER L'ANIMATION ÉCONOMIQUE

Pour confirmer son rôle en matière d'animation économique, le Territoire de l'Ouest a engagé un plan d'animations visant à mobiliser les acteurs économiques sur les projets portés par la collectivité. Ces animations se sont déroulées dans nos forums

« Campus de l'Innovation Tropicale et Insulaire (CITI) », notre plateforme de concertation thématique avec les acteurs économiques, les « Caféco », les petits-déjeuners en entreprise sur des problématiques partagées, les séminaires et ateliers...

Bilan 2025

Thématiques développées dans les Caféco, forums du CITI et réunions d'animation du réseau :

- Accompagnement à la structuration de filières des éco-matériaux (programme Démonstrateurs de la Ville Durable - DVD) ;
- Ateliers R&D et ENr pour la Valorisation Locale de la Recherche en Energie ;
- Présentation de la stratégie Energie dans les ZAE de l'Ouest ;
- Ateliers de sensibilisation et de lancement de la démarche Ecologie Industrielle dans l'Ecoparc ;
- Groupes de travail pour le lancement du Pôle territorial des Industries Culturelles et Créatives (ICC) ;
- Soutien et valorisation de la monnaie locale « TIKATSOU » ;
- Visites d'entreprises pour l'accompagnement des projets innovants ;
- Valorisation du savoir-faire local et accompagnement de 15 artisans, d'1 association des Industries Culturelles et Créatives et de 8 ateliers chantiers d'insertion (ACI) du territoire sur le Salon Nou lé lokal de l'ADIR.

Au total, plus de 200 personnes ont participé à ces réunions thématiques.

Perspectives 2026

- Poursuivre l'animation et le maillage des réseaux et partenaires de l'Ouest ;
- Lancer la démarche Ecologie Industrielle dans l'ECOPARC ;
- Identifier les entreprises exemplaires et les projets innovants à valoriser ;
- Bâtir une forte coopération dans le cadre des filières de l'écoconstruction ;
- Communiquer sur les actions en termes de transition écologique et d'aménagement dans les zones d'activités sur le territoire ;
- Lancer la plateforme numérique collaborative du CITI dans le cadre des projets innovants et de la transition écologique et écoconstruction ;
- Actualiser la page internet Economie et Innovation.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Nombre de réunions d'animation Réseau	15	14	15
Nombre de séminaires ou salons	1	1 (salon)	1
Nombre de Forums du CITI, (ateliers du forum)	6	3	5



FAIRE DE L'INITIATIVE « TERRITOIRES D'INDUSTRIE » UN ACCÉLÉRATEUR EN MATIÈRE D'INNOVATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES ET DES FILIÈRES DU TERRITOIRE

Suite au bilan réalisé en 2023 et à sa candidature retenue par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), le Territoire de l'Ouest a été de nouveau labellisé sur la période 2023-2027, afin de poursuivre la dynamique partenariale engagée. Ce dispositif « Territoires d'Industrie » permet une forte mobilisation territoriale et la réalisation de projets contribuant au développement des filières innovantes et à l'attractivité/compétitivité du territoire.

Un plan d'action a été élaboré avec les partenaires territoriaux, en cohérence avec les 4 axes définis au plan national :

1. Créer une offre de foncier et d'immobilier économique moderne et innovant :

- Mise en œuvre des préconisations de l'étude sur l'armature économique et du schéma d'aménagement économique ;
- Réalisation d'équipements économiques sur des ZAE du territoire ;
- Poursuite des travaux liés à l'aménagement de la Zone Industrialo-Portuaire.

2. Impulser et accompagner la transition écologique des entreprises :

- Faire de l'Ecoparc une ZA vitrine de l'Ecologie Industrielle Territoriale ;

- Lancement d'Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin d'identifier des projets d'Ecologie Industrielle dans les Zones d'Activités Economiques du territoire ;
- Lancement d'une étude de faisabilité pour le développement et la structuration de la filière bambou.

3. Promouvoir l'innovation et le développement des savoirs :

- Programmation et mise en chantier du Pôle d'Innovation Ouest (PIO) ;
- Accompagnement de nouvelles filières structurantes telles que l'énergie, la maintenance industrielle, les Industries Culturelles et Créatives (ICC), ...

4. Un Territoire de formation et de développement des compétences :

- Création d'une Académie de formation aux métiers de la maintenance industrielle.

A travers ce dispositif, il s'agit d'accompagner les acteurs dans leur transition écologique et énergétique pour plus de durabilité.

Bilan 2025

- Consolidation des fiches projets ; organisation des relations avec les porteurs ; mobilisation des financeurs et gouvernance institutionnelle ;
- Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires d'Industrie et Transition Écologique » ;
- Lancement de l'étude de faisabilité pour le développement et la structuration de la filière bambou ;
- Initiation de la démarche d'écologie industrielle sur la ZAE Ecoparc avec les entreprises et acteurs, dans le cadre de deux workshops ;
- Réalisation de l'étude initiale pour une stratégie énergétique de la ZAE Ecoparc avec l'aide de l'institut EFFICACITY ;
- Accompagnement de plusieurs projets : autoconsommation collective d'énergie issue de la méthanisation sur la ZAE Cambaie ; création d'une académie de formation à la maintenance industrielle ; étude sur la valorisation des biodéchets industriels ;
- Définition et validation d'une convention de coopération avec l'Association pour le Développement Industriel de La Réunion (ADIR) pour développer l'écologie industrielle entre 2025 et 2027.

Perspectives 2026

- Organiser le plan d'actions de la démarche d'écologie industrielle sur la ZAC Ecoparc comme site démonstrateur ;
- Installer le projet d'académie de formation aux métiers de la maintenance industrielle ;
- Lancer un deuxième Appel à Manifestation d'Intérêt pour identifier des projets ;
- Poursuivre l'accompagnement des projets Territoires d'Industrie (TI) ;
- Confier à un bureau d'étude spécialisé en économie et stratégies territoriales, une étude-action visant à définir la meilleure stratégie économique possible, conjuguée à l'utilisation du potentiel de la ZIP.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Taux de réalisation de TI	60%	35%	50%

RÉALISATION DU POLE INNOVATION OUEST (PIO)

Le Pôle Innovation Ouest est un établissement qui associe recherche/ formation/ innovation sur les technologies et compétences de l'aménagement bioclimatique et de la construction durable, localisé dans la ZAC de l'Oasis au Port. Ce sont 5 700 m² de surface plancher dédiés à :

- des laboratoires de recherche technologique ;
- des espaces de collaboration inter-entreprises, instituts, écoles et partenaires ;
- des espaces d'incubation et de formation (conférences, ateliers, workshops, ...).

Le Pôle Innovation Ouest (PIO) sera le lieu « Totem » de la démarche du Campus de l'Innovation Tropicale et Insulaire (CITI).

Il s'articulera avec la future plateforme

technologique régionale d'appui aux entreprises et de recherche dans le domaine de l'énergie, portée par la Région Réunion. Ce projet de plateforme énergie offre une perspective de structuration de la filière énergie sur le territoire de l'Ouest avec des outils opérationnels permettant de fédérer de manière collective les sujets énergie et de faciliter la pénétration des projets sur le marché.

Sur le volet culturel, le Territoire de l'Ouest a copiloté et cofinancé avec la Région Réunion, la Ville de St-Paul et l'entreprise GAOSHAN, un important projet de structuration d'une nouvelle filière des Industries Culturelles et Créatives (ICC), pour répondre à l'Appel à projets France 2030 sur la création de projets de « Pôle des Industries Culturelles et Créatives ». Le dépôt des candidatures a été déposé le 15 octobre 2025.

Bilan 2025

- Finalisation des études préalables et lancement de la programmation de l'équipement ;
- Rédaction, lancement de la consultation de programmiste et notification du marché de programmation ;
- Participation et financement de l'étude de faisabilité et d'implantation du projet de Plateforme énergie dans la ZA GOULAMALY que le Territoire de l'Ouest a commandé à la SPL Energies-Réunion.

Perspectives 2026

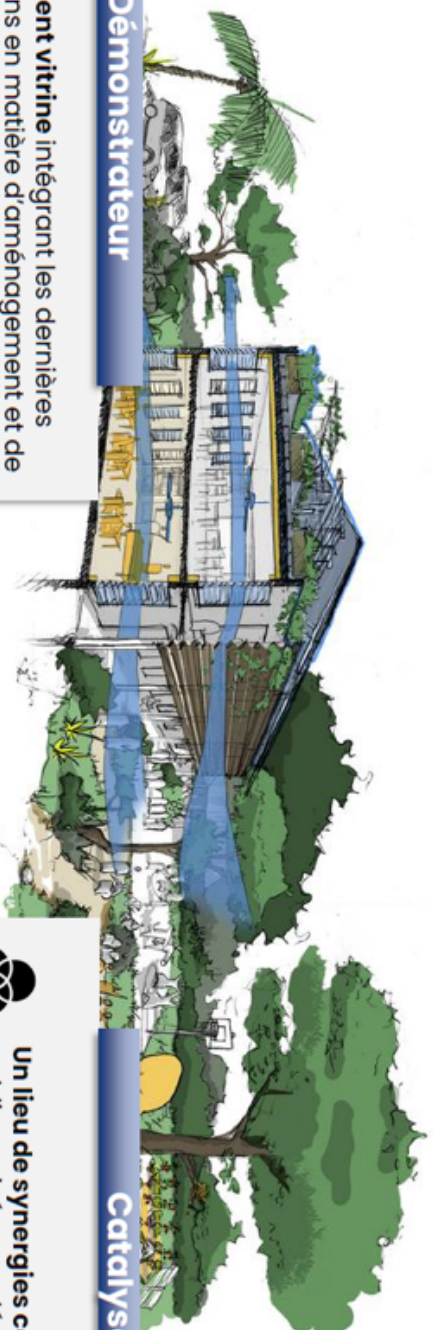
- Lancer le concours de maîtrise d'œuvre et des études de maîtrise d'œuvre ;
- Valider le budget de l'opération et définir le business model et le mode de portage (véhicule juridique) ;

- Poursuivre les travaux concernant les services et les projets portés par et au sein du PIO (dans le cadre de la démarche CITI) ;
- Définir les complémentarités avec les projets de Plateforme Energie et Pôle ICC ;
- Pôle des Industries Culturelles et Créative :
 - En cas de réponse positive à l'Appel à Projet France 2030, le Territoire de l'Ouest s'est engagé à participer au consortium des acteurs qui aura pour mission de réaliser le projet conformément au dossier soumis dans le cadre de l'appel à projets "Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives" ;
- Projet Régional de Plateforme des énergies :
 - Lancer le volet 2 des études de définition du projet et accompagner le porteur de projet SPL Energie-Réunion pour une implantation et un permis de construire fin 2026.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Taux d'avancement études préalables	100 %	90%	100%
Taux d'avancement étude de programmation	100%	50%	100%
Validation programme	100%	50%	100%
Conception/Réalisation	5%	5%	15%

LE PÔLE INNOVATION DE L'OUEST, UNE VITRINE THÉMATIQUE POUR LE TERRITOIRE

Démonstrateur et catalyseur de l'innovation locale



Démonstrateur



Un bâtiment vitrine intégrant les dernières innovations en matière d'aménagement et de construction tropicale et durable.



Un espace ouvert et vivant pensé pour accueillir l'écosystème territorial : professionnels, étudiants, collectivités, grand public



Un support de diffusion et former aux savoir-faire locaux dans un cadre architectural et technologique exemplaire d'adaptabilité en milieu insulaire.

Catalyseur



Un lieu de synergies concrètes entre acteurs publics, privés, académiques et citoyens.



Un terrain d'expérimentation, dédié à l'innovation sur les matériaux, les usages et les transitions.



Un moteur de projets partagés, facilitant l'émergence d'initiatives ancrées dans le territoire (modularité du bâtiment facilitant la mise en commun des savoirs).

MARCHÉ DE R&D « ÉNERGIE / CARBONE » AVEC L'INSTITUT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE EFFICACITY

La filière énergie est une des premières que le CITI a accompagnée, notamment en s'appuyant sur l'expertise d'Efficacity, avec la signature d'un contrat de R&D sur 3 ans ayant pour objectif d'adapter au contexte insulaire et tropicale les logiciels suivants :

- **PowerDIS** : simulation énergétique et scénarios énergétiques ;
- **EnergyMapper** : cartographie des énergies renouvelables pour une planification territoriale ;
- **UrbanPrint** : évaluation carbone et environnementale des projets d'aménagement urbains.

Cet outil accompagne les aménageurs et collectivités dans la conception d'opérations d'aménagement pour améliorer leur stratégie environnementale et leur impact carbone. Au-delà de cet aspect, ces travaux permettent de booster les solutions locales, portées par des entreprises

innovantes réunionnaises ayant un impact limité sur le bilan carbone et une bonne analyse de cycle de vie (ACV).

3 thématiques locales sont ciblées :

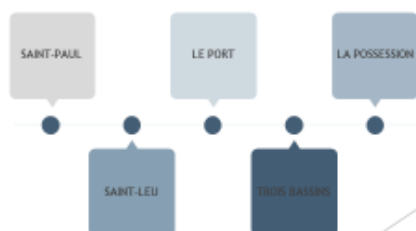
- **L'énergie** : estimation des impacts environnementaux associés aux différents systèmes énergétiques (ventilation, climatisation, autres usages énergétiques), modélisation et simulation énergétique de 5 zones d'activités économiques et de la ZAC Phaonce ;
- **Les matériaux** : estimation des impacts environnementaux associés aux matériaux utilisés pour la construction des bâtiments résidentiels et tertiaires à La Réunion permettant la définition de prescriptions et le développement de filières locales ;
- **L'eau** : estimation des impacts environnementaux associés à l'arrosage des espaces extérieurs, aux usages domestiques et industriels et la mise en place de systèmes de récupération d'eau.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

DÉMARCHE D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE DES ZAE DE L'OUEST ET ACCOMPAGNEMENT DE NOUVELLES FILIÈRES

DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE DES NOUVEAUX QUARTIERS



ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE DE L'OUEST

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

EVALUATION DES CONSOMMATIONS D'EAU, D'ÉNERGIE ET DE MATÉRIAUX



STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE

DÉFINITION D'UN MIX ÉNERGÉTIQUE VERTUEUX, DURABLE ET VIABLE



STRATÉGIE BAS CARBONE

LIMITATION DE L'IMPACT CARBONE DES PROJETS



Bilan 2025

- Renouveau du marché de R&D pour la période 2025-2027 et adaptation des logiciels EnergyMapper & PowerDIS ;
- ZAC Ecocité Phaonce - DVD (phase d'incubation) - Evaluation Carbone / Scénarios de référence ;
- Construction durable : réalisation d'analyses en cycle de vie de matériaux et procédés constructifs alternatifs, afin d'identifier des solutions à impact carbone réduit ;
- Etude énergétique de la ZAE ECOPARC et de la ZAC Phaonce ;
- Finalisation de l'étude sur le potentiel de géothermie de surface (froid) de l'Ouest ;
- Accompagnement du dispositif d'autoconsommation collective avec la société M'Environnement sur ZAE Cambaie (production électrique à partir de biogaz).

Perspectives 2026

- Réaliser les études énergétiques sur ZA Tailou (ex ZA Cambaie) avec les logiciels d'Efficacity adaptés en 2025 (EnergyMapper et PowerDis) ;
- Accompagner la définition des prescriptions environnementales de la ZAC Ecocité Phaonce (Energie, Eau, Matériaux) ;
- Construction durable : Poursuivre les analyses en cycle de vie (ACU) de matériaux (béton) à impact carbone réduit.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Finalisation des travaux du 1er contrat	100%	100%	-
Mise en œuvre du 2ème marché R&D « STRATEGIE ENERGIE / CARBONE »	Signature du 2ème contrat de R&D	Signature en Août	25%



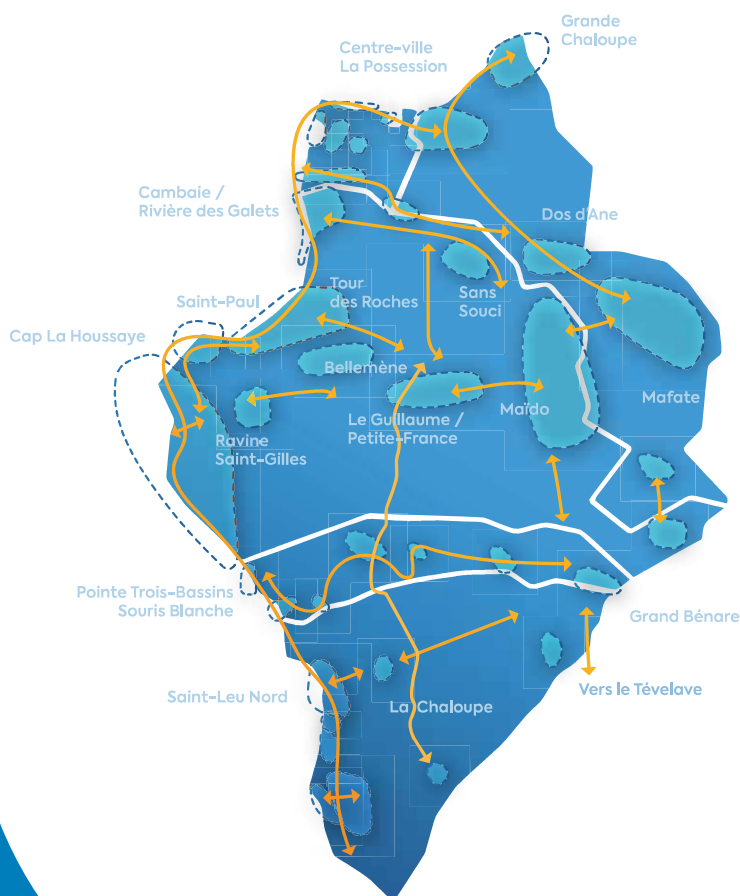
ORIENTATION

4

DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE DURABLE ET RÉSILIENTE

En accord avec les orientations stratégiques de son projet de territoire « Ouest 2040 », le Territoire de l'Ouest s'engage dans une politique touristique durable en se fixant une feuille de route, en améliorant la visibilité et l'attractivité et en investissant dans des aménagements structurants du territoire.

DYNAMISER LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU TERRITOIRE



Le Territoire de l'Ouest s'est engagé dans la co-construction d'une stratégie de tourisme durable mettant en exergue les polarités d'attractivité, leurs offres spécifiques, leurs patrimoines, sites et activités à développer en intégrant des objectifs de transition écologique, sociaux et économiques. Cette vision du territoire sera élaborée en concertation avec les communes membres, l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Ouest (OTI) et l'ensemble des acteurs du tourisme, avec pour priorité de mieux répondre aux besoins des habitants.

Bilan 2025

• L'état des lieux de l'offre et de la demande s'est poursuivi en 2025. Des périmètres de polarités d'attractivité touristique du territoire ont été proposés et seront à affiner et caractériser en phase 2 de l'étude. Les axes stratégiques ont été identifiés afin de proposer des réponses aux enjeux prioritaires du territoire de l'Ouest.

Perspectives 2026

• Sur la base du diagnostic, il s'agira de co-construire la vision de l'offre touristique 2040 du Territoire de l'Ouest, d'identifier et de sélectionner les polarités d'attractivité (c'est-à-dire les « micro-territoires » touristiques qui auront été délimités

comme réunissant les composantes d'attractivité touristique existantes ou à développer), qui composeront notre future « carte touristique ». Les positionnements touristiques de chaque polarité d'attractivité touristique seront définis, en mettant en exergue les sites touristiques phares/confidentiels/ à valoriser.

• Sur la base de cette vision de territoire, il s'agira de sélectionner 2 polarités d'attractivité touristique, pour lesquelles un plan d'actions de développement touristique durable sera élaboré. L'objectif est de développer une méthode et un plan d'actions opérationnel circonscrit et adapté aux spécificités du territoire et aux acteurs locaux dans le tourisme.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Taux d'avancement de la stratégie touristique	85%	30%	60%

SOUTENIR LA PROMOTION TOURISTIQUE

Le Territoire de l'Ouest collecte la taxe de séjour qui est intégralement reversée à l'Office du Tourisme Intercommunal (OTI) pour renforcer l'attractivité du territoire et mener leur programme marketing et de communication pour la valorisation du patrimoine, des sites, prestataires et artisans du territoire, à travers ses festivals phares, Zarlors et autres évènements.

Il assure la visibilité de l'offre touristique par l'actualisation d'un calendrier des évènementiels

touristiques et culturels du territoire qui est partagé en début de chaque année avec les partenaires, pour une meilleure couverture et équilibre territorial, et une meilleure répartition et visibilité des évènements sur l'année.

Le Territoire de l'Ouest participe également à améliorer l'accueil physique et l'accès à l'information touristique par l'implantation de bureaux d'information touristique (BIT) sur le territoire.

Bilan 2025

- En termes de promotion du territoire par l'OTI : campagnes agritouristiques et incitation à la consommation de produits touristiques ; Festival des Sens en mai et Festival de l'Océan en juin, couvrant toutes les communes ; Evènements ADN du territoire (Somin Konté dann Saint-Leu, Gou péi dann Marmit Trois-Bassins, Guinguette Saint-Gilloise) ; Soutien aux évènements portés par les communes (Fête de la forêt, Grand Boucan, Jazz dann Port, ...) ; Campagne de territoire pour accompagner les socio-professionnels dans les périodes creuses (post Garance) ;
- Le BIT Mafate à la Nouvelle a été inauguré en avril 2025 et enregistre une fréquentation très encourageante depuis son ouverture (2564 visiteurs en 3 mois, presque autant que Saint-Leu au premier semestre 2025) ;
- Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours pour la délocalisation du BIT de Saint-Gilles les Bains sur la place de la Baleine ; la proximité immédiate avec l'Aquarium et l'impact des travaux sur les espèces a requis des études complémentaires ;
- Renforcement de l'accompagnement des socio-

professionnels et animation du réseau, notamment suite à la crise Chikungunya 2025 ;

- Obtention du renouvellement de la dénomination commune touristique pour la Ville de Saint-Leu.

Perspectives 2026

- La régie taxe de séjour projetée 2,5 millions d'euros collectés pour 2026. Une convention d'objectifs et de moyen entre le Territoire de l'Ouest et l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) a été signée le 10/02/2025 afin de contractualiser les modalités de versement de cette enveloppe ainsi que les missions y afférentes.
- Les travaux d'aménagement du BIT de Saint-Gilles les Bains sur la place de la Baleine du Port de plaisance se dérouleront en 2026, avec un déménagement et ouverture au dernier trimestre 2026. L'Office du Tourisme bénéficiera ainsi d'une meilleure visibilité et d'espaces intérieur et extérieur conséquents pour accueillir et informer les touristes.
- Accompagnement dans la demande de renouvellement de la dénomination commune touristique pour la Ville de La Possession

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Taxe de séjour perçue	2 500 000 €	1 831 748€	2 500 000 €
Nombre de participants aux circuits touristiques payants de l'OTi	3500	2759 (de janvier à septembre)	3500
Nombre de bureaux d'information touristique aménagés	4	4	4

DÉVELOPPER L'INFORMATION, L'AMÉNAGEMENT ET GÉRER LES ÉQUIPEMENTS ET SITES À VOCATION TOURISTIQUE

RENFORCER LA SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE

Démarrées en 2023, l'actualisation et la mise en œuvre du schéma directeur de la signalétique touristique visent à installer différents types de panneaux de signalisation routière et de signalétique d'interprétation sur le territoire. Un des

volets importants est la signalisation d'information locale (SIL) qui permet d'améliorer la visibilité et l'accès routier des prestataires touristiques éligibles (hébergements classés ou labellisés, restaurants, loisirs, artisanats, prestataires de location).

Bilan 2025

Après l'équipement de l'ensemble des communes en matière de SIL des prestataires touristiques en 2024, 2025 a été consacré à l'actualisation des panneaux existants (phase étude) : recensement de la SIL sur Saint-Paul afin d'identifier les structures fermées ou nouvelles, les panneaux abîmés ou absents etc ; recensement des panneaux installés au milieu des années 2000 (relais d'information services, signalisation des sites et routes touristiques) et identification des besoins de remplacement ;

Actualisation de la SIL sur le territoire au gré des demandes des prestataires : réalisation des études courant 2025, pour des travaux de pose des panneaux au dernier trimestre 2025 (48 prestataires, 2 sur Trois-Bassins, 17 sur Saint-Leu et 29 sur Saint-Paul, pour un coût d'opération de 103,5k€).

Perspectives 2026

Travaux de pose et dépose de panneaux pour la signalisation des sites et routes touristiques ;
Actualisation de la SIL au gré des demandes des prestataires.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Mise en place de la signalétique touristique (taux de réalisation de l'objectif annuel)	Actualisation des panneaux de sites touristiques et des relais d'information service	60%	Pose des panneaux de sites touristiques Pose de panneaux SIL au gré des demandes

AMÉNAGER ET VALORISER LE SENTIER LITTORAL OUEST (SLO) DE LA POSSESSION À SAINT-LEU

Le Territoire de l'Ouest intervient en matière d'aménagement sur les sites dont il est gestionnaire et pour les projets d'aménagement déclarés d'intérêt communautaire, à l'instar du grand projet structurant de Sentier Littoral Ouest de La Possession à Saint-Leu, du Skate Park de Saint-Leu, du pôle glisse et du village des initiatives de Cambaie, dénommé « Espace sportif et culturel de l'Écocité Phaonce ». Les portions sont ainsi progressivement livrées sur le linéaire de sentier littoral pour la pratique pédestre et cyclable. Le Territoire de l'Ouest est gestionnaire de quatre

espaces et de sites touristiques, pour lesquels il assure la propreté des lieux et mène des actions d'amélioration en termes d'entretien, d'accueil et de fonctionnement : la Pointe de Trois-Bassins ; le littoral Sud Saint-Leu, ses espaces de loisirs et son Four à chaux ; le camping intercommunal de l'Hermitage les Bains ; le sentier littoral en forêt domaniale de Saint-Paul.

Enfin, il est également en charge de la définition du schéma directeur de la signalétique touristique et de son déploiement opérationnel dans ses communes.

Création d'un Sentier Littoral Ouest Programme



Bilan 2025

- Sentier Littoral Ouest (SLO) :
 - deux études se sont poursuivies : l'étude du GIP Ecocité avec la proposition en 2025 de tracés et intentions d'aménagement pour les tronçons entre La Possession et le cimetière marin à Saint-Paul ; et la réalisation du programme de travaux et la consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour les tronçons sous maîtrise d'ouvrage du Conservatoire du littoral sur Saint-Leu et Trois-Bassins ;
- Nouveau skate-park et extension du boulodrome sur Saint-Leu, espaces sportif et culturel de l'Ecocité Phaonce : obtention des permis et consultations des entreprises de travaux effectuées ;
- Gestion de la Pointe de Trois-Bassins, du littoral Sud de Saint-Leu et du camping de l'Hermitage : contrats d'entretien et d'exploitation en cours d'actualisation ;
- Camping dans les Hauts de l'Ouest sur le site de l'ancien Parc Hôtel du Maïdo : réalisation d'une étude de faisabilité et d'opportunité.
- Démarrer les travaux du skate park et boulodrome de Saint-Leu pour une livraison attendue au 4ème trimestre 2026 ;
- Finaliser l'étude de gestion de l'espace sportif et culturel de l'Ecocité Phaonce, et démarrer des travaux ;
- Camping de l'Hermitage-les-Bains
 - Définir les nouvelles modalités et procédure d'exploitation.
 - Réaliser des travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement, pendant la période de fermeture du camping
 - Réaliser les études de maîtrise d'œuvre liées aux travaux de rénovation et d'amélioration des équipements du camping, en vue d'obtenir un écolabel ;
- Gestion de la Pointe de Trois-Bassins :
 - Mettre en place un nouveau contrat d'entretien ;
 - Poursuivre les actions de valorisation de la Pointe de Trois-Bassins à travers la Journée de découverte Terre et Mer, pour sa cinquième édition. L'occasion de réunir un ensemble d'acteurs associatifs dynamiques en matière de sensibilisation, de prévention et d'éducation à la préservation des milieux naturels, et à la pratique de loisirs respectueuse des milieux (surf, randonnée, pique-nique, ...).
- Sentier littoral en forêt domaniale de Saint-Paul : renouveler le contrat d'entretien.

Perspectives 2026

- Sentier Littoral Ouest (SLO) :
 - Réaliser les études de maîtrise d'œuvre pour les tronçons de Saint-Leu et de Trois-Bassins.
 - Réaliser la charte graphique et de signalisation routière, afin de créer une identité et l'installer progressivement sur le territoire pour les portions existantes ;

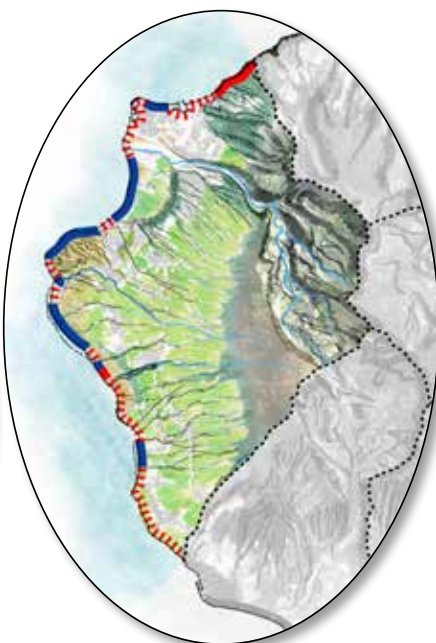
INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Nombre de sites et équipements gérés	4	4	4

EN 2017



SL existant 5,5 km

EN 2024



SL existant 20,5 km

EN 2030



SL existant 35,5 km

||||| SL non existant en tant que tel - passage possible
(sentier informel, passage sur voierie, etc...)

— SL non existant - Passage impossible

Source des cartes : @Conservatoire du Littoral, 2015-2017 / Mise à jour par le Territoire de l'Ouest en 2024

ORIENTATION

5

FAIRE DES PORTS DE PLAISANCE DES LIEUX D'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE

« Ports de Plaisance de l'Ouest » développera la visibilité et l'image de la nouvelle identité des ports en réalisant un vaste programme de rénovation et de modernisation tout en proposant des animations adaptées à la spécificité de chaque port :

- Port touristique Saint-Gilles en lien avec les activités de la zone balnéaire ;
- Port traditionnel de pêche de St-Leu ;
- Port de grande plaisance avec un pôle technique permettant le développement des escales internationales sur la Pointe des Galets et une offre de tourisme en augmentation.

Objectifs :

- Améliorer l'équilibre économique de l'exploitation en développant de nouvelles recettes ;
- Accroître les retombées socio-économiques des ports de plaisance sur le territoire ;
- Renforcer la visibilité et la notoriété des ports et la destination nautique du Territoire de l'Ouest.

GARANTIR LA SÉCURITÉ DES PORTS DE PLAISANCE

RÉALISER DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES À TERRE

Les travaux de mise en sécurité doivent être poursuivis notamment sur le port de Saint-Gilles, suite aux différents diagnostics rendus. Ils concernent la réfection des quais, la reprise et la réfection des réseaux, l'éclairage et des travaux

de réhabilitation des bâtiments dégradés. L'année 2026 sera marquée par la suite des études de maîtrise d'œuvre de URD et le lancement d'un marché pour la rénovation des façades et toitures en bardage bois.



Bilan 2025

- Validation des études de reprise du programme infrastructures de Saint-Gilles-les-Bains avec modification substantielle de l'enveloppe financière pour prendre en compte l'état des digues suite au cyclone BELAL ;
- Finalisation des études d'avant-projet de la construction des ateliers techniques de Saint-Gilles-les-Bains. Modification du PLU en cours avant poursuite des études ;
- Finalisation du raccordement de la capitainerie et de la laverie de la Pointe des Galets à l'assainissement collectif ;
- Livraison du 1er local poubelles et des travaux de dévoiement de réseaux permettant la réalisation du second local poubelles de Saint-Gilles-les-Bains ;
- Réalisation du diagnostic électrique des box de l'ancienne darse à la Pointe des Galets ;

- Réhabilitation de l'éclairage de la darse de Saint-leu et de l'ancienne darse de la Pointe des galets.

Perspectives 2026

- Lancer des marchés pour la rénovation des façades et toitures en bardages bois de Saint-Gilles-les-Bains ;
- Reprendre et renforcer le système de vidéoprotection en vue d'une meilleure couverture du port de Saint-Leu ;
- Lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour reprise des études des quais, digues et aire de carénage de Saint-Gilles-les-Bains suite à l'arrêt des marchés en cours ;
- Lancer les études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de la capitainerie de la Pointe des Galets.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Avancement de la construction des ateliers techniques port de Saint-Gilles	40%	20%	30%
Avancement de la construction des locaux poubelles port de Saint-Gilles	100%	80%	100 %
Avancement des études opérationnelles du port à sec de la Pointe des Galets	30%	40%	100%
Avancement des études du plan d'eau de la Pointe des Galets : état des lieux et proposition d'optimisation des places	100%	100%	-
Construction bâtiment pour l'accueil de la Globe40 et bureaux provisoires de la régie	100%	100%	-

RÉALISER DES TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ DES BASSINS

Les audits réalisés dans le cadre des transferts des ports de plaisance ont montré un état vétuste des infrastructures portuaires et des équipements maritimes. Il s'agit de réaliser des travaux pluriannuels de réhabilitation et de mise en sécurité.

Bilan 2025

- Validation de la faisabilité pour la rénovation des pontons B, C et D de Saint-Gilles-les-Bains ;
- Avancement des études pour le dragage global et la valorisation des sédiments de Saint-Gilles-les-Bains ;
- Réalisation de dragages d'entretien sur la darse TITAN, à Saint-Gilles-les-Bains et à Saint-Leu ;
- Réalisation du diagnostic et de la faisabilité pour des travaux de réhausse des pieux de TITAN ;
- Installation et réception des pontons bassin Guézé à la Pointe des Galets.

Perspectives 2026

- Poursuivre les études sur le volet réglementaire pour le dragage global et la valorisation des sédiments et valider le scénario de traitement des sédiments pour Saint-Gilles-les-bains ;
- Reprendre l'ensemble des missions depuis le programme pour le creusement du chenal et la réhabilitation de la partie maritime (changement de mandataire) de Saint-Leu.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Remplacement des pontons de Saint-Gilles et Pointe des Galets	100%	100%	-
Dragage global et la valorisation des sédiments (volet réglementaire)	40%	30%	50%
Avancement des études de l'extension terrestre et des travaux bassin et Chenal Port St Leu	20%	10%	20%
Construction de pontons bassin Guézé pour l'accueil de la Globe40	100%	100%	-

ASSURER L'EXPLOITATION TECHNIQUE ET COMMERCIALE

GARANTIR LA CONTINUITÉ DE SERVICE ET D'ACCUEIL DES PORTS ET ASSURER UNE RELATION CLIENT DE QUALITÉ

L'objectif est d'inscrire les programmes de maintenance et l'exploitation commerciale dans la durée et de passer peu à peu d'une gestion technique et logistique à une offre de services de qualité tout en améliorant l'autonomie financière de la Régie.

La gestion des aires de carénage sera optimisée par un travail sur les bateaux ventouses. La propreté des sites et espaces mis à disposition des amodiataires et des visiteurs reste une priorité de Ports de Plaisance Ouest dans une optique de labellisation « Ports Propres », à moyen

terme. La maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation et extension de la capitainerie de la Pointe des Galets, aujourd'hui vétuste, sera engagée dans le cadre d'un contrat de quasi régie avec la SPL Grand Ouest. Le renouvellement des autorisations d'occupation temporaires (AOT) des bâtiments du port de la Pointe des Galets et des forains de Saint-Leu est effectif depuis 2025, pour une période plus longue pour donner plus de lisibilité aux amodiataires.

Bilan 2025

- Renforcement du service propreté sur la Pointe des Galets ;
- Signature et démarrage des nouvelles AOT bâtiments et « forains » sur les ports de la Pointe des Galets et Saint-Leu ;
- Signature du contrat de quasi régie avec la SPL Grand Ouest et lancement de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et extension de la capitainerie de la Pointe des Galets ;
- Réalisation de la capitainerie provisoire utilisée en bureaux dans le cadre de la Globe40.

Perspectives 2026

- « Ports Propres » : élaborer le diagnostic et accompagner la démarche ;
- Structurer les services techniques, suite au recrutement du futur responsable ;
- Engager de nouvelles déchéances de propriété pour les bateaux ventouses ;
- Reprendre en régie l'entretien des espaces verts de la Pointe des Galets ;
- Lancer la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et extension de la capitainerie de la Pointe des Galets.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN AU 31/12/2025	CIBLES 2026
Montant des recettes issues des amodiations	4 100 000 €	3 730 000 € au 16/09/2025	4 400 000 €

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ ET LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE

DÉVELOPPER L'OFFRE DE SERVICES AUX USAGERS

Le développement commercial des ports sera accompagné pour garantir des espaces à la fois attractifs et qualitatifs. Ce travail nécessite une programmation pluriannuelle : audit des ports, du personnel, formation, projet de direction sont à mettre en place.

Le programme de modernisation des ports (vidéoprotection, contrôle d'accès aux parkings et aux pontons, sonorisation, ...) sera poursuivi.

Une réflexion globale sur le site de la base nautique de St-Gilles, en partenariat avec la mairie de Saint-Paul, permettra d'optimiser l'aménagement actuel. Le devenir du terrain « ex varangues des docks » à la Pointe des Galets sera mis à l'étude.

Bilan 2025

- Finalisation de la liaison de la vidéoprotection au Centre de Surveillance Urbaine (CSU) de Saint-Paul ;
- Aménagement du terre-plein d'entrée de la darse TITAN ;
- Lancement de l'étude d'aménagement global de la Pointe des Galets (y compris l'ex terrain météo), de faisabilité et de programmation sur le site de l'ex « Varangue des docks », pour un port à sec et des commerces, en lien avec les futurs aménagements de la Ville du Port ;
- Réalisation d'une aire de stationnement pour 8 bateaux sur remorques, à la Pointe des Galets.

Perspectives 2026

- Finaliser la mise en place de la vidéoprotection sur les trois ports ;
- Sites de la base nautique de St-Gilles et sites connexes (à proximité des Brisants) : réaliser les études de programmation, en lien avec les services de l'État et la commune ;
- Améliorer les aires techniques et de carénage : mettre en place un partenariat avec le CEREMA ;
- Poursuivre l'étude d'aménagement global de la Pointe des Galets, y compris l'ex terrain météo, et de faisabilité et de programmation sur le site de l'ex « Varangue des docks », pour un port à sec et des commerces, en lien avec les futurs aménagements de la Ville du Port.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Avancement des études pour les sites de la base nautique et sites connexes (à proximité des Brisants)	30%	0%	30%
Avancement des études (faisabilité et programmation) sur l'ex « Varangue des docks »	30%	10%	60%

ACCOMPAGNER UN DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DURABLE

Diverses études de maîtrise d'œuvre et travaux de construction ou réhabilitation de locaux commerciaux sont prévues : ateliers et locaux techniques nécessaires au développement de l'activité, la réhabilitation du hall A/B/C sur Saint-Gilles et construction de nouveaux

bâtiments sur le port de Saint-Leu. Ces travaux seront accompagnés de démarches spécifiques, pour préciser le positionnement commercial des nouveaux équipements d'une part, et d'autre part, pour poursuivre l'accompagnement des projets privés commerciaux.

Bilan 2025

- Finalisation des études pour la rénovation de la rotonde et du local hall A/B/C de Saint-Gilles-les-Bains ;
- Travaux de réhabilitation de l'aire technique et d'aménagement provisoire de l'espace de vie de Saint-Leu ;
- Renforcement du réseau électrique et création de bornes foraines sur la darse TITAN ;
- Finalisation des études de conception (diagnostic structure complémentaire, déclaration préalable, etc.) du Bureau d'Information Touristique de l'Office de Tourisme sur l'îlot central du port de Saint-Gilles ;
- Conception des ateliers techniques de Saint-Gilles-les-Bains, pour partie en remplacement des ateliers actuels occupés (actuellement en zone rouge du plan de prévention des risques d'inondation -PPRI), et pour les besoins des Ports de Plaisance Ouest ;
- Révision des règlements portuaires ;
- Harmonisation des grilles tarifaires ;
- Réouverture au public de la place de l'espace de vie du front de mer de Saint-Leu.

Perspectives 2026

- Réaliser les travaux de rénovation de la rotonde et du local hall A/B/C de Saint-Gilles-les-Bains ;
- Aménager des box plaisanciers sur la Pointe des Galets ;
- Réaliser les travaux du Bureau d'Information Touristique (BIT) de l'Office de Tourisme de Saint-Gilles-les-bains ;
- Se positionner sur le projet d'espace de vie du front de mer de Saint-Leu.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN AU 31/12/2025	CIBLES 2026
Montant des redevances commerciales	300 000 €	497 000 € au 16/09/2025	520 000 €
Avancement de la construction des ateliers techniques du port de Saint-Gilles	40%	30%	30%

VALORISER L'IMAGE ET ACCROÎTRE LE RAYONNEMENT DES PORTS

2023 a été marqué par le lancement de la marque « Ports Plaisance Ouest » (PPO) qui valorise et accroît la visibilité des 3 ports du Territoire de l'Ouest. L'enjeu est de poursuivre sur une valorisation de notre attractivité au national et à l'international. En termes d'animation, les ports souhaitent conforter le marché artisanal « Zartizan Péi » pendant les vacances scolaires, ainsi que le partenariat avec les différents acteurs

sur leurs évènementiels (l'OTI, les communes, les bases nautiques). Concernant les rallyes à voile autour du monde, la Pointe des Galets reste un point d'étape sur la carte. Ces évènements ont lieu fin octobre, début novembre. 2025 a été l'année phare en termes d'attractivité et de rayonnement par l'accueil de la Globe 40, tour du monde en escales en class 40.

Bilan 2025

- Confortement des évènementiels, portés par les ports et l'Office du Tourisme Intercommunal (5 dates des « Zartizan Péi », rendez-vous des Baleines, off des Francofolies, ...) et d'autres porteurs de projets (forum des métiers de la commune, Océan Racing de la Base Nautique de l'Ouest, Fashion Réunion, Réunion Comedy Beach, ...);
- Développement de manifestations par les amodiataires de Saint-Gilles-les-Bains (fête de la musique, Halloween, ...), accompagnés par les PPO;

- Accueil à la Pointe des Galets du rallye autour du monde « World Arc »;
- Accueil de la Globe40 à la darse Titan : mise en place et animation d'un village sur 3 semaines, pour les navigateurs, le grand public, les scolaires et des publics cibles;
- Création d'un stand « compétence ports de plaisance » déployé sur des évènements (forums des métiers, journée de la mer, ...).

Perspectives 2026

- Conforter et pérenniser les évènementiels existants dont « Zartizan Péi » sur 2 jours;
- Développer des animations sur le port de la Pointe des Galets en partenariat avec la Ville du Port, suite à l'aménagement de la darse TITAN;
- Déployer la scène flottante sur les ports lors de différentes manifestations;
- Harmoniser la signalétique sur les 3 ports.



INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Nombre de bateaux extérieurs de passage	130	140	150
Nombre d'événements organisés sur les ports	17 animations dont l'accueil de la Globe40	20 animations	18

ORIENTATION

6

STRUCTURER UNE POLITIQUE DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AU SERVICE DU RAPPROCHEMENT DES POPULATIONS ET DU CO-DÉVELOPPEMENT

Il s'agit de mettre en œuvre le plan d'action annuel de la collectivité suivant les 3 axes majeurs de la stratégie globale adoptée en 2023 :

- Valorisation de l'ingénierie du Territoire de l'Ouest et de l'expertise territoriale afin de renforcer les capacités des communes urbaines partenaires notamment en matière de gestion de l'Eau et assainissement, gestion des déchets, aménagement urbain et gestion des risques, écotourisme...
- Mobilisation de volontariats (Volontariat de Solidarité Internationale, Service civique international) en appui à la réalisation d'actions contractualisées des acteurs du territoire ;
- Organisation d'actions culturelles et de solidarités impliquant notamment les jeunes et les femmes.



Bilan 2025

• Partenariat institutionnel avec la Commune Urbaine de Sainte-Marie à Madagascar :

- La convention quinquennale signée en 2023 entre les deux collectivités a entamé sa 3^{ème} année de mise en œuvre avec l'ONG GRET et le SYCTOM. Ce projet a démarré avec une première phase dédiée au diagnostic approfondi de la gestion des déchets et a permis d'identifier les principaux enjeux et de poser les bases d'un futur plan opérationnel. En complément, un diagnostic territorial agricole a été élaboré pour mieux comprendre les enjeux locaux et envisager des solutions adaptées de valorisation des déchets végétaux en compost.

• "Esprit Beach" : Depuis plusieurs années, l'association 974 Action porte le projet "Esprit Beach", qui a pour vocation de favoriser les échanges de coopération régionale à travers des actions culturelles, environnementales et d'insertion par le sport. L'édition 2025 qui a connu des contraintes de mise en œuvre (élections, mouvements sociaux...) sera reporté sur l'année suivante.

• Mobilité internationale de jeunes :

- Le programme annuel de mobilité, conduit avec France Volontaires, a permis l'accueil d'une Volontaire de Solidarité Internationale (VSI) en provenance du Mozambique, dans le cadre du dispositif TEUO réciprocité. Sa mission, répartie entre l'EAIO et l'ESA, vise à promouvoir les échanges culturels et éducatifs ;

- En parallèle, une VSI a été affectée à l'île de Sainte-Marie pour le suivi du partenariat avec la Commune Urbaine, notamment pour le volet environnement. Elle a été reconduite fin 2025.

• Projet socio-éducatif en faveur des enfants vulnérables à Tuléar : ce projet, porté par Eau de Coco Réunion, a poursuivi sa deuxième phase avec le soutien du Territoire de l'Ouest. Celui-ci a permis l'équipement du CASEM (Centre d'accueil Socio-Educatif et Musical), facilitant ainsi la mise en œuvre d'activités culturelles et artistiques ainsi que des actions autour du sport afin de favoriser la réintégration sociale et éducative des enfants vulnérables.

• Recherche sur l'histoire de la piraterie dans l'océan Indien : Initié par l'Ecole Supérieure d'Art de La

Réunion, ce projet de recherche a mobilisé une équipe d'étudiants et de chercheurs pour étudier l'histoire de la piraterie dans l'océan Indien. Un travail particulier est mené sur La Réunion, Madagascar et le Mozambique.

• Voyages solidaires du T'COS à Tuléar : en collaboration avec notre partenaire l'ONG Bel Avenir, une douzaine d'agents du Territoire de l'Ouest ont pu participer à des actions solidaires sur la région de Tuléar, autour de l'éducation, la culture et l'environnement.

• Soutien aux projets communaux : dans le cadre du programme annuel 2025, un projet conjoint de la commune de Saint-Paul et de l'association ADEO a porté sur l'organisation d'un échange culturel intergénérationnel à Victoria (Seychelles), en octobre.

Perspectives 2026

• Poursuivre le partenariat institutionnel avec la Commune Urbaine de Sainte-Marie : une mission technique est programmée pour préciser les nouvelles thématiques de coopération et convenir des modalités de mise en œuvre des futures actions conjointes (eau, déchets, littoral, culture, tourisme durable...). Le projet de gestion des déchets, porté par l'ONG GRET, entrera dans sa phase 2 et visera le déploiement opérationnel des premières actions de collecte et l'aménagement du site de stockage. Le Territoire de l'Ouest sollicitera à cet effet le dispositif FICOL (Facilité de financement des collectivités) de l'AFD (Agence Française de Développement) pour assurer la continuité du programme.

• Partenariat institutionnel avec la Commune Urbaine de Tuléar :

- Structurer et formaliser les liens actuels à travers une convention détaillant les axes de coopération (environnement, culture...) et les modalités de coopération. Un Volontaire de Solidarité Internationale (VSI) sera affecté pour assurer la coordination et le suivi des actions définies par les deux collectivités.

- Poursuivre les actions portées par Eau de Coco Réunion, notamment le projet "CASEM" (Centre d'Accueil Socio-Éducatif et Musical) visant à accompagner l'insertion des jeunes à travers la pratique de l'art, la musique, le sport et la préservation de l'environnement.

- Partenariat avec l'École Supérieure d'Art (ESA) : mettre en œuvre la convention signée en 2025, en identifiant les axes de coopération prioritaire, ainsi que les zones géographiques ciblées par les partenaires.
- Participer à la création d'un Réseau Régional Multi-Acteurs (RRMA) pour coordonner, mutualiser et soutenir les initiatives locales en matière de coopération et de solidarité internationale.
- Soutenir le projet culturel et sportif "Esprit Beach" : l'édition 2026 prévoit d'une part, la poursuite des actions initiées antérieurement autour des échanges de coopération régionale à travers des actions culturelles, environnementales et d'insertion, mais également, d'accompagner les acteurs locaux à penser l'aménagement du site d'Ilot Madame, avec l'ambition de faire de ce lieu un pôle d'événements socioculturels au cœur de la zone urbaine.
- Accompagner la mobilité internationale des jeunes : le programme 2026 prévoit en priorité l'affectation d'un Volontaire de Solidarité Internationale (VSI) pour animer notre coopération avec la Commune Urbaine de Sainte-Marie et un autre à structurer pour suivre la coordination du partenariat avec la Commune Urbaine de Tuléar et les acteurs associatifs qui œuvrent actuellement sur la région (Eau de Coco Reunion, ONG Bel Avenir, T'COS, Alliance Française...). Le dispositif TEJO prévoit l'accueil à La Réunion d'un ressortissant du Mozambique à l'EAIO et à L'École Supérieure d'Art.
- Soutenir les projets communaux : le programme annuel vise à accompagner les initiatives locales identifiées par les communes partenaires pour les aider à concrétiser leurs projets de développement.
- Projet de solidarité avec Farafangana : finaliser l'organisation de l'acheminement des anciennes tentes SAFARI du camping intercommunal vers la région de Fort-Dauphin, en vue de les redistribuer aux populations locales pour des usages à vocation socioculturelle, éducative et sanitaire. Ce projet d'acheminement mené en lien avec le FASZOI vise à répondre aux besoins urgents des communautés locales.
- Évaluer la stratégie de coopération : une évaluation externe est lancée afin de dresser un bilan des trois premières années de mise en œuvre de la stratégie de coopération du Territoire de l'Ouest, et d'en ajuster les orientations si nécessaire.
- Structurer un partenariat avec l'association des maires du littoral Malgaches, suite à la visite de la délégation des maires du littoral malgache en juin 2025 : l'objectif est de poser les bases d'une coopération durable autour des enjeux de gestion intégrée des zones côtières, défi majeur pour l'ensemble des collectivités de l'océan Indien. L'érosion du littoral, la pression urbaine, la préservation des écosystèmes marins, la vulnérabilité aux aléas climatiques et la gouvernance des espaces côtiers sont autant de problématiques partagées par nos territoires. Ce partenariat permettrait de favoriser l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre élus et techniciens du littoral ; renforcer les capacités locales en matière de planification, de gestion environnementale et de résilience face au changement climatique ; valoriser la coopération régionale comme levier d'action pour une meilleure intégration des politiques publiques côtières.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Nombre de personnes touchées par le plan d'action global	660	700	720
Nombre de jours de formation, d'expertises, d'échanges d'expériences	5	4	4
Nombre de nouveaux projets intercommunaux et communaux de coopération	6	7	4
Nombre de jeunes en mobilité en poste	3	2	2

AXE 2

OFFRIR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ

- 1 - Développer une gestion de proximité et responsable des déchets**
- 2 - Impliquer davantage les usagers pour l'amélioration du cadre de vie**
- 3 - Renforcer l'attractivité et la performance des transports publics urbains et scolaires**
- 4 - Offrir à la population une eau de qualité**
- 5 - Limiter les impacts sur les milieux**

ORIENTATION

1

DÉVELOPPER UNE GESTION DE PROXIMITÉ DURABLE ET RESPONSABLE DES DÉCHETS

Avec le renforcement de la réglementation (Loi transition écologique en 2015 et loi Anti-Gaspillage Economie Circulaire en 2020), le Territoire de l'Ouest axe son action sur la réduction de la production déchets comme élément prioritaire dans la hiérarchie des modes de gestion et sur la valorisation des matières dans une optique de réemploi, de recyclage et plus largement d'économie circulaire.



FAIRE DE L'USAGER UN ACTEUR DU CHANGEMENT EN RÉDUISANT LES DÉCHETS ET EN DÉVELOPPANT L'APPORT VOLONTAIRE

MAINTENIR L'EFFORT DE SENSIBILISATION DES HABITANTS AUX GESTES CITOYENS

La sensibilisation est une des clés de réussite des changements à opérer en termes de gestion des déchets, tant sur le volet « réduction » que sur le volet « tri ».

Depuis de nombreuses années, une communication de proximité est privilégiée (porte-à-porte, stands, établissements scolaires...). Celle-ci est complétée par une communication médiatique via différents canaux (internet, réseaux sociaux, radios, télévision, encarts presse...).

L'intercommunalité est en recherche perpétuelle d'adaptation de ces modes de sensibilisation afin d'être le plus efficient et en adéquation avec l'évolution des nouvelles technologies.

Bilan 2025

- Mise en œuvre de l'application « TRIALI » pour la gratification du geste de tri ;
- Formation des trieurs et des ripeurs sur les règles de tri (en format « vis ma vie ») afin d'harmoniser le message et les pratiques ;
- Mise en place d'ateliers participatifs (Réparali DEEE, Klinik vélo, consigne du verre) ;
- Animations publiques et scolaires sur différents thèmes (collecte sélective, pique-nique zéro déchet, gaspillage alimentaire, compostage, jardinage au naturel, réduction des déchets, réemploi, 10 ans des Trokali...)
- Lancement d'un défi foyer zéro déchet ;
- Sensibilisation en porte à porte sur le réemploi et la promotion du compostage.

Perspectives 2026

- Accompagner et sensibiliser aux nouvelles consignes de tri avec la mise en œuvre des extensions de consigne de tri impliquant le tri de l'ensemble des emballages en plastique (pots de yaourt, barquettes, sachets,...) dans le bac jaune ;

- Promouvoir l'application « TRIALI » ;
- Maintenir des actions de sensibilisation ciblées et des échanges avec les usagers sur les thématiques de respect des calendriers de collecte, solutions aux problèmes de collecte, règles de présentation des déchets et consignes de tri notamment ;
- Créer une cellule réemploi dans le marché médiation ;
- Maintenir les ateliers participatifs (Réparali DEEE, ...)
- Accompagner et sensibiliser au tri des biodéchets dans les quartiers équipés de Points d'Apport Volontaire pour ce flux ;
- Déployer le plan de communication dédié aux déchets, notamment, celui des déchets alimentaires (biodéchets) ;
- Expérimenter une prestation d'accompagnement des établissements scolaires à la réduction et au tri de leurs déchets ;
- Renouveler le défi foyer zéro déchet ;
- Etudier des scénarios de mise en place d'un système de tarification incitative.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Nombre d'usagers sensibilisés ou informés (performances de tri)	15 000	15 680*	16 000
Taux de valorisation des déchets (collecte sélective)	60%	50%*	60%
Performance de valorisation des déchets (verre)	28 kg/an/hab	24 kg/an/hab*	25 kg/an/hab

* données non consolidées

MAINTENIR L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS DANS LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Il est proposé aux communes membres des diagnostics de gaspillage alimentaire pour la restauration scolaire afin de leur permettre de mettre en place des actions correctives. En effet, environ un repas sur trois est jeté, soit environ 2 millions d'euros de denrées gaspillées, sur l'ensemble des communes membres.

Ces diagnostics qui s'inscrivent dans le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de 2022, visent à réduire les déchets alimentaires des ordures ménagères. Ils permettraient aussi d'optimiser les dépenses publiques et favoriser le mieux manger.

Bilan 2025

- 30 diagnostics de gaspillage alimentaire dans les communes du territoire réalisés ;
- Estimation de 2,6 M€ de denrées alimentaires gaspillées dans la restauration scolaire du primaire.

Perspectives 2026

- Maintenir cette offre de service gratuite pour les communes afin d'améliorer la connaissance du gaspillage en restauration scolaire et leur permettre de mettre en place leur plan d'actions correctives ;
- Poursuivre les actions de sensibilisation des habitants et des scolaires à la lutte contre le gaspillage alimentaire (achats malins).



POURUIRE ET DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS EN VUE D'UNE GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

Le tri à la source des biodéchets, obligatoire depuis janvier 2024, reste le levier de réduction de la production de déchets le plus important (près de 40% des ordures ménagères). Les efforts en matière d'accompagnement à la gestion de proximité des biodéchets sont une priorité, d'autant que le

traitement en méthanisation est décalé de deux années, à minima. Cela passe par le compostage des restes alimentaires, l'éducation des scolaires mais aussi l'incitation au broyage et au compostage des déchets végétaux.



Bilan 2025

- 1 000 composteurs distribués ;
- 13 240 élèves participants à travers de l'appel à projets Lekol'O ;
- 120 mises à disposition de broyeurs de déchets végétaux ;
- Attribution d'un marché pour une prestation de broyage à domicile.

Perspectives 2026

- Poursuivre l'incitation au compostage individuel avec la mise en place de nouvelles actions de communication ;
- Poursuivre les ateliers de formation au compostage à domicile, la promotion de cette pratique et le suivi des usagers déjà équipés ;
- Déployer 15 nouveaux sites de compostage collectif ou en établissements ;
- Accompagner 2 nouvelles communes dans le compostage à 100 % de leurs déchets de cantine ;
- Renouveler l'appel à projet Lekol'O (environ 12 000 élèves bénéficiaires) ;
- Mettre en œuvre dlemarché de broyage à domicile, en complément des prêts de broyeurs de déchets végétaux.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Nombre de composteurs distribués	1 000	1 000*	1 000

* Données non consolidées

POURUIVRE LES ACTIONS FAVORISANT L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE VIE DES OBJETS

Conformément au Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et à son axe prioritaire « augmenter la durée de vie des produits », des actions sont menées sur le gisement des encombrants (2ème flux important après les biodéchets). Ce flux étant majoritairement capté par les déchèteries, ces dernières sont équipées d'espaces permettant de

leur donner une seconde vie.

La réduction de ce flux passe aussi par une collecte en porte à porte dite « préservante ».

Enfin, un soutien est apporté aux acteurs de l'économie sociale et solidaire utilisant des déchets comme matières premières (recyclerie, projet de consigne...).

Bilan 2025

- Equipement en zones de réemploi de la déchèterie de Plateau Caillou ;
- Présence du « Trokali mobile » sur les déchèteries éphémères ;
- Mise en place d'une animation en juillet-août 2025, sur les 5 déchèteries équipées de Trokali, à l'occasion des 10 ans des Trokali ;
- Réalisation de vidéos sur l'activité des partenaires essentiellement des associations ESS qui récupèrent des ressources en déchèterie pour leur activité. Ces vidéos ont été diffusées lors des 10 ans des Trokali, lors d'évènements et sur les réseaux sociaux ;
- Promotion de la réparation : mise en place d'ateliers participatifs vers les usagers, participation aux journées nationales de la réparation ;
- Poursuite de la collecte « préservante » des encombrants en parallèle de la collecte en porte à porte par la société HCE en collaboration avec

Emmaüs. Afin d'intensifier la quantité et la qualité, une collecte sur rendez-vous des encombrants a été mise en place depuis le 12 août 2025.

Perspectives 2026

- Livrer le Trokali de la déchèterie de la Pointe des Châteaux. En 2026, toutes les déchèteries fixes seront équipées d'une zone réemploi ;
- Terminer les travaux de réfection complète et d'agrandissement du Trokali de Plateau-Caillou ;
- Intensifier la présence des « Trokali mobiles » sur les déchèteries éphémères ;
- Promouvoir la réparation : mettre en avant les fonds réparation fournis par les éco-organismes, les ateliers participatifs pour les usagers, participer aux journées nationales de la réparation ;
- Suivre et optimiser la collecte « préservante » des encombrants.



DÉVELOPPER L'APPORT VOLONTAIRE

La stratégie déchets, adoptée en mars 2022, pour le Territoire de l'Ouest, a explicitement déterminé l'apport volontaire comme mode de collecte à privilégier.

La densification du réseau de bornes d'apport volontaire pour le verre et pour la collecte sélective en habitat collectif, ainsi que la mise en œuvre

de bornes enterrées, sont des axes forts pour le développement de ce mode de collecte.

L'apport volontaire pour les biodéchets a également été préconisé en complément de la gestion de proximité de ce flux afin d'offrir une alternative aux foyers ne pouvant pas composter chez eux.

Bilan 2025

- Poursuite de la mise en œuvre d'îlots de bornes aériennes en pieds d'immeubles ;
- Remplacement progressif de bornes en mauvais état sur le territoire ;
- Mise en œuvre d'un îlot de bornes enterrées pour les flux des ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective au sein d'une résidence sur la commune du Port ;
- Finalisation du premier déploiement des Points d'Apport Volontaire (PAV) pour les déchets alimentaires sur 5 quartiers : Moulin Joli/Halte là (La Possession), ZAC 1 et 2 (Le Port), Plateau Caillou (Saint-Paul), le centre bourg de Trois-Bassins et Piton Saint-Leu ;
- Mise en place d'une plateforme de compostage des déchets alimentaires en bout de champ, avec le collecteur NOI, pour valoriser les déchets alimentaires collectés dans les points d'apport volontaire, dans l'attente de la livraison de RUN'EVA ;
- Déploiement de 11 composteurs grutables sur deux quartiers de Saint-Paul pour évaluer un nouveau dispositif de collecte ;

- Poursuite du déploiement de PAV pour les déchets alimentaires sur de nouveaux quartiers (1 centaine de points sur Saint-Laurent/Bœuf Mort à La Possession, ZUP au Port, Saint-Gilles les Hauts, le centre bourg de Trois-Bassins et Stella/4 robinets/ Etang sur Saint-Leu) et démarches administratives (AOT, échanges avec les différents propriétaires fonciers...).

Perspectives 2026

- Poursuivre la densification et la remise en état du parc de bornes aériennes pour le verre et la collecte sélective ;
- Mettre en place l'expérimentation de bornes enterrées en pieds d'immeubles sur 4 sites ;
- Finaliser le déploiement des 100 points d'apport volontaire déchets alimentaires sur les quartiers définis ci-dessus et installer 100 nouveaux points déchets alimentaires, sur d'autres quartiers du territoire pour tendre vers un objectif 300 points environ.
- Etendre l'expérimentation de collecte des déchets alimentaires, sur les composteurs grutables.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Taux de collecte par apport volontaire (déchèterie+verre)	30%	27%*	28%
Ratio de déchets produits en kg par habitant (porte-à porte et apport volontaire)	620 kg/hab	649 kg/hab*	640 kg/hab

* Données non consolidées

DÉVELOPPER LE RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES

La stratégie foncière en matière de déchèteries, validée par l'intercommunalité en 2023, prévoit la réalisation de 4 nouvelles déchèteries : la Plaine, la Saline, centre-ville La Possession, Ecocité ainsi que le déplacement de la déchèterie de l'Hermitage. En attendant, des déchèteries éphémères ont été déployées sur les zones blanches.

De plus, afin de mettre en place de nouvelles filières de tri en déchèterie et promouvoir le réemploi, la modernisation des déchèteries actuelles doit être envisagée.

Bilan 2025

- Finalisation des programmes des déchèteries de la ZAE la Saline et de Trou d'Eau ;
- Identification de la parcelle mise à disposition pour la déchèterie sur l'Ecocité Phaonce ;
- Poursuite de la prospection d'un terrain pour la Plaine Saint-Paul ;
- Etude de faisabilité en cours pour la réalisation d'une déchèterie inversée à Plateau-Caillou ;
- Elaboration d'un projet de modernisation des déchèteries actuelles, soumis à la Commission Environnement. S'appuyant sur les diagnostics menés en 2024, ce projet a pris en compte les forces et les faiblesses de chaque déchèterie pour répondre à la fréquentation et au nombre de filières qui augmentent, à leur conformité par rapport à la réglementation (sécurité, pollution...) et à leur possibilité d'agrandissement. Il s'appuie aussi sur l'étude de faisabilité menée pour la déchèterie de Plateau-Caillou. Le projet a évalué en grande masse l'impact financier de ces travaux. Une planification pluriannuelle des travaux sera à décliner en 2026 afin de le traduire dans la programmation pluriannuelle d'investissement.

Perspectives 2026

- Définir les programmes pour les futures déchèteries implantées dans la ZAE Prévert (après validation du terrain alloué à la déchèterie) et sur l'Ecocité Phaonce ;
- Engager les études de maîtrise d'œuvre relatives à la déchèterie de la Saline, en fonction de l'avancement de la ZAE, ainsi que celles relatives à la construction de la déchèterie de Trou d'eau ;
- Poursuivre la recherche d'un terrain pour la Plaine Saint-Paul ;
- Maintenir les déchèteries éphémères, en attendant la réalisation des déchèteries fixes ;
- Intégrer dans les programmes des déchèteries un volet réemploi avec, selon l'espace disponible, une déchèterie dite « inversée » ou un Trokali agrandi. La réalisation des nouvelles déchèteries ainsi que la modernisation du réseau existant s'étaleront sur la période 2027-2032.



ASSURER UN SERVICE DE COLLECTE EFFICACE ET SOUTENABLE

AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN PORTE À PORTE ET DES DÉCHÈTERIES

L'amélioration du service offert aux usagers reste un objectif prioritaire. La qualité du service étant un critère prépondérant, l'objectif affiché est une diminution du taux de relances et de réclamations enregistrées auprès du centre d'appels et via les formulaires.

Un nouveau dispositif de gestion de la relation usagers a été déployé pour le Territoire de l'Ouest. Cela permet de faciliter les démarches des usagers et d'assurer un suivi optimisé du traitement des demandes.

Au-delà des outils, un travail journalier est réalisé

concernant l'analyse des remontées des différents acteurs (communes, prestataires, usagers...) et sur les voies/sites présentant des problématiques récurrentes, afin de limiter au maximum les impacts en collectes (mise en œuvre d'actions préventives, identification de solutions à long terme).

En déchèterie, la qualité des apports volontaires fait l'objet d'une attention particulière pour diminuer les coûts de traitement et le refus des bennes.

Bilan 2025

- Le cyclone GARANCE, en mars 2025, a eu un impact sur les réclamations/relances usagers malgré le déploiement de moyens supplémentaires et un passage dans tous les quartiers en 2 semaines sur le flux de déchets végétaux et un dispositif conséquent sur 4 semaines (+73% d'augmentation des tonnages de végétaux collectés en porte à porte en mars 2025 / + 53% des tonnages d'encombrants par rapport à un mois d'été normal) ;
- Mise à plat des procédures, participation aux ateliers, formations, tests des formulaires, des arborescences/dispatch des différentes demandes pour leur traitement en lien avec le Service Transformation Numérique pour la mise en place du nouveau système d'information de la Gestion de la Relation Usagers ;
- Contractualisation avec l'éco-organisme Cyclevia pour les huiles minérales ;
- Contractualisation avec les éco-organismes de la filière pneumatiques usagés ;

- Validation d'un nouveau contrat avec Eco Maison et Valobat pour les articles de bricolage et de jardin permettant d'augmenter le soutien financier ;
- Fermeture de la déchèterie de la Pointe des Châteaux en novembre pour des travaux de modernisation (sécurisation de la voirie et travaux préparatoires du futur Trokali).

Perspectives 2026

- Poursuivre la mise en œuvre du nouveau système de Gestion de la Relation Usagers ;
- Maintenir le suivi des prestations de collecte pour s'assurer de la qualité des services déployés sur le territoire ;
- Suivre la mise en service des outils de traitement d'ILEVA (Run'Eva) qui se fera progressivement sur 2026 pour ajuster les apports de déchets sur ces nouvelles installations ;
- Mettre à jour la signalétique des déchèteries pour mieux informer sur les déchets acceptés/interdits et favoriser le réemploi.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN AU 2025	CIBLES 2026
Taux de relances et de réclamations des usagers (dysfonctionnements de collecte)	9.5%	7%*	6.5%

* données non consolidées

DÉPLOYER LA REDEVANCE SPÉCIALE AUPRÈS DES PROFESSIONNELS

Dans une logique d'équité entre les professionnels et les ménages desservis par le service de collecte des bacs et de réduction des déchets, la mise en œuvre de la Redevance Spéciale a débuté en août 2019. Jusqu'à fin 2020, le déploiement a concerné les administrations du territoire.

En 2021 et 2022, la redevance s'est étendue aux entreprises situées dans les Zones d'Activités Economiques (ZAE), bénéficiant de la collecte depuis le 1er août 2020.

En 2023, les contractualisations avec les entreprises situées dans les ZAE se sont terminées. La mise en œuvre auprès des professionnels (hôtels et restaurants) bénéficiant de fréquences de collecte des bacs les plus élevées (3 fois par semaine au vu de leur activité), a débuté fin 2023 pour s'achever en 2024.

Bilan 2025

- Déploiement terminé pour les professionnels collectés 2 fois par semaine pour les ordures résiduelles sur les communes de La Possession, Le Port et Trois-Bassins ;
- Déploiement en cours pour les professionnels collectés 2 fois par semaine pour les ordures résiduelles sur les communes de Saint-Paul et Saint-Leu ;
- Capitalisation des données de géolocalisation lors des rencontres en face à face pour une mise en ligne dans le SIG (Système d'Information Géographique) commun de l'intercommunalité.

Perspectives 2026

- Finaliser le déploiement auprès des redevables collectés 2 fois par semaine ;
- Définir les prochaines étapes de la mise en œuvre (approche géographique, métiers...) pour les producteurs collectés 1 fois par semaine en ordures résiduelles.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Nombre de contrats Redevance Spéciale	1500	1761*	2000

* données non consolidées

ORIENTATION

2

IMPLIQUER DAVANTAGE LES USAGERS POUR L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Vivre dans un environnement agréable et propre repose sur l'implication des usagers et sur des actions relatives à la sensibilisation et à la verbalisation, afin d'assurer le maintien de la salubrité publique et la lutte contre l'errance animale.



PARTICIPER AU MAINTIEN DE LA PROPRETÉ

MAINTENIR / RENFORCER LA PRÉSENCE DE LA BRIGADE INTERCOMMUNALE ENVIRONNEMENTALE (BIE)

Après plus de deux ans d'exercice, l'intervention de la Brigade Intercommunale Environnementale est devenue incontournable pour mettre en œuvre la politique de prévention et de gestion des déchets et de lutte contre l'errance animale.

Les efforts déployés en matière d'occupation du territoire, de proximité, ont permis de faire de la BIE, une brigade connue de l'ensemble des administrés.

Les usagers auteurs d'infractions sont sanctionnés en raison des nuisances causées à l'environnement, à la sécurité et santé publiques des autres administrés.

Les missions de la BIE se poursuivront en collaboration avec les médiateurs et la direction de la gestion des déchets et de l'errance animale.

Bilan 2025

- Priorisation des actions s'articulant autour de 3 axes : respect du règlement de collecte ; traitement des Véhicules Hors d'Usage (VHU) ; lutte contre l'errance animale ;
- Coordination mensuelle avec la direction de la gestion des déchets et de l'errance animale ;
- Actions de sensibilisation de proximité ciblées sur des zones prioritaires en collecte des déchets (bacs présents en permanence, dépôts récurrents hors calendrier, stationnements gênants...);
- Actions de proximité effectuées sur des zones ciblées en matière d'errance animale (attaques ou signalement de chiens). Lors de chaque passage, une sensibilisation est effectuée sur la divagation et l'identification ;
- Verbalisations relatives à l'errance animale et à la collecte des déchets ;
- Traitement des Véhicules Hors d'Usage :
 - enlèvement de 1 101 VHU ;
 - sur initiative de la BIE, mise en place de la procédure avec expertise, et saisine du propriétaire du véhicule pour enlèvement.

Perspectives 2026

- Mettre en place des référents de zone au sein de la BIE, pour centraliser la descente et la remontée d'informations, notamment pour le non-respect du calendrier de collecte ;
- Réaliser des opérations de nuit sur des sites précis pour lutter contre les encombrements de la voirie par des déchets (professionnels) ;
- Mettre en place la procédure d'enlèvement des véhicules abandonnés (VHU), en collaboration avec la police municipale locale ;
- Installer des caméras de chasse sur le territoire dans le cadre d'une enquête préliminaire sur réquisition du Procureur, pour lutter contre les dépôts sauvages.
- Poursuivre les actions de proximité avec les administrés et les professionnels :
 - Opérations de lutte contre l'errance animale en coordination avec la fourrière animale : lutte contre la divagation, incitation à la stérilisation et à l'identification.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN AU 2025
Actions de sensibilisation de proximité	6 777	5 850
Demandes d'intervention de la direction de la gestion des déchets	98	220
Nombre de verbalisations	2 000	812
Nombre de Véhicules Hors d'Usages enlevés	181	1 101

ASSURER UNE VEILLE DU TERRITOIRE POUR LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES ET LES INCIVILITÉS

Le Territoire de l'Ouest déploie des médiateurs pour recenser tous les dysfonctionnements nécessitant des actions correctives sur le territoire des cinq communes. Un état des dépôts sauvages est dressé chaque jour afin de prévoir les collectes quotidiennes et un bilan des collectes effectuées est envoyé aux communes.

Au-delà de l'action curative, des actions de sensibilisation sont menées chaque jour en partenariat avec les communes, les bailleurs et les associations.

Bilan 2025

- Actions de résorption de dépôts sauvages récurrents en lien avec la Brigade Intercommunale Environnementale.

Perspectives 2026

- Redéfinir les secteurs et fréquences d'intervention afin d'assurer un recensement et une collecte tous les 15 jours, dans chaque rue du territoire ;
- Mettre en œuvre le marché renouvelé.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN AU 2025	CIBLES 2026
Tonnages collectés (Dépôts sauvages)	4 500 T	5 085 T*	4 500 T

* données non consolidées

LUTTER CONTRE L'ERRANCE ANIMALE

Afin de réguler la population de chiens divagants et errants, dont la reproduction n'est pas maîtrisée, l'intercommunalité se dote d'une stratégie et actionne les 3 leviers indispensables au changement de mentalité :

1. Informer et sensibiliser les citoyens sur les impacts ;
2. Donner les moyens d'agir en faveur de la stérilisation ;
3. Sanctionner et responsabiliser les usagers.

ÉLABORER UNE STRATÉGIE COLLECTIVE/COOPÉRER

Depuis 2022, la communauté d'agglomération a mis en place une démarche de co construction de son plan d'action de lutte avec l'ensemble des acteurs. 5 séminaires ont eu lieu et ont permis de définir 3 grands axes d'intervention prioritaires, repris dans la stratégie de l'intercommunalité :

1. Education/sensibilisation/communication ;
2. Responsabilisation/sanctions ;
3. Coopération/stratégie collective.

Cette démarche d'intelligence collective a fait ses preuves puisqu'en 2023, 100% des actions co-construites ont pu être réalisées.

Bilan 2025

- Tenue d'un séminaire en mai avec un bilan des actions effectuées depuis 2022 et une synthèse des enseignements sur la démarche de co-construction ;
- Reconduction d'un appel à projets vers les associations de protection animale : 10 associations lauréates pour 15 projets ;
- Reconduction de l'appel à projets scolaires Nout Zanim'O : 23 établissements lauréats pour 24 projets.

Perspectives 2026

- Organiser un séminaire de co-construction du plan de lutte contre l'errance animale ;
- Déployer les projets associatifs et les projets scolaires suite aux appels à projets ;
- Soutenir les projets associatifs.

ÉDUQUER/SENSIBILISER/COMMUNIQUER

L'information et la communication constituent un des axes prioritaires du plan de lutte contre l'errance animale du Territoire de l'Ouest, coconstruit avec les acteurs institutionnels et associatifs.

Bilan 2025

- Réalisation de 2 vidéos de communication avec une mise en valeur de familles adoptantes du territoire ;
- Sensibilisation en porte à porte des propriétaires d'animaux sur leurs devoirs et obligations en matière de détention et de protection animale et sur le dispositif de stérilisation aidée, mis en place par l'établissement (10 à 15 000 personnes/ an) ;
- Tenue de stands grand public en lien notamment avec des événements phares (journée de l'identification, journée contre l'abandon, etc.) ;
- Actions de sensibilisation en milieu scolaire, centres aérés et en itinérance ;

- Reconduction d'un appel à projets Nout Zanim'O à destination des écoles pour soutenir des projets œuvrant à la lutte contre l'errance animale, avec le concours du Rectorat (2 014 élèves concernés) ;
- Soutien financier à l'appel à projets du Rectorat pour 71 classes du primaire sur le Territoire de l'Ouest.

Perspectives 2026

- Poursuivre la sensibilisation en porte à porte et des stands événementiels ;
- Déployer les projets des appels à projets scolaires Nout Zanim'O et du Rectorat ;
- Mettre en place des actions de sensibilisation en milieu scolaire, centres aérés et en itinérance

FAVORISER LA STÉRILISATION DES ANIMAUX

Maîtriser la prolifération d'animaux sur le territoire est un des axes prioritaires du plan de lutte contre l'errance animale du Territoire de l'Ouest, coconstruit avec les acteurs institutionnels et associatifs, et qui se traduit, notamment, par des actions de stérilisation des animaux.

Bilan 2025

- 2 868 stérilisations réalisées en faveur de familles éligibles, grâce à la participation de la communauté d'agglomération ;
- 221 animaux stérilisés par l'association REVEZ dans le cadre de son projet de stérilisation et d'identification d'animaux de propriétaires éloignés des cabinets vétérinaires ou empêchés.

Perspectives 2026

- Maintenir le dispositif de stérilisation aidée au même niveau que 2025 (environ 3 000 actes) ;
- Mettre en œuvre le marché de stérilisation renouvelé.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Nombre de stérilisations	3 000	3 089	3 100

SÉCURISER L'ESPACE PUBLIC À TRAVERS LES CAPTURES D'ANIMAUX DOMESTIQUES

Malgré les actions préventives précitées, l'intercommunalité se doit de sécuriser l'espace public et de procéder, par conséquent, aux captures d'animaux errants ou divagants et au ramassage des cadavres d'animaux. Ces captures se font sur signalement des usagers au Numéro vert, 0800 605 605.

La capacité de la fourrière actuelle est de 41 chiens et 14 chats. La capacité du futur centre animalier sera de 94 chiens et 54 chats pour la fourrière et de 44 chiens et 55 chats pour le refuge.

Bilan 2025

- Réalisation d'opérations conjointes avec la Brigade Intercommunale, les polices municipales et le service de fourrière animale ;
- Poursuite de l'équipement en lecteurs de puces et cages piège des communes.

Perspectives 2026

- Déployer les cages pièges auprès des éleveurs ;
- Continuer les opérations conjointes ciblées avec la Brigade Intercommunale, les polices municipales et le service de fourrière animale ;
- Préparer les conditions d'exploitation du futur centre animalier.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Nombre de captures	1 600	1 809	1 800
Nombre de cadavres sur les axes routiers	2 500	2 258	2 500

CRÉER UN CENTRE ANIMALIER

Afin de disposer d'une fourrière de plus grande capacité pour optimiser ses interventions sur le territoire et d'un refuge pour favoriser les adoptions, le Territoire de l'Ouest œuvre actuellement à la construction d'un centre animalier situé à l'Eperon au niveau de l'échangeur de la route des Tamarins.

Ce site disposera d'un espace pédagogique destiné à la sensibilisation des usagers. Un dispensaire pourra y être installé également, sous réserve des capacités budgétaires de l'établissement et de porteurs de projets intéressés.

Bilan 2025

- Obtention du permis de construire fin 2024 ;
- Mise en enquête publique du projet, en octobre 2025, par l'Etat dans le cadre de la procédure relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;
- Lancement des marchés de travaux.

Perspectives 2026

- Démarrer et réaliser les travaux sous réserve de l'obtention l'arrêté d'exploitation relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). La livraison est prévue pour 2027.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Taux de réalisation centre animalier	60 %	60 %	80%

RESPONSABILISER LES USAGERS ET SANCTIONNER LA DIVAGATION ET LA NON IDENTIFICATION ANIMALE

Il s'agit de sanctionner les détenteurs de chiens et chats divaguant et l'absence d'identification, conformément à la réglementation en vigueur.

L'identification constitue par ailleurs un des axes prioritaires du plan de lutte du Territoire de l'Ouest, coconstruit avec les acteurs institutionnels et associatifs.

Bilan 2025

- 120 verbalisations (divagation + non identification) effectuées par la Brigade Intercommunale Environnementale ;
- Réalisation de plusieurs opérations conjointes avec la fourrière animale, sur des rues ciblées ;
- Poursuite de la mise à disposition des communes de lecteurs de puces pour accompagner les polices municipales dans la recherche de propriétaires d'animaux.

Perspectives 2026

- Poursuivre les opérations conjointes de la Brigade Intercommunale avec et sans la fourrière animale ;
- Renouveler la formation des polices municipales ;
- Poursuivre les travaux d'homogénéisation des arrêtés municipaux relatifs à la lutte contre l'errance animale.



ORIENTATION

3

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET LA PERFORMANCE DES TRANSPORTS PUBLICS ET SCOLAIRES

2026 sera marquée par la mise en œuvre d'un nouveau contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion et l'exploitation urbain du réseau Kar'Ouest et des services associés. Dans ce cadre, une offre de transport améliorée sera déployée à partir du 1er juillet 2026.

La Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) sera relancée afin d'améliorer la concertation avec les acteurs en lien avec le handicap.

Par ailleurs, la phase 2 de l'application « Mobility as a Service » (MAAS), portée par Ile de La Réunion Mobilité (ex-SMTR), sera lancée. Cette phase intégrera les Transports A la Demande (TAD), l'ensemble des services de mobilité de l'île, le titre Réunipass unitaire et le référencement des taxis et des UTC.



AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LE NIVEAU DE SERVICE

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC KAR'OUEST

Le Territoire de l'Ouest déploie en 2026 son nouveau contrat de Délégation de Service Public (DSP) relatif aux transports urbains Kar' Ouest sur le réseau régulier et de transport à la demande, au transport des personnes porteuses de handicap (Kar'Ouest Mouv'), à la mobilité à vélo (Mobi'Ouest), au service Kar'la Nuit' et à la gestion partielle du transport scolaire.

Par ailleurs, l'intercommunalité étudie la possibilité de regrouper, au sein d'un même contrat, la gestion et l'exploitation des transports urbains et des transports scolaires, dans une optique d'économies d'échelle.

Bilan 2025

- Contractualisation de l'avenant 9 relatif, notamment, à la prolongation du contrat de DSP de 2 mois ;
- Consultation pour la Nouvelle Délégation Service Public (DSP) ;
- Commande de 6 véhicules pour le renouvellement du parc destiné aux personnes porteuses de handicap ;
- Convocation du comité des partenaires ;
- Déploiement de la Gestion de la Relation Usager (GRU) sur le réseau Kar'Ouest.

Perspectives 2026

- Clôturer la Délégation de Service Public 2016-2025 ;
- Démarrer la nouvelle Délégation de Service Public 2026-2031 avec une amélioration de l'offre le 1er juillet ;
- Mettre en circulation 6 véhicules neufs (4 véhicules 4 UFR et 2 véhicules 1 UFR) pour les personnes porteuses de handicap ;
- Préparer, lancer et notifier la consultation concernant l'étude de mutualisation entre le Transport Urbain et le Transport Scolaire.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Fréquentation Kar'Ouest	7 000 000	7 198 233	7 200 000
Coût (CFF) par voyage Kar'Ouest	4,30 €	4.30€	4,50 €

NOUVELLE OFFRE DE SERVICE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC KAR'OUEST

Au terme de la négociation, la nouvelle Délégation de Service Public (DSP) a été concédée au groupement e.KO et approuvée par le Conseil Communautaire du 8 décembre 2025, pour un montant de 201 M€ sur 6 années, jusqu'au 31 décembre 2031. Cette nouvelle DSP prévoit une amélioration de l'offre de transport en commun en 2 temps :

1. A compter du 1er juillet 2026, une amélioration de l'offre de transport urbain existante avec :

- Extension de l'amplitude pour une meilleure correspondance avec le réseau Car Jaune ;
- Développement du service de transport à la demande (TAD) pour une meilleure prise en compte des besoins :

- Kar'La Nuit' : rajout de 2 véhicules pour mieux couvrir le territoire ;
- 2 lignes avec horaires fixes et déclenchées sur demande ;
- Un transport sur demande pour permettre une correspondance avec les dernières courses de Car Jaune.

- Desserte des zones d'activité ;
- Itinéraires de certaines lignes revus pour utiliser les TCSP ;
- Meilleure prise en compte des conditions réelles de circulation avec l'ajustement des horaires (pendant les vacances scolaires) ;
- Augmentation de l'offre en heure de pointe sur certaines lignes ;
- Meilleure couverture du territoire par la création de certaines lignes.

2. A compter du 1er janvier 2027, l'offre de transport sera enrichie avec la mise en place de navettes à fortes fréquences de passage dans les

centres-villes de chaque commune :

- Navette N°1 : navette centre-ville sur La Possession ;
- Navette N°2 : navette centre-ville sur Le Port ;
- Navette N°3 : navette centre-ville sur Saint-Paul ;
- Navette N°4 : navette centre-ville sur Trois-Bassins ;
- Navette N°5 : navette centre-ville sur Saint-Leu.

D'autres évolutions d'offre de transport sont également prévues, telles que :

- l'amélioration de la capacité de certains véhicules pour une meilleure adéquation des moyens en fonction de l'usage ;
- le suivi personnalisé et efficient des demandes et réclamations des usagers, à travers un nouvel outil de gestion ;
- l'amélioration de l'acquisition de titres (paiement par CB à bord des véhicules ; installation de distributeurs automatiques de titres ; rechargement des abonnements dans plus de 30 commerçants sur tout le territoire) ;
- le doublement de la flotte du service Mobi'Ouest, dès 2026, avec l'acquisition de 500 UAE supplémentaires.



TRANSPORTS SCOLAIRES ET ACCOMPAGNEMENT DANS LES TRANSPORTS

Assurer le transport scolaire quotidien des élèves du territoire, à travers l'exécution des marchés de transports scolaires (exploitation et accompagnement scolaire).

Bilan 2025

- Mise en service de véhicules neufs sur certains circuits ;
- Stabilisation des marchés d'exploitation.

Perspectives 2026

- Continuer à stabiliser les marchés d'exploitation ;
- Poursuivre la supervision de la bonne utilisation du matériel de SAE et améliorer la bonne exécution des circuits ;
- Préparer la relance des marchés de transports scolaires ;
- Relancer les marchés d'accompagnement ;
- Déployer la Gestion de la Relation Usager (GRU).

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Nombre d'inscrits TS 1er degré	Indicateur de réalisation donc pas de cible	3 624	Indicateur de réalisation donc pas de cible
Nombre d'inscrits TS 2ème degré	Indicateur de réalisation donc pas de cible	11 783	Indicateur de réalisation donc pas de cible
Taux d'inscription en ligne TS	70%	66%	70%



ÉTUDE DE RESTRUCTURATION DES RÉSEAUX ET DE VERDISSEMENT DE LA FLOTTE

L'étude vise à définir une stratégie d'optimisation des réseaux de transport, urbain et scolaire, pour anticiper leur évolution, accroître la fréquentation et augmenter les recettes. Elle cherche à améliorer la qualité des offres de transport, ainsi que la connaissance des usages des réseaux.

La conception physique du futur réseau privilégiera

les lignes majeures TCSP et BHNS, tout en structurant les lignes secondaires et en optimisant la desserte rurale. Enfin, l'étude déterminera le niveau de service attendu, les moyens d'exploitation nécessaires, ainsi que le phasage de la mise en œuvre, avec une hiérarchisation claire des lignes, afin de faciliter leur compréhension.

Bilan 2025

- Lancement de la consultation et analyse des offres.

Perspectives 2026

- Attribuer le marché et démarrer l'étude qui comporte 4 étapes :
 - Mission relative à l'optimisation du réseau de transport urbain, à court et moyen termes, que ce soit dans le cadre du contrat de concession 2026-2031 ou celui à venir, avec notamment, l'étude de l'intégration de certaines lignes scolaires dans le réseau de transport urbain ;
 - Mission relative à l'optimisation du réseau de transport scolaire et production des feuilles de service pour l'année scolaire 2026-2027 : au regard de l'envergure du réseau de transport

scolaire (219 circuits) et de son ancienneté, le Territoire de l'Ouest souhaite que soit mené un véritable travail de restructuration et d'optimisation de son réseau de transport scolaire ;

- Définition opérationnelle d'une offre de transport scolaire retravaillée pour l'année scolaire 2027-2028 : cette mission a pour objet la production des feuilles de service pour la rentrée scolaire 2027-2028 ;

- Mission relative à l'étude de verdissement de la flotte de transport urbain : au regard de la législation en matière de verdissement des flottes de véhicules pour l'exploitation de réseau de transport urbain et le contexte local réunionnais, l'étude vise à définir et proposer une stratégie de verdissement de la flotte.



ACQUISITION/MAINTENANCE/POSE ARRÊTS BUS, ABRIS BUS ET MOBILIERS URBAINS

Concernant l'aménagement des points d'arrêts, le Territoire de l'Ouest poursuit sa stratégie d'investissement ciblée et notamment par le remplacement ou le retrait des arrêts vieillissant ou détériorés.

Bilan 2025

- 66 nouveaux points d'arrêt installés entre juillet 2024 et novembre 2025 ;
- Retrait ou remplacement des arrêts vieillissant ou détériorés : 35,56 %, soit -32 unités.

Perspectives 2026

- Installer les arrêts desservis par les nouvelles lignes ;

- Poursuivre les travaux sur les arrêts détériorés ou vieillissant ;
- Prendre en compte les demandes pour l'implantation de nouveaux arrêts ;
- Aménager les arrêts pour les personnes à mobilité réduite, comme indiqué dans l'étude d'accessibilité menée par IDRM ;
- Refaire l'ensemble des marquages « zébra » sur les arrêts.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Nombre de points d'arrêts de bus réseau Kar'Ouest	2 130	2 102	2 120
Nombre d'abri bus installés	+30	+22	+40
Nombre de poteaux installés	En fonction du besoin	+65	En fonction du besoin
Nombre de bancs installés	En fonction du besoin	+34	En fonction du besoin

RÉHABILITATION DEPÔT DE BUS KAR'OUEST

Le Territoire de l'Ouest met à disposition de la SEMTO, un dépôt sur La Possession, dans le cadre de la délégation de service public. Ce site accueille une partie des bus Kar'Ouest ainsi qu'un atelier pour l'entretien des véhicules.

Le début de l'exploitation sur ce site date des années 1980. Un premier diagnostic réalisé en 2020 sur l'ensemble des réseaux, des équipements et des bâtiments, montre des défaillances structurelles et d'infrastructures. Il a ainsi été décidé d'engager sa réhabilitation.

Bilan 2025

- Diagnostic pollution terminé et dépollution faite ;
- Arbitrage sur le scénario d'organisation des travaux en site semi-occupé ;
- Aménagement du terrain provisoire pour le stockage des bus le temps des travaux ;
- Installation d'une cuve provisoire pour déterminer l'étendue de pollution de l'ancienne cuve.

Perspectives 2026

- Finaliser le plan projet ;
- Lancer les travaux ;
- Mettre en fonction le dépôt provisoire.

AMÉLIORER LES TEMPS DE PARCOURS

La fiabilisation des temps de parcours et l'amélioration de la ponctualité des transports publics font partie des objectifs opérationnels portés par les nouveaux projets de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), Transports Collectifs en

Site Propre (TCSP) et Transports Par Câbles (TPC) sur le territoire de l'Ouest. Pour ce faire, des itinéraires privilégiés sont réalisés afin de sécuriser les temps de parcours des transports en commun.

BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS)

Offrir une ligne forte et structurante au réseau Kar'Ouest par le déploiement d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) qui préfigure l'arrivée du tram Ouest. Ce réseau s'articulera avec le tracé du Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG) de la Région Réunion, pour assurer une meilleure connectivité des lignes interurbaines et urbaines.

Bilan 2025

- Officialisation d'un tracé provisoire pour permettre au BHNS d'emprunter les Itinéraires Privilégiés réalisés ou en cours ;
- Rédaction d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec La Possession sur la première partie du BHNS, en lien avec le projet POSSGPLUS.

Perspectives 2026

- Signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec La Possession ;
- Démarrer les travaux du prolongement de l'axe mixte portée par la Région ;
- Lancer les travaux avenue Rico Carpaye ;
- Continuer les études sur l'avenue Raymond UERGES (phase AUP et PRO) ;
- Lancer la réflexion sur le changement d'intitulé du BHNS.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Etat d'avancement BHNS	Lancement des travaux liés aux petits aménagements	Validation scénario du tracé provisoire sur la commune du Port qui ne nécessite plus de petits aménagements	Démarrage des travaux

RÉALISATION D'ITINÉRAIRES PRIVILÉGIÉS

Aménager des Itinéraires Privilégiés (IP), voies entièrement dédiées à la circulation des véhicules de transports en commun, afin de gagner en vitesse commerciale et de ne plus subir les embouteillages.

Bilan 2025

- **Itinéraire privilégié « Avenue Raymond Vergès »** : étude préliminaire réalisée et validée ;
- **Itinéraire Privilégié « Avenue Rico Carpaye »** :
 - Travaux géomètres et géotechniques ;
 - Dépôt du dossier environnemental (dossier cas par cas) et obtention de l'arrêté dispensant le projet d'une étude environnementale ;
 - Dépôt d'un dossier de Déclaration d'Utilité Publique foncière pour sécuriser le projet en parallèle des négociations foncières ;
 - Discussions avec la Ville du Port afin de gérer la concertation des commerçants sur ce linéaire – démarrage de la concertation avec les commerçants ;
 - Lancement consultation travaux.

Perspectives 2026

- **Itinéraire Privilégié « Avenue du 20 décembre 1848 »** : relancer les études de maîtrise d'œuvre en phase projet (PRO) ;
- **Itinéraire Privilégié « Avenue Raymond Vergès »** : démarrer la phase Avant-Projet (AUP) et projet (PRO) ;
- **Itinéraire Privilégié « Avenue Rico Carpaye »** : lancer le démarrage des travaux.

SCHÉMA DIRECTEUR ET ÉTUDE DE FAISABILITÉ APPROFONDIE POUR LA MISE EN PLACE DE TRANSPORTS PAR CÂBLES

Le schéma directeur et l'étude de faisabilité de transports par câbles (TPC) permettra au Territoire de l'Ouest de disposer d'une orientation stratégique en termes de déploiement d'infrastructures de transport par câble sur son territoire et d'une base solide sur les plans technique, économique et réglementaire, pour lancer le projet dans les prochaines années.

L'étude comporte deux phases :

1. Schéma directeur du transport par câbles à l'échelle du Territoire de l'Ouest ;
2. Etude de faisabilité approfondie du faisceau le plus pertinent.

Le périmètre de ce schéma englobe l'ensemble des communes du Territoire de l'Ouest et intègre les anciens tracés identifiés à savoir :

- La Possession- Le Port
- Centre-ville Saint-Paul-Plateau Caillou et Fleurimont
- Portail Saint-Leu

Bilan 2025

- Attribution et notification du marché d'étude Schéma directeur et étude préliminaire pour la mise en place de transports par câbles sur le Territoire de l'Ouest ;
- Démarrage de l'étude.

Perspectives 2026

- Finaliser les deux volets de l'étude (schéma + faisabilité).

ORIENTATION

4

OFFRIR À LA POPULATION UNE EAU DE QUALITÉ

Le transfert des compétences, opéré au 1er Janvier 2020, porte à la fois sur l'eau potable, la gestion de l'assainissement collectif des eaux usées, l'assainissement des eaux pluviales urbaines et sur l'assainissement non collectif. La maîtrise d'ouvrage opérationnelle directe de l'intercommunalité s'exerce sur les communes de La Possession, Le Port et Saint-Leu pour les compétences Eau potable et Assainissement collectif des eaux usées, et sur tout le territoire pour les Eaux pluviales urbaines. Les communes de Saint-Paul et de Trois-Bassins sont gérées par la Régie Communautaire d'eau et d'assainissement, La Créole. Concernant l'assainissement non collectif, la Régie Communautaire intervient comme opérateur unique sur l'ensemble du

territoire. Depuis que le Territoire de l'Ouest est compétent, 27,5 millions d'euros ont été investis sur les communes du Port, La Possession et Saint-Leu, en maîtrise d'ouvrage directe sur l'eau potable. Pour réaliser ces investissements, l'intercommunalité a mobilisé des subventions pour certaines opérations. Les besoins du territoire en termes de rattrapage structurel étant toujours très importants, ce sont 68 millions d'euros d'investissement (eau) qui ont été programmés sur la période 2024-2028. Afin de garantir la réalisation de ce programme ambitieux, le Territoire de l'Ouest travaille à l'optimisation des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement qui dépendent d'un principe de financement fort qui est que « l'eau paie l'eau ».





DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Le Territoire de l'Ouest s'engage dans l'élaboration et la mise en œuvre de sa feuille de route pour les prochaines années, en tant qu'autorité organisatrice du service public de l'eau potable. La politique publique de l'eau potable est en interaction avec les enjeux de développement urbains, économiques et touristiques (SAR/SCoT/PLU) et doit également répondre aux attentes de la population en matière de niveau de service et de coût pour l'utilisateur.

Bilan 2025

- Travail d'ajustement des ressources afin de continuer à soutenir un plan d'investissement ambitieux ;
- Schéma Directeur Intercommunal de l'Eau Potable : attribution des marchés (2 lots) et lancement de l'étude ;
- Réflexion sur l'harmonisation des modes de gestion à l'échelle du territoire : validation du choix du mode de gestion (DSP Le Port / La Possession) et engagement de la procédure correspondante ;
- Prolongation du 1er Contrat de Progrès jusqu'en mars 2027.

Perspectives 2026

- Poursuivre le travail d'ajustement des ressources afin de continuer à soutenir un plan d'investissement ambitieux ;
- Schéma Directeur Intercommunal de l'Eau Potable : Finaliser le diagnostic initial et analyser les besoins et ressources (scénarios prévisionnels) ;
- Lancer une réflexion sur le diagnostic d'accès à l'eau pour tous ;
- Finaliser la procédure de DSP sur le périmètre du Port (option La Possession) ;
- Lancer la réflexion sur l'harmonisation des modes de gestion à l'échelle du territoire : étude du choix du mode de gestion sur Saint-Leu et engagement de la procédure correspondante ;
- Lancer l'élaboration de la 2ème génération du Contrat de Progrès.



AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES RÉSEAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (AEP)

L'amélioration de la performance des réseaux est une orientation majeure qui vise à redimensionner certains réseaux anciens, fragilisés ou de capacité insuffisante pour répondre aux enjeux d'aménagement.

Cet engagement se traduit par des investissements conséquents au travers, notamment :

- D'opérations de renouvellement de réseaux, ciblées sur des secteurs prioritaires ;

- D'opérations coordonnées et optimisées avec celles engagées par d'autres collectivités (Communes, Département, Région), dans le cadre des renouvellements de voiries, par exemple ;
- D'actions quotidiennes sur l'exploitation des réseaux, avec la recherche de fuites (action constante réalisée par nos délégataires et notre régie communautaire).

Bilan 2025

- Chaîne de transfert de Dos d'Ane et Ste-Thérèse — Maîtrise d'ouvrage directe : attribution du marché de maîtrise d'œuvre et engagement des études de maîtrise d'œuvre (Commune de La Possession) ;
- Alimentation de Cœur de Ville — Maîtrise d'ouvrage déléguée à la SEMOP « Eaux de La Possession » signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Région Réunion – Livraison des travaux (Commune de La Possession) ;
- Modernisation des réseaux d'eau potable sur les communes en maîtrise d'ouvrage directe :
- Impasse Chokas à Saint-Leu : travaux réceptionnés ;
 - Chemin d'eau La Fontaine et chemin surprise à Saint-Leu : travaux démarrés ;
 - Rue Gérard Philippe et Ernst ZERMELO au Port : travaux réceptionnés ;
 - Allée du Soleil et rue du lotissement Grande Montagne à La Possession : travaux réceptionnés ;
 - Rue Youri Gagarine à La Possession : travaux démarrés.

- Contractualisation de plusieurs co-maîtrise d'ouvrage avec Le Port (RHI Rivière des Galets et Portes de l'Océan) et la Région réunion (RN1E) ;
- Réception des travaux concessifs sur le chemin WABEN, réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la SEMOP « Eaux de La Possession ».

Perspectives 2026

- Chaîne de transfert de Dos d'Ane et Ste-Thérèse : poursuivre les études de maîtrise d'œuvre et engager les premiers travaux de réseaux sur voiries publiques ;
- Poursuivre le programme de modernisation des réseaux d'eau potable sur les communes en maîtrise d'ouvrage directe, en fonction des priorités d'exploitation ou des programmes de renouvellement de voiries ;
- Poursuivre les co-maîtrises d'ouvrages engagées et étudier les opportunités de nouvelles co-maîtrises d'ouvrages, en fonction des projets des communes.

DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES DE POTABILISATION

La sécurité sanitaire des habitants est l'enjeu central du service public de l'eau potable. Le Territoire de l'Ouest met en œuvre des moyens techniques et financiers importants, afin d'une part, d'assurer la sécurité sanitaire de ses administrés en répondant

aux exigences réglementaires et d'autre part, de répondre aux besoins du territoire. Cela passe par la construction, la modernisation et l'extension, le cas échéant, d'unités de traitement de l'eau potable.

Bilan 2025

- Démarrage des travaux de réhabilitation et extension de l'usine de potabilisation intercommunale Le Port / La Possession (ex. Pichette) : cette action vise à doubler la capacité de traitement de l'usine afin de soulager les prélèvements sur les forages existants. Le Territoire de l'Ouest sécurise ainsi, d'un point de vue sanitaire et quantitatif, l'eau sur le secteur Port/Possession. La chaîne de refoulement réalisée permettra d'alimenter les communes du Port et La Possession jusqu'à Dos d'Ane ;
- Construction de l'usine de traitement de l'eau potable de Maduran : poursuite des travaux sur les réservoirs, notamment en attente des travaux de renforcement à réaliser par le SIDELEC.

La Régie Communautaire La Créole :

- Prise en compte des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes ;
- Mise en adéquation et optimisation des ressources ;
- Accompagnement financier sur investissement ;
- Inauguration du réservoir de Sans Souci.

Perspectives 2026

- Poursuivre les travaux de réhabilitation et d'extension de l'usine de potabilisation intercommunale Le Port / La Possession (ex. Pichette) ;
- Construction de l'usine de traitement de l'Eau potable de Maduran : mettre en service la chaîne de refoulement Piton 800 et Piton 1000 (commune de Saint-Leu). La mise en service de l'usine et des nouveaux réservoirs étaient nécessaires pour assurer la continuité de servir et procéder aux travaux de réhabilitation des réservoirs existants et au renforcement électrique de la chaîne de pompage qui relie l'usine de Maduran aux réservoirs de Piton 1000 et Piton 800.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Volumes produits pour alimentation en eau potable	36 M m ³	34,6 M m ³	37 M m ³

ORIENTATION

5

LIMITER LES IMPACTS DES EAUX USÉES SUR LES MILIEUX

Avec près de 60% de la population raccordée au système d'assainissement collectif, l'Ouest compte un peu plus de 62 000 abonnés, représentant plus de 124 000 habitants.

Avec 632 km de linéaire de réseaux d'acheminement des eaux usées et 4 stations d'épuration, le territoire est capable de traiter des effluents pour près de 174 000 habitants. Ce réseau de canalisations implique une surveillance, une maintenance et des travaux importants.

Préserver les ressources et rendre au milieu naturel des eaux de qualité sont des enjeux majeurs qui traduisent la volonté du Territoire de l'Ouest de gérer le « petit cycle de l'eau ».

Pour limiter les impacts des eaux usées sur les milieux, l'EPCI mettra en œuvre une stratégie et développera des infrastructures et des réseaux performants, à l'instar de ceux déployés pour l'eau potable. 18 millions sont déjà investis sur Le Port, La Possession et Saint-Leu et 26 millions d'euros sont programmés.

ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE LE SCHÉMA DIRECTEUR INTERCOMMUNAL DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DU PLUVIAL URBAIN

Le Territoire de l'Ouest s'engage dans l'élaboration et la mise en œuvre de sa feuille de route en tant qu'autorité organisatrice du service public de l'assainissement des eaux usées pour les prochaines

années. Il en est de même pour la compétence eaux pluviales urbaines qui demande un travail de définition préalable qu'il conviendra de mener avec les différentes parties prenantes.

Bilan 2025

- Schéma Directeur Intercommunal de l'Assainissement des Eaux Usées et de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines : finalisation des cahiers des charges suite à la première consultation infructueuse et lancement de la nouvelle consultation ;
- Réflexion sur l'harmonisation des modes de gestion à l'échelle du territoire : validation du choix du mode de gestion (Délégation Service Public-DSP- Le Port / La Possession) et engagement de la procédure correspondante ;

Perspectives 2026

- Schéma Directeur Intercommunal de l'Assainissement des Eaux Usées et de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines : attribuer les marchés et lancer l'étude ;
- Finaliser la procédure de DSP sur le périmètre Le Port / La Possession ;
- Lancer la réflexion sur l'harmonisation des modes de gestion à l'échelle du territoire : étude du choix du mode de gestion sur Saint-Leu et engagement de la procédure correspondante ;
- Poursuivre la prise en main progressive de la compétence Eaux Pluviales Urbaines.

DÉVELOPPER LES RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

L'objectif est d'augmenter la performance technique des réseaux ce qui implique un vaste plan de modernisation des infrastructures et de renforcement des capacités, pour faire face aux besoins actuels et futurs. Les effluents du territoire sont traités par des stations de traitement des eaux

usées (STEU) qui doivent garantir un impact limité des eaux usées sur les milieux. Ces infrastructures nécessitent d'être modernisées, voire agrandies, afin de répondre aux enjeux de développement urbain et aux exigences réglementaires.

Bilan 2025

- Extension et réhabilitation de la station d'épuration de Bois de Nèfles à Saint-Leu : finalisation et lancement de la consultation pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre ;
- Sécurisation des ouvrages d'assainissement (communes du Port, La Possession, Saint-Leu) : lancement du marché de maîtrise d'œuvre correspondant ;
- Modernisation des réseaux d'eaux usées de l'impasse des Chokas (Saint-Leu) – maîtrise d'ouvrage directe : livraison des travaux ;
- Modernisation des réseaux d'eaux usées et pluvial urbain de la rue Lotissement Grande Montagne (La Possession) – Maîtrise d'ouvrage directe : livraison des travaux ;
- Contractualisation et mise en œuvre de plusieurs conventions de co-maîtrise d'ouvrage avec :
 - La Région Réunion (RNIE) : pour les eaux usées ;
 - Le Port (RHI Rivière des Galets et Portes de l'Océan) : pour les eaux usées et les eaux pluviales urbaines ;
 - Trois-Bassins (rue Touring, chemin barrière, RHI Littoral) : pour les eaux pluviales urbaines ;
 - Saint-Leu (traversée de Piton) : pour les eaux pluviales urbaines ;
- Mise en œuvre des conventions de gestion des eaux pluviales urbaines avec les 5 communes.

Perspectives 2026

- Extension et réhabilitation de la station d'épuration de Bois de Nèfles à Saint-Leu : notifier le marché de maîtrise d'œuvre et démarrer les premières études (diagnostic) ;
- Poursuivre le programme de modernisation des réseaux d'eaux usées et/ou pluvial urbain sur les communes en maîtrise d'ouvrage directe, en fonction des priorités d'exploitation ou des programmes de renouvellement de voiries ;
- Poursuivre les co-maîtrises d'ouvrages engagées et étudier les opportunités de nouvelles co-maîtrises d'ouvrages en fonction des projets des communes.

AXE 3

RENFORCER NOS POLITIQUES DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

1 - Concevoir et mettre en œuvre les outils et actions pour assurer une politique citoyenne de proximité

2 - Piloter la transformation numérique du territoire

3 - Mettre en œuvre les actions pour la réalisation du Programme Local de l'Habitat

4- Apporter le rééquilibrage du territoire par le développement des Hauts et les projets structurants du reste du territoire

5 - Faire de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire de véritables leviers pour la création d'emplois solidaires

6 - Faire de l'Ouest un foyer culturel de référence

ORIENTATION

1

CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE LES OUTILS ET ACTIONS POUR ASSURER UNE POLITIQUE CITOYENNE DE PROXIMITÉ

Engager une politique au service des habitants passe par l'écoute de leurs besoins, une politique de proximité et une mobilisation pour coconstruire et faire vivre un projet collectif, partagé à l'échelle du territoire. C'est dans cette voie que le Territoire de l'Ouest s'est engagé, avec une nouvelle identité plus proche de tous ses habitants.





UNE CONCERTATION PLUS LARGE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE ET LES CITOYENS

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Dans un souci de concertation avec les différents acteurs composant la société civile et, en application de l'article 26 de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999, le Conseil de Développement du Territoire de l'Ouest a été créé, par délibération du 24 mars 2003 du Conseil Communautaire.

Par cette décision, le Territoire de l'Ouest a affirmé, au-delà de la seule obligation législative, l'intérêt qu'il porte à la coopération locale, et fait montre de sa volonté de favoriser la mise en place de structures de concertation, œuvrant pour le développement concerté de l'agglomération, dans le cadre de son projet de territoire « Ouest 2040 ».

Bilan 2025

- Le Conseil de Développement a contribué aux travaux et réflexions sur le Schéma de Cohérence Territorial, le Plan Mobilité et la labélisation « « Pays d'art et d'histoire » de l'intercommunalité.

Perspectives 2026

- Mettre en place un groupe de travail sur la question de l'eau pour accompagner les équipes du Territoire de l'Ouest.

PROJET DE TERRITOIRE

À l'occasion des 20 ans de l'intercommunalité, le Territoire de l'Ouest a souhaité engager la redéfinition de son projet de Territoire, visant à élaborer une feuille de route stratégique et prospective pour les 20 prochaines années. Ce travail a associé étroitement les services de l'agglomération aux communes membres, aux forces vives et habitants à travers une vaste phase de concertation et d'ateliers. Cette démarche

a permis de poser les bases d'un diagnostic et de définir une stratégie commune et partagée « Ouest 2040 ».

La transition écologique et le rééquilibrage territorial en faveur des mi-pentes et des Hauts sont les 2 priorités transversales affichées dans la stratégie du projet de territoire, qui irriguent l'ensemble des orientations stratégiques que l'intercommunalité s'est fixées.

Bilan 2025

- Suite à la notification du marché, le Territoire de l'Ouest a mis en œuvre des actions de valorisation de sa marque de territoire en 2025 ;
- Adoption d'une enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire exceptionnelle de 2,07M€ entre le Territoire de l'Ouest et ses communes membres dans le contexte spécifique de l'après-garance
- Attribution de la deuxième enveloppe de 10 M€ des fonds de concours aux communes membres

Perspectives 2026

- Procéder à l'adoption du projet de territoire « Ouest 2040 » dans sa globalité ;
- Poursuivre la consolidation et la structuration de la marque « Territoire de l'Ouest ».

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Taux d'avancement de l'élaboration du projet de territoire	100%	95%	100%
Marketing Territorial : Consolidation et structuration	50%	40%	50%

ACCOMPAGNER L'AMÉLIORATION DE PROCESSUS MÉTIERS TRANSVERSES : GESTION DE PROJET, CONTRÔLE EXTERNE, GESTION DES OBLIGATIONS DU DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES (DPD)

Après s'être concentrés, durant les 3 dernières années, à l'amélioration des systèmes socles de la collectivité (ressources humaines, commande publique, finances, gestion de documents et signatures etc), il s'agira d'accompagner la dématérialisation de deux fonctions majeures de la collectivité : la gestion de projet et le contrôle de gestion externe.

L'objectif est essentiellement de disposer d'outils centralisateurs, puisque les données sont présentes (bien qu'éparses), et la gestion effective au sein des directions (avec des méthodes qui peuvent varier).

Bilan 2025

- Expérimentation de l'outil de gestion de projet ;
- Initialisation d'un outil de gestion et de contrôle des satellites (périmètre limité à certains satellites de la Direction de la Culture et du Tourisme) ;
- Initialisation de l'outil de gestion du DPP ;

Les trois projets sont en portage Direction Générale des Services.

Perspectives 2026

- Déployer l'outil de gestion de projet à l'ensemble des fonctions projet de l'agglomération ;
- Mettre en production l'outil de gestion de contrôle de satellites.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Taux d'avancement projets		- Mise en production de l'outil de gestion de portefeuille de projet - Démarrage du projet d'informatisation du contrôle de satellites	- Déploiement de l'outil de gestion de portefeuille de projet à l'ensemble de la direction

ORIENTATION

2

PILOTER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE AU SERVICE DES CITOYENS

Le Territoire de l'Ouest s'est engagé dans une feuille de route du numérique qui oriente son administration vers une numérisation de ses processus pour améliorer les services publics rendus à la population. Après une phase de diagnostic, l'intercommunalité a défini les grandes orientations et le plan d'actions, en positionnant les préoccupations des citoyens/usagers

au cœur de la stratégie numérique. Les principes de gouvernance de cette démarche ont été adoptés en 2025 pour permettre un pilotage transversal des projets structurants à venir. Certaines actions de la feuille de route sont d'ores et déjà mises en œuvre comme la Gestion des Relations aux Usagers, et le déploiement de l'application mobile.



MISE EN ŒUVRE D'UNE PLATEFORME DE GESTION DE LA RELATION USAGERS

MISE EN ŒUVRE D'UNE PLATEFORME DE GESTION DE LA RELATION USAGERS

Le projet « Gestion de la Relation Usagers » concerne la mise en œuvre d'une plateforme qui permet de gagner en efficacité, en transparence et en qualité et de rénover le lien usagers-intercommunalité dans une optique de proximité.

Cette plateforme unifiée est une solution qui propose aux usagers d'effectuer leurs démarches en ligne et suivre leur avancement en temps réel. Elle répond d'une part, aux besoins de traitement de la

demande des usagers dans une seule application et d'autre part, permet à l'administration, grâce à la dématérialisation complète de la chaîne, d'être plus efficace, dans sa réponse, en évitant les ressaisies. Elle permettra à l'utilisateur d'accéder à des services en ligne accessibles 24H/24 et 7J/7. Cette plateforme évolutive s'adaptera aux évolutions technologiques et aux besoins des usagers.

Bilan 2025

- Stabilisation des processus métiers de la Direction de l'environnement ;
- Déploiement de nouveaux formulaires (environnement, transport, tourisme).

Perspectives 2026

- Elaborer un plan de déploiement pour élargir le service aux autres domaines de compétences du Territoire de l'Ouest. Il intégrera également le plan de développement de l'application mobile.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Taux de déploiement de la GRU	100% volet environnement	<ul style="list-style-type: none">• Intégration des demandes liées au transport• Initialisation des demandes de signalisation touristiques	Elaborer un plan de déploiement et démarrer la mise en œuvre

MISE EN ŒUVRE D'UNE NOUVELLE APPLICATION MOBILE

Afin de rendre le numérique plus accessible à l'ensemble des usagers, le Territoire de l'Ouest a souhaité mettre en place une application mobile qui serait l'interface portative de la démarche de la Gestion Relation Usagers. Cette application, en lien avec la dématérialisation des process, vise à rendre plus efficace la réponse aux usagers en supprimant les ressaisies.

Bilan 2025

- Stabilisation de l'application ;
- Appropriation de l'usage par la Direction de la Communication ;
- Elaboration de la fonctionnalité « alerte déchet » avant son déploiement ;
- Mises à jour des pages de l'application mobile en cohérence avec le site internet et les évolutions de la GRU (portail de démarches).

Perspectives 2026

- Mettre en place la fonctionnalité de notification de collecte « alerte déchet » ;
- Mettre en œuvre le connecteur avec la solution de gestion patrimoniale.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Mise en œuvre de l'application mobile	100%	100%	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la fonctionnalité de notification de collecte - Mise en place du connecteur avec la solution de gestion patrimoniale



METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE GLOBALE DE LA DONNÉE AU PROFIT DU PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE



La maîtrise des données permet non seulement d'améliorer l'efficacité des services publics mais elle permet également d'anticiper et de répondre de manière proactive aux attentes et besoins des citoyens. En adoptant une stratégie globale de traitement et d'analyse des données, les directions pourront suivre l'évolution des indicateurs clés, et aussi évaluer l'impact des politiques et initiatives mises en place.

Bilan 2025

- Stabilisation de la plateforme DOCK et des tableaux de bord de l'environnement ;
- Mise en production de nouveaux tableaux de bord (taxe de séjour) ;
- Mise à jour des données sur OpenData.

Perspectives 2026

- Procéder à l'évolution du socle technique, afin de conserver un système totalement « opensource » ;
- Mettre en production des tableaux de bord financiers ;
- Veiller à la collaboration étroite avec le système de gestion de relations usagers pour élargir le potentiel de traitement et de croisement des données ;
- Expérimenter des outils liés à l'intelligence artificielle (IA).

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilisation des tableaux de bord • Elargissement à de nouveaux indicateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue des tableaux de bord environnement • Synergie Data/GRU pour les formulaires transport 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du socle technologique <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un plan de déploiement et début de mise en œuvre • Expérimentation d'outils IA

ORIENTATION

3

METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Chef de file en matière de coordination de l'habitat à l'échelle intercommunale, le Territoire de l'Ouest porte le Programme Local de l'Habitat (PLH) qui vise à répondre aux besoins importants de logements sur son territoire. Par ailleurs, l'intercommunalité agit au quotidien pour réhabiliter des logements indignes et mobiliser des fonciers constructibles.



ÉVALUER ET AJUSTER LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le Programme local de l'Habitat (PLH) 2019-2025 a été adopté en Conseil Communautaire du 16 décembre 2019.

Conformément au code de la construction et de l'habitation, celui-ci est soumis à un bilan annuel sur l'état de sa réalisation et son adaptation à l'évolution de la situation sociale ou démographique, ainsi qu'à un bilan triennal.

Par ailleurs, depuis son adoption, la mise en œuvre du PLH peut s'appuyer sur son observatoire, confié à l'AGORAH (Agence d'urbanisme de La Réunion), qui permet la production et l'actualisation annuelle des indicateurs du PLH. L'observatoire est mobilisé pour les différents bilans de suivi.

Bilan 2025

- En février 2025, l'évaluation à mi-parcours (bilan triennal) du PLH3 a été transmise pour avis à l'Etat et au Conseil Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement (CDHH). L'avis du CDHH, réuni le 31 mars 2025, a été transmis en mai ;
- Suite aux préconisations de l'évaluation à mi-parcours et avec l'accord du Préfet, le PLH 3 a été prorogé de 2 années supplémentaires, par délibération en Conseil Communautaire du 29 septembre 2025 afin de permettre, en parallèle, les temps de concertation et d'élaboration du PLH 4 ;
- Réalisation du bilan annuel 2024 du PLH3, validé en Conseil Communautaire du 25 juin 2025 ;

- Le PLH3 arrivant à échéance en décembre 2025, le Conseil Communautaire du 25 juin 2025 a validé le lancement de la procédure d'élaboration du PLH4 ;
- Démarrage du nouveau contrat de quasi régie afin de s'assurer de la continuité de l'observatoire du PLH confié à l'AGORAH.

Perspectives 2026

- Poursuivre la mise en œuvre du PLH3 et de son programme d'actions prorogés jusqu'à décembre 2027 ;
- Réaliser le bilan annuel 2025 du PLH3 ;
- Engager des temps de concertation et d'élaboration du PLH4.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Procédure de révision du PLH	Travaux préparatoires de lancement	Engagement de la procédure et rédaction du CCTP	50 %

IMPULSER UNE OFFRE DE LOGEMENTS ABORDABLE

Le Territoire de l'Ouest poursuit ses travaux pour la mise en œuvre de la stratégie foncière du PLH en cohérence avec les besoins des publics prioritaires du territoire. Après la réalisation d'une 1ère phase de prospections foncières dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du Plan d'Action Foncier Intercommunal, un travail de consolidation supplémentaire, en concertation avec les communes, sera nécessaire. Cependant, au

regard des difficultés du territoire et de l'urgence à produire du logement locatif très social abordable, le Territoire de l'Ouest s'est engagé, sur 2 ans, dans un nouveau partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de La Réunion (EPFR). Il a souhaité renforcer sa stratégie en direction des publics les plus en difficulté par la signature, le 12 avril 2021, du contrat d'engagement avec la Fondation Abbé Pierre.

Bilan 2025

- Plan d'Action Foncier Intercommunal :
 - 2ème année de conventionnement avec l'EPFR permettant au Territoire de l'Ouest de contribuer à l'acquisition foncière, en faveur du Logement Locatif Très Social à loyers accessibles ;
 - Prorogation par avenant de la convention-cadre TCO/EPF Réunion, pour une durée de 2 ans supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2027, en cohérence avec la prorogation du PLH 3.
 - Lancement d'un appel à projets en vue de la cession de terrains en portage EPFR pour la construction de logements locatifs sociaux sur la commune de Trois-Bassins ;
- Organisme Foncier Solidaire (OFS) : poursuite des travaux relatifs à la création de l'OFS avec les membres fondateurs ;
- Mise en œuvre des engagements du contrat avec la Fondation Abbé Pierre : poursuite de la concrétisation des engagements pris avec la Fondation Abbé Pierre à travers le lancement d'un appel à projets pour la création et la gestion d'un Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU), sur un foncier de la ZAC de l'Écocité Phaonce, en articulation avec la stratégie intercommunale « Logement d'abord ».

Perspectives 2026

- Lancer la préfiguration d'une stratégie foncière globale pour la mise en œuvre du volet habitat du projet de territoire, décliné dans le cadre des révisions du SCoT et du PLH ;
- Déposer les demandes d'agrément auprès des services de l'Etat pour la création du Groupement d'Intérêt Public d'Organisme Foncier Solidaire de La Réunion ;
- Poursuivre la mise en œuvre du PLH3 sur la base des

préconisations de l'évaluation à mi-parcours et dans la perspective du PLH4 (engagement des réflexions/études sur l'état des copropriétés, la structure des coûts d'une opération de logements locatifs sociaux, les besoins des ménages « hors champs », actualisation de la Charte pour le logement des aînés, l'opportunité de mettre en place une bourse au logement et les modalités de mise en œuvre, etc.)

- Mettre en œuvre la convention avec l'EPFR, instaurant une minoration foncière pour la réalisation de Logements Locatifs Très Sociaux prorogée pour 2026 et 2027 ;
- Assurer les garanties d'emprunt pour le Logement Locatif Très Social (LLTS) ;
- Finaliser l'étude d'opportunité pour la création d'un Office Public de l'Habitat ;
- Engager les études pré-opérationnelles pour la réalisation du centre d'hébergement d'urgence sur la ZAC Ecocité Phaonce, et la préfiguration des appels à projets en direction des sans-abris, des personnes en rupture d'hébergement (dont les moins de 25 ans sans ressources) ;
- Finaliser l'étude sur les besoins d'accueil et poursuivre les travaux de définition de la stratégie de l'Ouest pour le « logement d'abord » ;
- Assurer la coordination avec les communes de la mise en place d'accueil de jour et l'organisation de la nuit de la solidarité ;
- Renforcer la coordination entre les dispositifs d'hébergement, de relogement et d'accompagnement social et favoriser la transition vers le logement pérenne des publics les plus fragiles (KONSEYALI) ;
- Lancer une étude sur la location saisonnière ;
- Mettre en place progressivement un dispositif local de suivi et d'analyse des loyers, en appui à une réflexion intercommunale sur l'opportunité d'un encadrement des loyers dans les secteurs sous tension.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Taux d'avancement dans la mise en œuvre des actions de la convention cadre PAFI	40%	30%	SO
Taux d'avancement de l'étude d'opportunité jusqu'à la création OFS	60%	100%	Création du GIP OFS
Centre d'hébergement d'urgence	Appel à projets	Etude des besoins	Appel à projets

AGIR SUR LES QUARTIERS ET LOGEMENTS EXISTANTS

L'année 2025 a constitué une étape charnière pour le dispositif Programme Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI) du Territoire de l'Ouest, marquant la fin de la convention 2019-2025 et la préparation du nouveau cadre partenarial 2025-2028.

L'objectif en matière de réhabilitation du parc social est de 1 200 unités sur 6 ans, et à ce titre, l'intercommunalité apportera sa garantie d'emprunt aux opérations de réhabilitation de logements locatifs sociaux avec une vigilance particulière concernant l'impact potentiel sur les loyers chargés et la concertation avec les habitants.

Bilan 2025

- Le guichet unique de l'habitat indigne a maintenu une activité soutenue dépassant largement les objectifs fixés : 1 129 signalements recensés depuis 2019 ; 759 diagnostics techniques et sociaux réalisés. Ces interventions ont permis de mettre en lumière les besoins persistants des ménages en grande précarité résidentielle et de renforcer la coordination avec les communes et les opérateurs ;
- La régie intercommunale de travaux, consolidée en 2024, a poursuivi ses missions d'intervention directe auprès des ménages prioritaires. Composée d'un chef d'équipe et de sept agents polyvalents, elle a réalisé une vingtaine chantiers liés à la sécurité et à l'hygiène (plomberie, menuiserie, peinture, électricité) ;
- Le Bricobus rural et le projet Caméléon ont continué à apporter des solutions d'auto-réhabilitation accompagnée pour les ménages les plus fragiles, dans une logique d'empowerment et de lutte contre la précarité énergétique ;
- Enfin, le travail social demeure un pilier central du dispositif : plus de 150 accompagnements ont été réalisés en 2025, permettant un suivi personnalisé des ménages et une meilleure articulation avec les dispositifs du Conseil Départemental et les bailleurs ;
- En parallèle, 2025 a vu la finalisation de l'étude OPAH multisites, la préparation du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH), et le futur appel à projets pour la création d'un Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU), sur le site de la ZAC Écocité Phaonce. Ces avancées confirment la montée en puissance du PILHI comme outil structurant de la politique intercommunale de lutte contre l'habitat indigne et de mise en œuvre du « Logement d'abord ».

Perspectives 2026

- Déployer le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) à l'échelle du territoire, afin d'assurer un accompagnement global de tous les ménages. Mise à jour SPRH et objectifs 2026 ;
- Poursuivre les projets Atelier Quartiers Mobiles Ouest (ex Bricobus QPU), Caméléon et Bricobus Rural portées par les Compagnons Bâisseurs ;
- Assurer les garanties d'emprunt pour la réhabilitation des logements locatifs sociaux ;
- Lancer l'appel à projets pour la création du Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) sur le site de l'Écocité Phaonce, en partenariat avec la DEETS (Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), dans le cadre de la stratégie intercommunale « Logement d'abord ».
- Mettre en œuvre le nouveau cycle conventionnel 2025-2028, incluant la consolidation du Fonds Mutualisé pour l'Amélioration de l'Habitat (FMAH) et l'intégration du volet travaux lourds – OGRAL ;
- Poursuivre le déploiement de la plateforme "Signal Logement", coordonnée par l'ADIL, pour améliorer la gestion et le suivi des signalements d'habitat indigne ;
- Renforcer les moyens de la régie intercommunale de travaux et expérimenter le dispositif "travaux artisans" pour élargir les modes d'intervention ;
- Poursuivre l'accompagnement technique et financier du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier Ariste Bolon de la commune du Port, compte tenu des évolutions actées par le Comité d'Engagement de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) en 2023 ;
- Finaliser le programme OGRAL multisites sur Saint-Paul et Trois-Bassins, et lancer le projet opérationnel sur Mafate.

INDICATEURS	CIBLES 2024	Bilan 2025	CIBLES 2025
CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026	300
Nombre de diagnostics réalisés par le PILHI	140	160	160
Nombre de logements réhabilités par la régie habitat (amélioration légère)	20	20	25
Taux d'avancement de l'étude d'opportunité d'une OPAH multisites	60%	100%	-
Taux d'avancement du programme NPNRU A.Bolon	20%	20%	30%

INSCRIRE DURABLEMENT L'ÉQUITÉ, LA TRANSPARENCE ET LA MUTUALISATION DANS LA GESTION DE LA DEMANDE SOCIALE

La volonté du Territoire de l'Ouest d'inscrire le parcours résidentiel et le traitement de la demande de logement social dans une démarche partenariale s'est traduite par l'approbation du Plan Partenarial de la Gestion de la Demande, de l'Information du Demandeur (PPGDID) 2019-2025, par délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2018. Ce plan a évolué et intégré deux éléments structurants l'année dernière :

- La mise en œuvre de la cotation de la demande (depuis 2023) ;
- La gestion en flux avec les bailleurs sociaux (mise en œuvre depuis le 1er janvier 2024).

Bilan 2025

- Poursuite de l'évaluation de la mise en œuvre du Plan Partenarial de la Gestion de la Demande, de l'Information du Demandeur (PPGDID) engagée fin 2024 ;
- Suivi des Commissions d'Attribution de Logement et l'harmonisation des pratiques ;
- Reconduction des partenariats avec l'Agence Départementale d'Information pour le Logement et l'Agence Soleil (Agence Immobilière à Vocation Sociale) pour apporter des réponses en matière d'accès à l'information sur le logement, d'accès et de maintien dans le logement ;
- Signature des avenants 2025 à la convention gestion en flux, incluant les taux de réservation, les objectifs de relogement et les modalités de suivi ;
- Action d'accompagnement des communes sur le volet GAIA (Gestion - Accueil - Information - Accompagnement), incluant des formations et appuis techniques ;
- Reconduction du partenariat avec l'ADIL, notamment via la poursuite des permanences à Trois-Bassins et Saint-Leu, afin de renforcer l'information et l'accompagnement des demandeurs de logement social dans les communes les plus éloignées des guichets principaux.

Perspectives 2026

- Préfigurer la mission d'actualisation de la Convention Intercommunale d'Attribution (2025/2026) ;
- Valider le PPGDID 2025-2031 ;
- Suivre la gestion en flux et la publication semestrielle des données de la demande de logements social ;
- Organiser deux Conférences Intercommunales du Logement ;
- Mettre en œuvre la grille de cotation de la demande de logement social ;
- Accompagner les communes sur le volet « Gestion Accompagnement Information Accueil » (GAIA) de la demande sociale (dont formation des utilisateurs) ;
- Signer les conventions avec l'Agence Départementale d'Information pour le Logement et l'Agence Soleil (Agence Immobilière à Vocation Sociale). En fonction des acteurs financiers que l'Association Allon Deor pourrait mobiliser pour la Maison d'Urgence Intercommunale, il serait à envisager une nouvelle convention.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Taux d'avancement de l'évaluation et de la révision du PPGID	100%	70%	100%
GAIA, sollicitations utilisateurs	250	200	200
Guichets ADIL (Trois-Bassins, Saint-Leu) – nombre de demandes	300	230	270

ORIENTATION

4

APPORTER LE RÉÉQUILIBRAGE DU TERRITOIRE PAR LE DÉVELOPPEMENT DES HAUTS ET LES PROJETS STRUCTURANTS DU RESTE DU TERRITOIRE

L'Ouest est un vaste territoire de 54 000 ha qui regroupe une diversité de paysages : littoral, mi-pentes et Hauts. Longtemps focalisé sur le développement des « Bas », le Territoire de l'Ouest souhaite apporter un rééquilibrage territorial vis-à-vis des Hauts. L'intercommunalité est particulièrement attachée à cette ruralité qu'elle souhaite soutenir, accompagner et valoriser dans un équilibre entre attractivité économique, mise en lumière de l'authenticité, préservation des espaces naturels et valorisation des patrimoines (naturels, culturels et paysagers).

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER (LIAISON ENTRE ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE RURALE) DANS LES HAUTS

Forte de l'expérience de gestion de la programmation LEADER [2016-2022], la plateforme TERH GAL Ouest (Territoire Rural des Hauts – Groupe d'Action Locale Ouest), regroupant acteurs privés et publics des Hauts, sous l'égide du Territoire de l'Ouest, a de nouveau été lauréate pour la conduite du programme LEADER sur la période [2023-2027].

A ce titre, la convention de gestion du programme, signée le 11 septembre 2024 entre le Département, autorité de gestion régionale du FEADER, et le TeRHGAL de l'Ouest, prévoit l'allocation d'une enveloppe de 6,37 millions d'euros de dépenses publiques, dont 5,098 M€ de FEADER, en faveur du soutien LEADER au développement des Hauts de l'Ouest.

Le nouveau programme LEADER proposera d'articuler ses interventions avec celles du volet rural du programme d'Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) du FEDER, pour mettre l'accent sur la structuration et la dynamisation du tissu territorial. Pour ce faire, les axes d'intervention de la programmation LEADER 2014-2022 ont été reconduits avec certains ajustements. S'y ajoute ainsi la volonté de renforcer le soutien à l'émergence et à l'accompagnement des initiatives locales, notamment en matière agricole (boutiques des Hauts, ateliers collectifs de transformation) ou encore pour la création et le fonctionnement d'espaces ruraux partagés (tiers-lieux, espaces de co-working).

Bien que les difficultés de mise en œuvre

de l'applicatif informatique de gestion ont sensiblement grevé la performance du programme, l'équipe du TeRH GAL a poursuivi son travail de catalyse des dynamiques territoriales, combinant :

- d'une part, l'accompagnement et l'appui aux

porteurs de projets pour susciter et cadrer leurs desseins ;

- et d'autre part, l'instruction des dossiers de demande d'aide et l'organisation des instances techniques et décisionnelles.

Bilan 2025

- Clôture du programme [2016-2022] (93% de dépenses certifiées et 89% des aides allouées payées) ;
- Organisation de 4 réunions du Comité de programmation du TeRH GAL LEADER de l'Ouest 2023-2027 : 45 projets soutenus ; + de 900 k€ d'aides publiques allouées dont 730 k€ de FEADER ;
- En collaboration avec l'autorité de gestion FEADER :
 - mise à jour des cadres d'intervention des fiches-actions du programme LEADER, au plus proche des besoins du territoire et des possibilités réglementaires ;
 - mise en place d'un dispositif transitoire de paiement des avances de subvention FEADER via des avances de trésorerie remboursables, délivrées par l'EPCI contre cession de créance des bénéficiaires.
- Participation au Salon « Nou lé lokal » (4 agents sur 2 jours, du 12 au 13/09/25) ;
- Elaboration du dossier de candidature de la plateforme partenariale TeRH GAL de l'Ouest à l'appel à projets d'animation territoriale des hauts de l'Ouest, lancé par le Département.

Perspectives 2026

- Clôturer les opérations du programme LEADER 2014-2022 (certification et paiement) ;
- Promouvoir le nouveau programme 2023-2027 (réunions d'information, permanences et mobilisation des moyens des partenaires - équipes Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion, Parc National de La Réunion, Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion, dans les différents quartiers des Hauts, refonte et mise à jour de la stratégie de communication et du site internet www.terhgal.re) ;
- Organiser et mobiliser l'équipe d'animation territoriale du TeRH GAL de l'OUEST ;
- Instruire les dossiers de demande d'aide ;
- Sélectionner les projets (organisation d'un Comité de programmation / trimestre), engager les crédits, payer les avances de trésorerie remboursables et suivre les opérations.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Taux de renouvellement de la plateforme TERHGAL	100%	100%	
Taux d'engagement des crédits FEADER	20%	22,5%	50%
Taux de paiement des crédits FEADER 2023-2027	5%	0 %	25 %
Taux d'engagement des crédits FEADER 2014-2022		100 %	100%
Taux de paiement des crédits FEADER 2014-2022	95%	89 %	90 %

MOBILISATION DES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS RURAUX ET URBAINS

Suivant le cadre fixé par la Région Réunion, autorité de gestion des fonds FEDER, le Territoire de l'Ouest a décliné sa stratégie territoriale intégrée en 2 volets : urbain et rural (des Hauts). Le Conseil Communautaire a validé ces deux volets et a approuvé, en octobre 2024, son actualisation et la signature du Contrat Territorial d'ITI FEDER 2021-2027 proposé, effectuée le 6 mars 2025.

L'enveloppe globale de crédits FEDER alloués au Territoire de l'Ouest pour la période 2021-2027, au titre de l'objectif stratégique 5 (OS 5), dit « de proximité » s'élève à 13 042 741 €, répartis entre l'ITI urbain (OS 5.1 : 6 158 865 €) et l'ITI des

Hauts (OS 5.2 : 6 883 876 €). Sur cette nouvelle programmation 2021-2027, le Territoire de l'Ouest n'exerce plus la fonction d'organisme intermédiaire mais agit désormais en tant qu'entité territoriale chargée d'émettre un avis simple sur les projets instruits par les services de l'autorité de gestion FEDER.

Sur le modèle d'organisation du programme REACT-UE, l'EPCI assurera une mission d'animation, de coordination et de suivi des ITI, en interface entre porteurs de projets territoriaux (principalement nos communes-membres) et les services régionaux instructeurs des aides.

Bilan 2025

- Animation du dispositif (information et appui aux Communes et directions du Territoire de l'Ouest, dans la constitution des dossiers et le suivi des premières opérations aidées) ;
- Signature du Contrat Territorial d'ITI FEDER 2021-2027 ;
- Accompagnement de six dossiers relevant des volets OS5.1 (urbain) et OS5.2 (Hauts).

Perspectives 2026

- Poursuivre l'animation de la stratégie intégrée (information des bénéficiaires potentiels et du public, accompagnement des porteurs de projets) ;

- Contribuer à une communication régulière de l'intervention européenne en faveur du territoire ;
- Emettre l'avis de l'entité territoriale sur les opérations après instruction par l'autorité de gestion ;
- Assurer la coordination de la bonne exécution, du suivi des opérations et de leur contribution à l'atteinte des résultats du dispositif ;
- Elaborer et présenter l'état d'avancement annuel de la mise en œuvre de la stratégie, de la réalisation des opérations ainsi que des faits marquants du contrat territorial (clause de revoyure avec l'autorité de gestion FEDER fixée au 30/06/2026) ;
- Contribuer aux évaluations mises en œuvre sur le Programme FEDER FSE+ 2021-2027 et fournir les éléments attendus par les évaluateurs.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Taux de consommation validation en CAL - l'ITI Urbain (littoral) : 2021-2027 (engagement)	30%	18,5%	50%
Taux de consommation validation en CAL - l'ITI Rural (des Hauts) : 2021-2027 (engagement)	30%	21,2%	50%

OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

L'appui aux territoires se décline également par la poursuite de l'ingénierie et de l'animation de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) [2021-2026].

Bilan 2025

- Animation territoriale (2 réunions de comité technique ORT / an, séances de travail avec les services de la Ville de Saint-Leu et la DEAL / avenant d'intégration) ;
- Cofinancement de l'ingénierie sur le périmètre « Petite Ville de Demain » (Trois-Bassins) ;
- Signature de l'avenant n°2 d'intégration de Saint-Leu (périmètre du centre-ville) à la convention d'ORT intercommunale de l'Ouest.

Perspectives 2026

- Assurer l'animation territoriale (2 réunions de Comité technique ORT / an) ;
- Cofinancer l'ingénierie sur le périmètre « Petite Ville de Demain » (Trois-Bassins).

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Nombre de périmètres opérationnels dans l'ORT	5	5	5





APPUI À L'AMÉNAGEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT OPÉRATIONNEL DES HAUTS ET DE MAFATE

Sur les Hauts, le Territoire de l'Ouest entend axer son intervention, d'une part, sur la mobilisation des outils financiers qu'il gère (programmes LEADER, ITI FEDER) et d'autre part, sur le développement de partenariats avec les acteurs territoriaux.

Cela se traduira notamment par :

- le renforcement des relations avec les Communes membres (appui au montage de dossiers de demande de financement, échanges et appui aux politiques de redynamisation des centralités) ;

- la poursuite de la collaboration avec le Parc National sur quelques projets opérationnels en aire d'adhésion (qualité de l'environnement nocturne, préservation-valorisation de la biodiversité) ;
- la mise en place du Groupement d'Intérêt Public (G.I.P) Mafate, outil partenarial de gouvernance et d'intervention sur le cirque de Mafate.

Autant que de besoin, le programme LEADER et l'ITI rural FEDER viendront soutenir les actions relevant de ces partenariats.

Bilan 2025

- Accompagnement ou instruction des premiers projets émergeant au soutien des programmes ITI FEDER et LEADER ;
- Convention de partenariat avec le Parc National : expérimentation / éclairage ZAE Ecoparc ; élaboration concertée du cahier des charges et de la grille d'analyse de l'étude d'amélioration de l'environnement nocturne des berges de la Rivière des Galets ; réalisation de l'étude de plan guide de renouvellement rural de Ravine Daniel ;
- Contribution au dossier de création du Groupement d'Intérêt Public de Mafate (convention constitutive, budget) et à l'installation de la structure ;
- Co-financement de la gestion de la piste de la Rivière des Galets à titre transitoire, dans l'attente de mise en place du G.I.P. Mafate.

Perspectives 2026

- Mettre en œuvre les outils financiers ITI FEDER et LEADER ;
- Accompagner les Communes membres : appui au montage de dossiers de demande de financement ITI FEDER, gestion des conventions de Fonds de Concours ;
- Convention de partenariat avec le Parc National : coopérer pour l'amélioration de l'environnement nocturne des berges de la rivière des Galets (ZA Cambaie) et la renaturation d'espaces secondarisés autour de la route Hubert Delisle ;
- Travailler sur la mise en place opérationnelle du Groupement d'Intérêt Public de Mafate ;
- Solder la convention de co-financement de la gestion de la piste de la Rivière des Galets.

ORIENTATION

5

FAIRE DE L'INSERTION ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE VÉRITABLES LEVIERS POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS SOLIDAIRES

Avec 26 % des entreprises de l'ESS installées sur son territoire, l'Ouest représente une terre propice au développement de cette thématique, qualifiée de transversale dans le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la Région Réunion.

Le Territoire de l'Ouest poursuivra sa démarche en matière d'Economie Sociale et Solidaire (ESS), dans

le cadre de son Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), en accompagnant le développement et la consolidation des structures en lien avec la mise en œuvre des ateliers chantiers d'insertion (ACI).

Par ailleurs, il encouragera la mise en réseau et l'animation par l'organisation de divers événements dédiés aux acteurs de l'ESS.

ANIMER ET GÉRER LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI

Le dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) a été contractualisé par un protocole signé entre l'Etat et le Territoire de l'Ouest pour la période de 2022 à 2027. Il est cofinancé par le Fonds Social Européen à hauteur de 80%.

L'animation et la gestion du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) regroupent les actions de coordination menées par le Territoire de l'Ouest permettant de construire des parcours d'insertion,

sans rupture dans l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi.

En août 2024, le Territoire de l'Ouest a résilié le marché du prestataire pour non-conformité au cahier des charges. De nouveaux marchés ont été lancés en 2025. Ces marchés ont été attribués en 2026 avec un accompagnement du public PLIE pour le second semestre 2026.

Bilan 2025

- Présence du PLIE sur les instances des partenaires de l'insertion organisées par le Département, les Communes, France Travail ... ;
- Evaluation du maintien du dispositif avec RUN CONSEIL, suite à la résiliation de l'ancien marché PLIE ;
- Contrôle de 190 nouveaux dossiers PLIE, suite aux recrutements des ateliers chantier d'insertion (ACI) à la place des gestionnaires de parcours PLIE (organisation de la transmission des pièces justificatives) ;
- Publication du renouvellement du marché PLIE avec de nouvelles modalités :
 - 2 prestations d'accompagnement des publics sur les 5 communes (accompagnement et coaching pour l'employabilité des bénéficiaires du PLIE) ;
 - Mise en place d'un chargé de relation entreprise, d'une coordination, d'un assistant administratif et d'un référent psycho-social ;
 - Coaching individuel et collectif des publics.
- Lancement du marché et reprise des instances partenariales.

Perspectives 2026

- Outiller le PLIE de supports de communication pour renforcer sa visibilité sur le territoire ;
- Organiser un séminaire associant les acteurs de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire et les têtes de réseaux des entreprises du territoire : l'animation et la gestion du PLIE se traduit par une coordination plus forte entre les acteurs de l'insertion et les acteurs économiques pour favoriser une insertion durable des publics du PLIE ;
- Organiser des événements visant à promouvoir la rencontre des publics du PLIE et les employeurs du territoire sur les zones d'activités économiques.





ACCOMPAGNER LES PUBLICS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI

L'accompagnement consiste en la mise en place de parcours renforcés et individualisés des publics éloignés de l'emploi. Ces parcours se composent d'étapes comme des ateliers de coaching, des formations, des stages en entreprise ou par l'intégration en atelier chantier d'insertion.

Bilan 2025

- Pilotage du dispositif PLIE, principalement dans l'accompagnement des ACI (sessions de recrutement, validation des entrées PLIE) ;
- Soutien de l'action « Attitude pro : la Dosse attitude », portée par la Mission Intercommunale de l'Ouest (M.I.O) pour accompagner 160 personnes éloignées de l'emploi (coaching en entreprise, accompagnement sur les soft skills).

Perspectives 2026

- Déployer le marché d'accompagnement PLIE, avec le renfort du volet psychosocial et le partenariat avec les acteurs ;
- Soutenir un projet d'annuaire de l'insertion et de diagnostics des publics PLIE, développé par l'association Webcup.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Taux de sortie positives	40%	18,75%	40%

METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS D'INSERTION

Le Territoire de l'Ouest poursuit son action en termes de soutien aux Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI), sur le poste d'encadrant technique. Pour rappel, ces actions sont cofinancées à hauteur de 80 % de FSE. Le soutien de l'ADIE et Initiative Réunion est essentiel pour favoriser le développement de création d'entreprises et d'emplois par des publics en insertion.

Le lien entre le PLIE et les dispositifs de soutien à la création d'activité sera renforcé en 2026.

En 2025, une baisse de 7% des budgets FSE alloués aux ACI a été annoncée. La majorité des ACI ont dû réduire leurs effectifs d'1 ETP. Il est annoncé une baisse supplémentaire de 6 à 10%, pour l'année 2026.

Bilan 2025

- Soutien de 20 ACI dans le secteur de l'économie circulaire, du réemploi, des jardins biologiques... ;
- Adaptation du dispositif ACI sous le format de prestation, selon les exigences du financement FSE ;
- Valorisation de la production des ACI au Salon Nou lé Lokal, organisé par l'ADIR et le Territoire de l'Ouest ;
- Accompagnement des structures ACI pour la réponse aux marchés publics.

Perspectives 2026

- Lancer l'appel d'offres 2026/2027 exigé par la DEETS pour le cofinancement de 20 ACI sur le Territoire de l'Ouest (cofinancement du FSE +) ;
- Former les ACI à la vente et au marketing de produits ;
- Organiser un forum des ACI avec les publics du PLIE ;
- Poursuivre le soutien à l'ADIE et Initiative Réunion.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Nombre d'emplois générés par les ACI CDDI	200	198	200
Nombre de porteurs accompagnés	800	1 194 (données 2024)	800
Nombre de porteurs ayant créé leur activité	600	488 (données 2024)	600



MOBILISER LES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES TELS QUE LES MARCHÉS RÉSERVÉS

Cette action rejoint la démarche de la stratégie de développement de l'économie sociale et solidaire pour former les acteurs de l'ESS à se positionner sur des marchés publics et également sensibiliser les acheteurs publics sur le recours aux achats socialement et écologiquement responsables (ASER).

Bilan 2025

- Organisation d'un comité technique des achats socialement et écologiquement responsables avec les partenaires de l'insertion, les têtes de réseaux (URSI AE, CRESS, FRBTP ...), les entreprises de l'économie classique et les entreprises d'économie sociale et solidaire ;
- Programmation des marchés réservés pour l'année 2025 ;
- Journée commande publique au Salon Nou lé lokal avec la participation des structures d'insertion ;
- Lancement de 8 marchés réservés aux structures de l'insertion par l'activité et économique.

Perspectives 2026

- Organiser une formation à destination des structures de l'insertion par l'activité économique et de l'économie sociale et solidaire, afin de leur permettre d'accéder à la commande publique ;
- Développer le recours aux achats socialement et écologiquement responsables ;
- Poursuivre le déploiement de la clause sociale sur le Territoire de l'Ouest.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Nombre de marchés avec une clause d'insertion	50	31	50



SOUTENIR ET DÉVELOPPER ÉCONOMIQUEMENT LES STRUCTURES DE L'ESS

Avec sa stratégie de développement de l'Economie sociale et solidaire (ESS), le Territoire de l'Ouest renforce les mutualisations entre acteurs pour construire des projets à impacts durables pour le territoire. Il accompagne les structures dans leur

professionnalisation. Il expérimente également un projet de monnaie locale afin d'encourager les circuits courts et le développement de la production locale.

Bilan 2025

- Lancement d'un dispositif d'accompagnement des structures de l'ESS (commercialisation de produits, marketing, recherche de financement, formation commande publique) ;
- Poursuite du soutien de 5 projets lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) 2025 ;
- Accompagnement des structures pour lancer des campagnes de financement participatif par le dispositif Poc Poc, porté par l'association Le Clan ;
- Sensibilisation du public et des futurs adhérents à la monnaie locale complémentaire, action portée par l'association Nout Moné.

- Accompagner des structures pour lancer des campagnes de financement participatif par le dispositif Poc Poc, porté par l'association Le Clan ;
- Proposer le déploiement de la monnaie locale à l'ensemble du territoire, avec la mobilisation d'un réseau de professionnels volontaires qui expérimenteront l'utilisation de cette monnaie, lors d'événements en partenariat avec les Communes du territoire ;
- Aménager l'espace Karolib à destination de structures ESS du territoire pour de l'agriculture urbaine (Espace sportif et culturel de l'Ecocité Phaonce).

Perspectives 2026

- Accompagner 24 structures dans le cadre du dispositif d'accompagnement ;
- Soutenir 10 projets avec une dimension intercommunale de structures de l'ESS dans le cadre de l'AMI « ESS » 2026-2027 ;

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Nombre de structures de l'ESS accompagnées	30	30	30

ORIENTATION

6

FAIRE DU TERRITOIRE OUEST UN FOYER CULTUREL DE RÉFÉRENCE

Faire de l'Ouest un territoire d'excellence culturelle repose sur une stratégie intercommunale partagée avec les partenaires et les Communes, le soutien à la création et à la diffusion artistique et sur l'accompagnement de l'offre d'enseignement et de formation artistique. Cette ambition s'inscrit

dans le label « Pays d'Art et d'Histoire », décerné par le Ministère de la Culture pour les territoires qui s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale, du patrimoine et du cadre de vie.

COCONSTRUIRE UNE POLITIQUE CULTURELLE AVEC LES COMMUNES POUR L'OUEST

La culture est une compétence partagée. L'élaboration du projet culturel intercommunal vise à formaliser le cadre d'intervention culturelle du Territoire de l'Ouest, en articulation étroite avec les communes, les collectivités partenaires

et les acteurs culturels. Ce projet identifie et décline les orientations stratégiques culturelles en coordination avec l'ensemble des acteurs et dans une logique de mutualisation.

Bilan 2025

- Poursuite de la phase 1 du diagnostic culturel de territoire : réunions, entretiens avec les communes et acteurs culturels, phase de validation en comité de pilotage (COPI) dédié, livraison des livrables définitifs et présentation en commission ;
- Lancement et mise en œuvre de la phase 2 d'écriture de la stratégie culturelle du territoire ;
- Partage d'informations et coordination avec les Communes, dans le cadre des cercles d'échanges culturels et réunions bilatérales.

Perspectives 2026

- Finaliser la feuille de route technique : réception des livrables qui feront l'objet d'une présentation en comité technique, aux Communes et acteurs culturels du territoire ; clôturer le marché ;
- Mener une réflexion sur le plan d'action interne, découlant de la feuille de route technique.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026	Sorties dynamiques
Taux d'avancement du projet intercommunal culturel de l'Ouest	100%	70%	100%	73

SOUTENIR LES SALLES DE DIFFUSION ET RENFORCER LE DISPOSITIF D'AIDE À LA CRÉATION "BÉKALI"

Le Territoire de l'Ouest accompagne les festivals culturels structurants ainsi que les quatre salles du territoire (Lespas, Kabardock, Théâtre sous les Arbres, Le Séchoir). L'enjeu est de poursuivre la dynamique d'extension de la couverture culturelle territoriale :

- en favorisant la décentralisation culturelle dans les communes ;

- en soutenant les festivals dans les Hauts de l'Ouest, pour une diffusion auprès des publics éloignés des centralités, tout en encourageant l'implication des acteurs culturels issus des Hauts.

Le Territoire de l'Ouest soutient également la création artistique via le dispositif « BÉKALI » en collaboration avec les salles de l'Ouest.

Bilan 2025

- Renforcement du soutien financier aux festivals et salles de spectacle. Programmation artistique dense, couverture culturelle large, y compris Mafate (Festival Dann Ker Lé O) ;
- Réunions d'échanges et de coordination avec les communes, dans le cadre des cercles d'échanges culturels ;
- Mise en place d'une fiche navette permettant d'identifier les actions décentralisées prévues pour chaque festival ;
- Validation de la convention triennale Békali 2026-2028, avec un nouveau volet renforçant la place des résidences de territoire ;
- 3 lauréats Békali :
 - « Tribal Maloya » (Récit -Danse - musique)
 - « Histoire de... » (Théâtre)
 - « Le sentier des Songes » (Marionnette)

Perspectives 2026

- Poursuivre le soutien aux festivals afin que l'ensemble du territoire bénéficie d'actions culturelles et de spectacles de qualité. Une attention particulière sera apportée aux actions décentralisées, dans l'objectif d'étendre encore plus la couverture culturelle territoriale et l'accès à la culture ;
- Mettre en place la nouvelle convention triennale d'objectifs et de moyens 2026-2028 avec les quatre salles portant le dispositif « Békali » afin de soutenir et accompagner la professionnalisation des artistes ;
- Soutenir les quatre salles de diffusion du territoire (Théâtre Sous les Arbres, Kabardock, Lespas et Le Séchoir) et les accompagner dans la structuration de leurs projets artistiques et culturels.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Nombre de créations artistiques accompagnées par Békali	3	3	3
Soutien financier du Territoire de l'Ouest aux 4 salles culturelles	4 x 100 000 €	4 x 90 000 €	4 x 100 000 €

RENFORCER L'INVENTAIRE PATRIMONIAL DU TERRITOIRE ET POURSUIVRE LES ACTIONS DE VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL DANS LE CADRE DU PROJET DE LABELLISATION PAYS D'ART ET HISTOIRE

Afin de consolider sa candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire », le Territoire de l'Ouest met en œuvre des actions de valorisation patrimoniale des équipements de l'Ouest et finalise la constitution

du dossier de candidature au label « Pays d'art et d'histoire », encadrée par la feuille de route, validée en juillet 2024 par le Conseil Communautaire.

Bilan 2025

• Valorisation patrimoniale des équipements du Territoire de l'Ouest

- Four à chaux : Poursuite du projet de fabrication d'objets par accrétion minérale. Il s'agit d'une immersion d'objets-squelettes métalliques reliés à une source électrique basse tension, qui enclenche une réaction électrochimique avec du carbonate de calcium, qui s'agglomère à la structure métallique. Au bout de trois ans, on obtient des objets très résistants. Ces objets symbolisent la restauration du corail. Une fois produits, ils seront présentés au sein de l'espace muséographique du Four à chaux dans l'objectif d'une sensibilisation à l'environnement et à la transition écologique ;

- Mise à disposition de l'espace muséal du Four à chaux à l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Ouest, dans le cadre du Festival de l'Océan, et de l'association Kosa, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine ;

- Installation du parcours d'interprétation sur le port de Saint-Gilles sur les thématiques du port de la pêche artisanale et de la biodiversité marine : renouvellement des droits pour la partie d'exposition temporaire dédiée à la biodiversité ;

- Mise en place d'une exposition de photographies issues du fonds Mafate « Vivre à Mafate – la vie lointan » ; vernissage réalisé en juillet à Saint-Paul ; organisation de son itinérance dans les communes.

- Cession d'une partie du fonds Mafate à l'OTI, via la signature d'une convention de partenariat ;

- Expérimentation du soutien aux porteurs de projets de valorisation patrimoniale : 3 porteurs de projet ont été sélectionnés pour la mise en place d'un projet de valorisation patrimoniale structuré, sur les champs d'intervention suivants :

- Actions de valorisation du patrimoine (expositions physiques ou virtuelles, journées d'étude, publications, documentaires, autres...) ;
- Création / diffusion d'outils de médiation (cartes et itinéraires papier ou numériques, livrets de visite, multimédia, parcours d'interprétation...) ;
- Dispositifs pédagogiques ;
- Événements avec forte dimension patrimoniale rayonnant à l'échelle intercommunale.

• Candidature au label « Pays d'art et d'histoire »

- Poursuite de l'inventaire du patrimoine avec les Communes, études, modélisation 3D d'éléments remarquables ;

- Organisation d'un séminaire sur la thématique de la visibilité des patrimoines culturels de l'Ouest ;

- Partage d'informations et coordination des actions avec les Communes (cercles d'échanges) et engagement des cinq Communes dans la démarche de Label ;

- Constitution du dossier de candidature et dépôt auprès de la Direction des Affaires Culturelles ;

- Inauguration de l'exposition « Esclavage – Marronnage – Personnages », mettant en lumière, entre autres, l'état des connaissances sur le personnage de Phaonce, dont l'Ecocité porte le nom.

Perspectives 2026

Valoriser le patrimoine du Territoire de l'Ouest

- Equipement culturel du Four à chaux :
 - Relance du projet d'animation patrimoniale (visites guidées, ateliers de sensibilisation, expositions temporaires...) en lien avec la commune de Saint-Leu pour une coopération et mutualisation renforcées ;
 - Poursuite de l'étude portant sur la réalisation d'une unité de production d'objets écologiques et durables par accréation minérale.

Mettre en œuvre le plan d'action pour la candidature au label « Pays d'art et d'histoire »

L'année 2026 constitue une année charnière, entre la validation du label et le début de sa mise en œuvre. La candidature du Territoire de l'Ouest au label « Pays d'art et d'histoire » a reçu un avis favorable de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) de la Préfecture, le 20 février 2026. Les étapes suivantes seront :

- Mettre en place une équipe dédiée et mutualisée en lien avec les communes ;
- Mettre en place un comité de pilotage intercommunal ;
- Poursuivre le renforcement des connaissances selon les axes suivants :
 - Poursuite des études scientifiques (histoire, architecture, paysages culturels, iconographie, patrimoine culturel immatériel) ; poursuite de l'étude des représentations et des pratiques patrimoniales des habitants du Territoire de l'Ouest pour mieux connaître et objectiver les pratiques patrimoniales, et s'assurer ainsi de la prise en compte des besoins ;
 - Expérimentations de valorisation : réalisation de cartographies interactives, de podcasts et réalité augmentée, numérisations 3D des patrimoines ;

- Renforcement de la prise en compte des patrimoines culturels dans le SIG commun, accessible aux communes, afin d'intégrer le patrimoine dans les politiques d'aménagement communales et intercommunales ;
- Inventaire participatif avec les communes : poursuivre les opérations de recensement des éléments du patrimoine culturel, en appui avec les démarches des communes ; conception de parcours/circuits de visite patrimoniaux afin de valoriser les richesses patrimoniales encore invisibles du Territoire de l'Ouest ;
- Préservation et sauvegarde des patrimoines bâtis, aménagement de sites mémoriels : analyse de la faisabilité de projets de préservation du patrimoine bâti et d'aménagement des sites mémoriels, à mener en lien avec les communes sur les sites emblématiques qu'elles identifieront (un par commune).

Valoriser les patrimoines du territoire de l'Ouest :

- Lancement de l'équipement muséographique et scénographie du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine intercommunal, établissement culturel de proximité ayant pour objectif la sensibilisation, l'information et la formation de tous les publics à l'architecture et au patrimoine du territoire labellisé « Pays d'art et d'histoire » ;
- Production de publications ;
- Exposition sur le thème de Mafate.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Taux d'avancement de la labellisation Pays d'Art et d'Histoire	70%	70%	100%
Mise en œuvre du label intercommunal	-	-	30%

RENFORCER L'ÉCOLE ARTISTIQUE INTERCOMMUNALE ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Le Territoire de l'Ouest déploie sa politique culturelle d'enseignements artistiques à travers la régie personnalisée d'Enseignement Artistique Intercommunal de l'Ouest (EAIO). Celle-ci assure les enseignements artistiques dans les cinq communes, au plus proche de la population et depuis 2024, dans le Centre Artistique Française Lallemand (CAFL) à Plateau-Caillou, également. Elle offre aussi des possibilités d'enseignement dans

les Hauts de l'Ouest, sur le site de LENA (L'Espace Naturel et Artistique), à Trois-Bassins.

LENA a également vocation à proposer des actions de valorisation culturelle et naturelle.

L'EAIO et LENA constituent deux vecteurs de rayonnement culturel et promeuvent l'accessibilité à la culture pour tous.

Bilan 2025

- Convention d'objectifs et de moyens 2025-2030 signée entre le Territoire de l'Ouest et l'EAIO, formalisant les engagements mutuels, notamment financiers, et portant la vision stratégique de l'intercommunalité pour le déploiement de sa politique d'enseignements artistiques ;
- 752 publics volontaires en 2022-2023, 854 en 2023-2024 ; 866 en 2024-2025 ; le Centre Artistique Française Lallemand a permis d'augmenter la capacité d'accueil de l'école et de consolider l'offre pédagogique et artistique ;
- Une série de restitutions de fin d'année scolaire 2024-2025 mettant en valeur les talents des élèves et des intervenants de l'EAIO ;
- Ecriture du projet pédagogique de l'EAIO ;
- Travail sur les modalités de versement de la dotation afin de sécuriser la trésorerie de l'EAIO ;
- Démarrage d'un projet expérimental de suivi des satellites, en lien avec la cellule d'audit de gestion interne.

Perspectives 2026

- Accompagner l'organisation et le renforcement des moyens humains et financiers nécessaires à l'exploitation du Centre Artistique Française Lallemand. Il s'agira également de maintenir l'offre d'enseignements artistiques au plus près des quartiers de toutes les communes, afin de faciliter l'accès à la pratique artistique des habitants du Territoire de l'Ouest ;
- Participer à l'élaboration du projet d'établissement de l'EAIO, dans une perspective de structuration ;
- Mettre en place un dialogue de gestion rapproché avec la régie et un pilotage par indicateurs, dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'EAIO et le Territoire de l'Ouest pour 2025-2030.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Nombre d'élèves formés en enseignement artistique sur l'année scolaire	1 060	866	1 000

DÉVELOPPER LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS DU TERRITOIRE DE L'OUEST

Le Territoire de l'Ouest développe sa gestion d'équipements culturels et vise à faire rayonner à travers eux, une grande diversité de formes artistiques et culturelles. Il met en œuvre une politique culturelle diversifiée sur le site de

LENA (L'Espace Naturel et Artistique) et prépare l'ouverture, prévue fin 2027, du Centre d'arts de l'Ecocité Phaonce de Cambaie. Enfin, il prévoit l'ouverture d'un espace culturel à Dos d'Âne sur le site de l'ex Pôle Loisir Nature.

Bilan 2025

LENA

- Inauguration officielle du studio d'enregistrement et de répétition le 20 juin 2025 ;
- Mise en service du studio et accueil des premières associations (Choka bleu, association Valentin HAUY, Sundri Feeling etc.) ;
- Rénovation de l'accès et du stationnement (réalisation d'un parking sur une surface drainante) par la construction d'un trottoir et la mise en place d'un deuxième parking, adjacent à la résidence d'artistes ;
- Amélioration de l'éclairage public via l'installation de nouveaux poteaux et de spots intégrés au trottoir pour faciliter le cheminement des piétons ;
- Mises à disposition des ateliers aux compagnies et artistes (Compagnies Morphose, Utopik bazar ...) ;
- Tenue de comités de suivi réguliers avec les différents partenaires ;
- Renouvellement de la convention de mise à disposition de la parcelle Espace de Vie Sociale avec l'association MAOTEO ;
- Accueil du premier « artiste en résidence de création » pour deux mois (22 octobre-22 décembre 2025), avec hébergement en partenariat avec l'Ecole Supérieure d'Art de La Réunion.

CENTRE D'ART – ECOCITE PHAONCE

- Etude en cours des modes de gestion du futur équipement avec visites de sites (La Friche, La Cité des Arts...) et entretiens.

EQUIPEMENT CULTUREL DE DOS D'ÂNE

- Lancement de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un équipement culturel dédié : cahier des charges, définition de la méthodologie, comité de pilotage de lancement.

Perspectives 2026

LENA

- Poursuivre le développement de l'accueil des groupes au niveau du studio d'enregistrement ;
- Poursuivre le déploiement de l'accueil d'artistes en résidence au sein de la maison d'artiste en partenariat avec l'ESA ;
- Poursuivre le développement de la mise à disposition des ateliers artistiques aux compagnies et artistes ;
- Organiser des Comités de suivi réguliers avec les divers partenaires (PNR, Mao Teo) : écriture commune du règlement de site ; échanges sur les améliorations du site (végétalisation, espace scénique...).

CENTRE D'ART – ECOCITE PHAONCE

- Poursuivre l'étude, et arbitrer sur le mode de gestion retenu et la préparation de la mise en opérationnalité.

EQUIPEMENT CULTUREL DE DOS D'ÂNE

- Poursuivre l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un équipement culturel dédié ; cahier des charges, définition de la méthodologie, comité de pilotage de lancement ;
- Lancer l'étude de programmation.

AXE 4

PRÉPARER NOTRE TERRITOIRE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1 - Protéger les populations exposées aux risques naturels

2 - Valoriser la richesse de la biodiversité

**3 - Faire de la transition écologique et énergétique,
un axe de développement du territoire**

4 - Développer la pratique des mobilités douces

ORIENTATION

1

PROTÉGER LES POPULATIONS EXPOSÉES AUX RISQUES NATURELS

De par son relief et son exposition aux risques d'inondation et de submersion, liés principalement aux ravines, aux cours d'eau et à la mer, l'Ouest est un territoire très exposé. D'ailleurs, un Territoire à Risque Important (TRI) d'inondations concerne la commune de Saint-Paul, et a identifié 3 zones fortement

exposées aux risques d'inondation : le centre-ville, l'Etang Saint-Paul, la zone de l'Hermitage à Saint-Gilles-les-Bains. Pour l'ensemble des interventions sur le volet GEMAPI, le Plan Pluriannuel Investissement et Fonctionnement, sur la période 2020-2030, prévoit un budget de 110 M€.

ÉLABORATION DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE

Bilan 2025

- Organisation d'ateliers techniques avec les communes, les services de l'État et le Cerema : consolidation de la trame opérationnelle du PICS ; rédaction de la convention de mutualisation des moyens ; préparation de l'exercice de crise intercommunal. ;
- Validation par le Comité de Pilotage du 8 avril 2025 de plusieurs livrables structurants : architecture du document PICS ; répartition des rôles entre Communes et intercommunalité ; scénario-cadre de l'exercice de crise centré sur le risque inondation ;
- Réalisation d'un premier inventaire des ressources intercommunales et communales mobilisables (moyens humains, logistiques, techniques) : bases du futur dispositif de mutualisation.

Perspectives 2026

- Finaliser le PICS, avec l'adoption officielle du document, la validation et signature de la convention de mutualisation, ainsi que la mise en place des outils annexes (organigrammes de crise, fiches réflexes, répertoires opérationnels). ;
- Organisation d'un exercice intercommunal grandeur nature afin de tester le dispositif. Cet exercice permettra de vérifier la coordination entre les PCS et le PICS, d'analyser les temps de réponse, d'identifier les points de vulnérabilité et d'intégrer les retours d'expérience dans la version finalisée du plan.

POURSUIVRE LES AMÉNAGEMENTS POUR LA PROTECTION DES POPULATIONS FACE AUX RISQUES D'INONDATIONS ET D'ÉROSION CÔTIÈRE

Le Territoire de l'Ouest comporte 29 km de digues classées réparties sur une vingtaine de ravines, dont trois systèmes d'endiguement de classe B (c'est-à-dire protégeant au-delà de 3000 personnes). Ce sont ainsi 22 000 personnes qui sont protégées par le système d'endiguement de la Rivière des Galets, 5 500 personnes par la Route Digue de Saint-Paul et 4800 personnes par le système d'endiguement en cours de construction de l'Hermitage les Bains et de

la Saline les Bains. Le territoire comporte également 4 systèmes d'endiguement de classe C, situés en milieux urbains (Ravine des Lataniers et Ravine Balthazar à La Possession, Ravine La Fontaine et Ravine Grand Etang à Saint-Leu), qui protègent chacun plusieurs centaines de personnes. Le volet inondation de la compétence GEMAPI vise à protéger les populations contre le risque d'inondation par débordement de cours d'eau.

Bilan 2025

- Engagement des études et des travaux nécessaires suite au passage du cyclone Garance :
 - La Possession : ravines des Lataniers (gestion des atterrissements), Balthazar et Marquet ;
 - Saint-Paul : gestion des atterrissements sur plusieurs ravines (Hermitage, Saint-Gilles, Boucan, ...) et travaux sur le système d'endiguement de la Route Digue ;
 - Trois-Bassins : nettoyage de l'embouchure ;
 - Saint-Leu : travaux (confortement, gestion des atterrissements, ...) sur plusieurs ravines (Grand étang, Petit étang, la Fontaine, ...).
- Confortement du système d'endiguement de la Rivière des Galets :
 - Etudes et travaux d'urgence suite au passage du cyclone GARANCE (épi 5 + berge entre épis 4 et 5) : travaux terminés ;
 - Etude hydromorphologique de la Rivière des Galets pour mieux appréhender l'évolution sédimentaire de la rivière et études d'opportunité et de faisabilité du confortement des berges aval : en cours ;
 - Etudes en vue de la mise en œuvre de confortements renforcés (épis 4 et 5 et berge intermédiaire entre ces épis) ;
 - Adaptation du plan d'actions du PAPI (études pour de nouvelles solutions à long terme) ;
 - Note technique sur la réduction de la vulnérabilité au droit des berges avals.
- Elaboration de la stratégie de gestion des inondations : finalisation du cahier des charges ;

- Mise en œuvre d'un système de surveillance à distance des systèmes d'endiguement – Installation des caméras sur les sites prioritaires ;
- Déploiement d'un service d'assistance météorologique commun avec les 5 communes du territoire, permettant d'être alerté 24H/24 et de partager, en gestion de crise, les actions respectives des acteurs (routes fermées, travaux en cours, pose de batardeau) ;
- Mise en œuvre du PAPI Hermitage-Saline les Bains : lancement de la consultation pour les travaux du canal de dérivation et poursuite des études sur la passerelle de l'Hermitage et l'endiguement aval, avec enquête publique foncière ;
- Instruction des demandes d'autorisations des 4 systèmes d'endiguement de classe C.

Perspectives 2026

- Elaborer la stratégie de gestion des inondations : démarrage de l'étude, réalisation du diagnostic ;
- Conforter le système d'endiguement de la Rivière des Galets :
 - Poursuite des études déjà engagées afin de consolider la stratégie à long terme ;
 - Démarrage des travaux de confortement renforcés (Epi 4 + berge intermédiaire entre les épis 4 et 5) ;
- Mettre en œuvre le PAPI Hermitage-Saline les Bains : attribution des marchés et démarrage des travaux sur le canal de dérivation / poursuite des études sur la passerelle de l'Hermitage et l'endiguement aval, avec enquête publique foncière ;

- Conforter l'embouchure des ravines Grand et Petit Etang (volet endiguement) : poursuite des études techniques et environnementales) pour l'obtention des autorisations règlementaires ;
- Reprendre les études pour la réalisation d'aménagements hydrauliques en lien avec la GEMAPI :

- Dévoiement de la ravine Piton Défaud ;
- Lutte contre les inondations sur le secteur de Savanna ;
- Aménagement hydraulique du quartier de la Grande Fontaine ;
- Rétablissement de la continuité hydraulique d'un bras de la ravine Fleurimont.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Nombre de ml surveillés et/ou entretenus sur les ouvrages de débordement de ravines	15 km	28,7 km (visites post Garance)	15 km
Nombre de ml surveillés et/ou entretenus sur les ouvrages littoraux	665ml ml	665 ml	665 ml
Nombre de ml d'ouvrages créés / confortés	+600 ml (canal de dérivation) + 75 ml confortés (épis 5 définitive RDG)	575 ml d'ouvrages confortés	+ 600 ml (canal dérivation) + 210 ml confortés (biseau épi 4 RDG + berge intermédiaire épi 4/5)
Nombre de systèmes d'endiguement de classe B approuvés (surveillance/ niveau de protection/ organisation gestion de crise)	/	3 sur un total de 3 (Rivière des Galets, Route Digue, Hermitage)	/
Nombre de systèmes d'endiguement de classe C approuvés (surveillance/ niveau de protection/ organisation gestion de crise)	4 sur un total de 4 (Lataniers, Balthazar, La Fontaine, Petit et Grand Etang)	4 dossiers déposés en préfecture en décembre 2024 pour instruction DEAL puis approbation	4



Sollicitation et déstructuration du confortement de l'épi 5 de la Rivière des Galets pendant le cyclone BELAL intervenu le 16 Janvier 2024.

METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE DE GESTION DU TRAIT DE CÔTE

L'action de l'intercommunalité est de protéger les populations en minimisant les risques liés à la mer au regard des aléas climatiques (houle australe, cyclone, réchauffement climatique) et des enjeux présents (activités économiques, touristiques et habitations). En ce qui concerne les risques liés à la mer, le territoire dispose de 60 Km de côte, dont 11 Km sont classés en zone très sensible, et 18 Km en zone sensible.

La communauté d'agglomération a validé, en 2023, sa Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte dont la mise en œuvre du plan d'action a démarré en 2024, et prévoit de :

- prendre la co-gestion des ouvrages communaux existants, contribuant à la lutte contre l'érosion

marine, fixant le trait de côte et en contact avec le milieu marin, tels que l'enrochement de l'esplanade des Roches Noires, l'enrochement de part et d'autre du port de Saint-Leu, les épis d'embouchures des ravines Petit et Grand Etang ainsi que La Fontaine : ces ouvrages feront l'objet de diagnostics techniques et de régularisations réglementaires ;

- faire du Territoire de l'Ouest le chef de file en matière de gestion sédimentaire ;
- coordonner les actions du Territoire de l'Ouest sur les enjeux d'intérêt public et accompagner des projets d'initiative privé coordonnés.

Bilan 2025

- Elaboration des projets de Plans Globaux des Sédiments sur les secteurs prioritaires (Saint-Gilles, Saint-Leu centre-Nord) ;
- Réalisation du diagnostic technique des ouvrages maritimes repris en co-gestion ;
- Etudes préliminaires de maîtrise d'œuvre pour une solution de confortement à moyen terme (4-5 ans) de l'esplanade des Roches Noires sur un périmètre élargi ;
- Confortement embouchure ravines Grand et Petit Etang (volet épis maritime) – Réalisation des études environnementales : Diagnostic et cadrage réglementaire ;
- Travaux de réensablement de la plage Hermitage Nord, en coordination avec les travaux de revégétalisation de l'arrière-plage, porté par la mairie de Saint-Paul.

Perspectives 2026

- Valider les Plans Globaux des Sédiments sur les secteurs prioritaires (Saint-Gilles, Saint-Leu centre-Nord) ;
- Mettre en place le dispositif d'observation participatif et de sensibilisation au recul du trait de côte – travaux de pose des dispositifs Coastnap sur les 5 Communes pour collecter le plus d'images citoyennes possibles prises par Smartphone ;
- Lancer les études en vue de définir les travaux nécessaires sur les ouvrages maritimes repris en co-gestion ;
- Valider le scénario de travaux et poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour une solution de confortement à moyen terme (4-5 ans) de l'esplanade des Roches Noires sur un périmètre élargi ;
- Réaliser les études environnementales relatives au confortement des embouchures des ravines Grand et Petit Etang (volet épis maritime) : engagement du volet réglementaire et finalisation des études techniques.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
% d'actions engagées sur la stratégie de gestion intégrée du trait de côte (sur 42 sous actions au total)	38 %	50 %	60 %

ORIENTATION

2

VALORISER LA RICHESSE DE LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE

Le Territoire de l'Ouest bénéficie d'une biodiversité très riche avec une partie du Parc National classée au Patrimoine Mondial de l'Humanité, mais aussi avec la présence de milieux aquatiques remarquables comme la Réserve de l'Étang de

Saint-Paul labellisée RAMSAR, la Zone Humide de l'Hermitage, la Réserve Marine ou encore les embouchures de ravines.

Valoriser cette biodiversité participe à la préservation des espèces et garantit sa pérennité.

METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2024, le Territoire de l'Ouest a validé sa stratégie de gestion des milieux aquatiques qui a pour ambition de :

- faire du Territoire de l'Ouest l'acteur de la gouvernance au service de la GeMA et producteur de connaissance au service du suivi des milieux, de l'enseignement des acteurs et du respect de la réglementation ;
- participer à l'atteinte des objectifs DCE (Directive Cadre sur l'Eau) pour les masses d'eau superficielles du Territoire de l'Ouest ;
- agir sur les milieux les plus dégradés en restaurant et en conquérant leurs périphéries, en plus des cœurs : conservation, restauration puis reconquête ;
- promouvoir une approche de rétention des eaux dans une logique de préservation du continuum terre mer ;

- gérer l'héritage du passé et poser le Territoire de l'Ouest en pilote de la transition dans la gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE), au bénéfice des milieux humides de l'océan Indien.

La stratégie adoptée vise principalement les milieux aquatiques de la Rivière des Galets, l'Étang Saint-Paul, la Ravine Saint-Gilles, la zone humide de l'Hermitage, les embouchures de ravine, les zones humides des Hauts et nécessite la mobilisation de 3,2 M€ sur 5 ans, au titre de la GeMAPI (en complément des stratégies « Assainissement » et « Trait de côte »), ainsi que du plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang Saint-Paul (RNNESP), et de 4,3 M€ sur 5 ans, hors GeMAPI.

Bilan 2025

- Démarrage de certaines actions de la stratégie de gestion des milieux aquatiques comme l'étude d'opportunité de mise en œuvre, avec les différents acteurs concernés (Fédération de pêche, Etat, Département), d'une brigade de surveillance des cours d'eau pérennes sur la Rivière des Galets et la Ravine Saint-Gilles, afin de sécuriser les usages, limiter le braconnage et garantir les débits légaux ;
- Restauration écologique et pédagogique de la Zone Humide de l'Hermitage : validation du scénario de travaux et finalisation des études ;

Ce premier projet de restauration porté par l'intercommunalité a pour objectif d'en faire un outil de sensibilisation du public à la biodiversité des milieux humides : attribution des marchés et démarrage des travaux ;

- Gestion intégrée des espèces exotiques envahissantes aquatiques sur les plans d'eau de la ravine Hermitage et de la ravine Saint-Gilles : poursuite du déploiement des barrages flottants pour la lutte intégrée ;
- Participation au 1er Carrefour des Gestions outre-mer de l'eau et des déchets ;
- Signature d'une convention de partenariat technique avec le GIP de la Réserve Naturelle

de l'Etang, pour l'intervention d'urgence dans le cadre de la gestion des espèces exotiques envahissantes et des pollutions localisées du périmètre de Saint-Paul.

Perspectives 2026

- Signer la charte des acteurs afin d'impliquer les différents intervenants dans la démarche co-construction collective, dans le cadre de la stratégie de gestion des milieux aquatiques ;
- Lancer l'étude d'opportunité pour la mise en œuvre, avec les différents acteurs concernés (Fédération de pêche, Etat, Département), d'une brigade de surveillance des cours d'eau pérennes sur la Rivière des Galets et la Ravine Saint-Gilles, afin de sécuriser les usages, limiter le braconnage et garantir les débits légaux ;
- Attribuer les marchés et démarrer les travaux de restauration écologique et pédagogique de la Zone Humide de l'Hermitage ;
- Signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le conservatoire du Littoral afin de réaliser des travaux de restauration des milieux aquatiques au droit de l'embouchure de la ravine Trois-Bassins et en lien avec le sentier littoral.



Présentation des actions de préservation des milieux aquatiques dans la cadre du Séminaire international RAMSAR- Mai 2024



Expérimentation des barrages flottants sur la Ravine Hermitage – Avril 2024

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Nombre de m2 de surface de zones humides entretenues	32 460	24 400	32 460
Nombre d'actions en matière de préservation des milieux aquatiques	3	2 actions réalisées (Te Me Um, entretien EEE réalisées), une en cours (REMHOM)	3
Nombre d'actions de sensibilisation	2	4	4

ORIENTATION

3

FAIRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGETIQUE UN AXE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

La décarbonation de notre économie passe par un changement de paradigme dans nos métiers, nos process, nos modes de production. Le défi écologique doit permettre de transformer nos contraintes en opportunités de développement, sans perdre de vue nos particularités tropicales et insulaires.

ÉLABORER LE PLAN CLIMAT AIR ET ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le PCAET 2025-2031 du Territoire de l'Ouest a été adopté le 25 juin 2025, par le Conseil Communautaire du Territoire de l'Ouest, après finalisation de la procédure de consultation et de mise à disposition du public. Il donne au territoire une feuille de route pour les six prochaines années, notamment en matière d'adaptation aux changements climatiques, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de sobriété énergétique. Il s'articule autour de 6 orientations stratégiques et 19 objectifs :

- **Orientation 1** : Développer les mobilités alternatives et décarbonées sur le territoire
- **Orientation 2** : Baisser les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables

- **Orientation 3** : Aménager un territoire résilient
- **Orientation 4** : Orienter notre économie vers un modèle plus durable
- **Orientation 5** : Assurer la préservation de la qualité de l'air
- **Orientation 6** : Faire vivre et mettre en œuvre le PCAET

Cette stratégie s'appuie également sur un programme de 38 actions qui seront mises en œuvre de 2026 à 2031. À terme, le PCAET et son programme d'actions seront intégrés au futur Schéma de Cohérence Territoriale, valant PCAET, le futur SCoT Air Énergie Climat. Ainsi, sa mise en œuvre se poursuivra à travers le futur SCoT AEC.

Bilan 2025

- Suite à l'arrêt du projet de PCAET en novembre 2024, finalisation de la procédure de consultation des Personnes Publiques Associées, de l'autorité environnementale et du public ;
- Réunion publique, le 28 mars 2025 ;
- Consultation du public pendant un mois du 31 mars au 30 avril 2025 ;
- Réponse à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) et aux remarques des citoyens mai 2025 ;
- Approbation du PCAET en Conseil Communautaire le 25 juin 2025 ;
- Engagement de la mise en œuvre du Programme d'actions : préfiguration des réseaux de référents techniques « Air Energie Climat » Communes/ Territoire de l'Ouest et interne de la collectivité ;
- Engagement de la réflexion pour l'élaboration d'un Schéma Directeur des Energies (SDE) (action 5.1 du programme d'actions).

Perspectives 2026

- Organiser, structurer et planifier la mise en œuvre le plan d'action du PCAET ;
- Animer et consolider le réseau PCAET Ouest ;
- Renforcer l'animation du PCAET par la création d'un binôme d'animation et de mise en œuvre du PCAET 2025-2031, interface entre le Territoire de l'Ouest, ses Communes membres ainsi qu'avec les partenaires associés ;
- Lancer l'action 5.1 d'élaboration du Schéma Directeur des Energies (SDE).

INDICATEUR	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Taux d'avancement de l'élaboration du PCAET	100 %	100 %	100%
Niveau d'engagement du programme d'actions	0	5%	10%



METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME D' ACTIONS DU BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (BEGES)

En octobre 2022, le Territoire de l'Ouest a validé son Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre pour une durée de 3 ans. Le BEGES a permis d'avoir une vision globale des émissions de GES du patrimoine et des compétences du Territoire de l'Ouest. Ainsi, les politiques publiques de gestion des déchets (68 % des émissions de GES) et de transports collectifs (23 % des émissions de GES) pèsent pour plus de 90 % des émissions de GES de la collectivité.

En mai 2025, le Territoire de l'Ouest a engagé le renouvellement de son Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES). Cet exercice réglementaire constitue un outil essentiel pour la collectivité,

lui permettant d'évaluer les émissions liées à son fonctionnement et à ses activités.

Au-delà de l'obligation légale, le BEGES s'inscrit dans une démarche volontaire d'amélioration continue : il permet de mesurer l'évolution des émissions par rapport au précédent bilan, d'identifier les principaux postes émetteurs et de définir des leviers d'action pour réduire l'empreinte carbone de la collectivité.

Les résultats de ce nouveau bilan viendront nourrir la mise en œuvre du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et contribueront à orienter les futures actions en faveur de la transition écologique du territoire.

Bilan 2025

- En 2025, le BEGES fait l'objet d'une révision/évaluation. La première phase consistant à analyser le précédent bilan et à collecter les données relatives à l'année 2024, est en cours. La réalisation du BEGES 2025 se poursuivra sur le début d'année 2026. Ces travaux permettront d'actualiser le diagnostic des émissions et de disposer d'une base solide pour définir de nouvelles actions de réduction cohérentes avec le PCAET ;
- Le plan de transition du BEGES validé en 2022 n'a pas donné lieu à une animation formalisée, sa mise en œuvre a pu être portée à travers certaines réalisations du Territoire de l'Ouest qui ont contribué à la réduction des émissions, notamment s'agissant des mobilités douces et de l'optimisation l'usage du numérique.

Perspectives 2026

- Finaliser les travaux du BEGES ;
- Evaluer le plan de transition et l'adapter pour 3 ans en cohérence avec les orientations et objectifs du PCAET ;
- Valider le BEGES ainsi que son nouveau plan de transition ;
- Publier le BEGES sur la plateforme informatique nationale ;
- Animer le plan de transition pour réduire l'impact de la collectivité, en cohérence avec l'action 19.2 du PCAET « Montrer l'exemplarité de la collectivité sur son patrimoine et ses compétences ».

ORIENTATION

4

DÉVELOPPER LA PRATIQUE DES MOBILITÉS DURABLES

Face aux difficultés de circulation, le Territoire de l'Ouest procèdera en 2026 à l'approbation par les Personnes Publiques Associées (PPA) de son Plan de Mobilité 2026-2036, pour un déploiement au 2ème semestre 2026.

En parallèle, l'agglomération amplifie son action

pour proposer une alternative à la voiture individuelle en améliorant les mobilités douces et durables, notamment par la mise en circulation de vélos à assistance électrique supplémentaires, dans le cadre du service Mobi'Ouest.

DÉVELOPPER LA FLOTTE DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE) SUPPLÉMENTAIRES EN LOCATION LONGUE DURÉE ET DÉVELOPPER LES STATIONNEMENTS NÉCESSAIRES

Afin de compléter la flotte de vélos en location longue durée et diminuer le temps d'attente des usagers pour en louer un, il est prévu de mettre en circulation en 2026, 400 vélos à assistance électrique supplémentaires, soit 1 vélo pour 211 habitants, contre 341 actuellement.

Bilan 2025

- Arbitrage et commande de 400 VAE classiques

Perspectives 2026

- Mettre en location des 400 VAE réceptionnés ;
- Commander le solde de 100 VAE sur les 500 prévus dans la nouvelle DSP ;
- Déployer les arceaux vélos et la signalétique y afférant.
- Travailler sur un plan de renouvellement des 1 150 vélos acquis depuis 2021.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Nombre de vélos en LLD	850	650	1 150
Nombre d'usagers sur liste d'attente Mobi'Ouest	1 800	1 840	1 400

AIDE À L'ACQUISITION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)

Allouer une aide à l'acquisition de VAE de 300 euros (500 euros pour les spécifiques) aux habitants du territoire, sans condition de ressources, dans le cadre d'un achat de VAE neuf ou d'occasion chez un professionnel.

Bilan 2025

- 343 dossiers financés

Perspectives 2026

- Reconduire le dispositif d'aide ;
- Mettre en place un questionnaire afin de connaître les usages des VAE sur le territoire.

ETUDE JALONNEMENT VÉLO

Réaliser une étude à l'échelle du Territoire de l'Ouest, faisant l'état des lieux complet des infrastructures cyclables et des jalonnements déjà existants sur le périmètre. En effet, La Réunion et notamment l'Ouest bénéficie, au fil des années, de pistes cyclables supplémentaires, de voies vertes, de zones 30 ou encore de zones de rencontre, tant d'infrastructures qui permettent des déplacements doux plus rapides et plus sécurisés. Le but de cette étude est donc de bien identifier ces dernières et de les faire apparaître au travers d'un plan de jalonnement complet.

Bilan 2025

- Préparation et rédaction du dossier de consultation.

Perspectives 2026

- Lancer et notifier la consultation ;
- Réaliser de l'étude débouchant sur une phase plus opérationnelle.

RANDO-VÉLOS

Il s'agit de proposer au grand public une balade familiale sécurisée de découverte patrimoniale à vélo en sillonnant les 5 communes du Territoire de l'Ouest. L'objectif est de promouvoir l'ensemble du territoire, des Hauts jusque dans les bas, à travers l'usage des modes doux dans la convivialité et la sécurité.

Bilan 2025

- Organisation d'une rando vélo dans les Hauts, le 27 avril 2025, avec 160 participants ;
- Organisation de la rando vélo intercommunale avec deux départs, (La Possession et Saint-Leu) avec près de 500 participants, en août 2025 ;
- Encadrement renforcé et sécurisé des manifestations.

Perspectives 2026

- Lancer un marché global et spécifique pour cette prestation en vue de perfectionner l'organisation ;
- Renouveler la manifestation rando vélo intercommunale en 2026.



ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

ÉLABORATION DU PLAN DE MOBILITÉ DE L'OUEST

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, le Territoire de l'Ouest a la charge d'élaborer un Plan de Mobilité (PDM) qui succède au Plan de Déplacements Urbains 2017-2027 (PDU), qui a fait l'objet d'une évaluation quinquennale fin 2023-début 2024. Ces deux démarches sont menées conjointement.

Accompagné par un bureau d'études, le Plan De Mobilité (PDM) 2026-2036 a été élaboré et arrêté en 2025 par le Territoire de l'Ouest. Il est désormais soumis à l'approbation des Personnes Publiques Associées en 2026.

Bilan 2025

- Finalisation de la phase 3 Plan d'actions ;
- Arrêt du PDM et consultation des personnes publiques associées et de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe).

Perspectives 2026

- Consulter les personnes publiques associées ;
- Démarrer la phase d'enquête publique ;
- Faire approuver le Plan de Mobilité par le Conseil Communautaire ;
- Enclencher les actions du PDM et notamment la création d'un observatoire de la mobilité.



AXE 5

UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DE LA RÉALISATION DES PROJETS

Le Territoire de l'Ouest continue la modernisation et la restructuration de son organisation dans une optique d'efficacité et d'efficience. L'objectif est d'optimiser les outils numériques, les compétences et les moyens humains et financiers, afin d'améliorer les services rendus aux usagers.

FINANCES ET ÉVALUATION

PERFORMANCE COMPTABLE ET PILOTAGE BUDGÉTAIRE

La convention de contrôle allégé signée en 2024 vise à améliorer le délai global de paiement, avec un objectif fixé à 30 jours. Les résultats obtenus en 2025 sur le budget principal affiche un Délai Global de Paiement (DGP) de 27,58 jours à fin décembre, conforme à la cible réglementaire, tandis que les budgets annexes, bien qu'encore au-dessus de cet objectif, enregistrent une trajectoire d'amélioration témoignant de la montée en compétence progressive des services sur ces périmètres.

En 2026, la collectivité poursuivra cette dynamique en engageant la mise en place d'un dispositif de contrôle interne budgétaire et financier, appuyé sur une cartographie des risques et un plan de contrôle. Ces travaux s'accompagneront de la poursuite de la régularisation de l'actif, du renforcement du pilotage des recettes de fonctionnement et des subventions d'investissement, ainsi que la poursuite du déploiement des outils de programmation pluriannuelle, socle indispensable au dialogue budgétaire et aux arbitrages à conduire sur 2027-2029.

TAXE DE SÉJOUR

La cellule de recouvrement, opérationnelle depuis mai 2024, a permis en 2025 de repérer 87 hébergements clandestins, d'enregistrer 530 nouvelles déclarations et de percevoir 2,9 M€ de taxe de séjour. Les contrôles et actions de régularisation ont généré 122 K€ de recettes complémentaires.

En 2026, il est envisagé d'étendre la collecte de la taxe de séjour aux paquebots de croisière effectuant une nuitée à La Réunion. Par ailleurs, le déploiement de la plateforme nationale de déclaration des meublés de tourisme, prévu au plus tard le 31 mai 2026, imposera à l'ensemble des hébergeurs une démarche d'inscription obligatoire que la cellule accompagnera.

FIABILISATION DES BASES FISCALES

Près de 2400 enquêtes ont été réalisées en 2025 sur les locaux commerciaux vacants et les habitations de catégorie 7 et 8, en partenariat avec les communes et la DRFIP. Ces actions ont permis de porter les rôles supplémentaires à 1,8 M€, contre 0,3 M€ en 2024.

En 2026, le suivi des effets des signalements (anomalies CFE, TASCOM, IFER) viendra compléter ce dispositif.

APPUI AUX TERRITOIRES

Le Service Développement des Hauts et Appui aux Territoires (SDHAT) apporte son soutien en ingénierie financière de manière transverse aux directions métiers de l'EPCI d'une part, et aux Communes membres d'autre part, de façon ponctuelle. Un travail d'affinage des procédures

au bénéfice de la concrétisation des projets a été réalisé. 2 axes ont été privilégiés :

- Appui au montage des dossiers de demande de subvention ;
- Suivi intégral des subventions (demande, conventionnement, réalisation).

Bilan 2025

- Demandes de subvention réalisées (dossiers constitués) :

Dispositif financier	Intitulé de l'opération	Direction concernée	Montant prévisionnel HT	Subvention attendue
Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)	PAPI Hermitage : endiguement de la ravine Joyeuse	Eau/assainissement	3 138 000 €	2 667 300 €
	Réalisation du canal de dérivation des ravines Bellevue et des Sables	Eau/assainissement	6 082 725 €	5 170 316,25 €
	Gestion et valorisation des déchets ménagers (abri bacs + bio sceaux + bornes enterrées + conteneurs roulants)	Gestion des Déchets	3 390 712,60 €	2 712 570,08 €
	Transformation des déchets verts - Compost	Gestion des Déchets	1 328 645,50 €	1 062 916,40 €
	Pontons flottants bassin Guézé PPG	RPPO – DTP Cons	625 000 €	500 000 €
	Réhabilitation du parvis de la rotonde	RPPO – DTP Cons	300 000 €	240 000 €
	Modernisation ZA Artisanale du Port (TF : VRD)	Economie Insertion	4 878 658 €	3 969 776 €
	Réhabilitation et extension de l'usine de potabilisation intercommunale de Pichette	Eau/assainissement		10 000 000 €
Office Français de la Biodiversité	Réhabilitation et extension de l'usine de potabilisation intercommunale de Pichette	Eau/assainissement		1 900 000 €
			19 317 352,57 €	
CCT 2024-2027 (ARS Réunion)	Réhabilitation et extension de l'usine de potabilisation intercommunale de Pichette	Eau/assainissement		300 000 €
Office de l'Eau Réunion	Réhabilitation et extension de l'usine de potabilisation intercommunale de Pichette	Eau/assainissement		

Office Français de la Biodiversité	Réalisation d'un schéma directeur intercommunal de l'eau potable	Eau/assainissement	1 128 480 €	312 544 €
Office de l'Eau Réunion	Réalisation d'un schéma directeur intercommunal de l'eau potable	Eau/assainissement		250 000 €
Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI)	Centre animalier intercommunal	Errance animale	6 805 111,63 €	680 511,16 €
	Travaux d'amélioration des déchèteries	Gestion des Déchets	245 760 €	196 608 €
	Plan d'action pour l'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable Impasse Chokas et rue Général Lambert à Saint-Leu	Eau-Assainissement	535 030 €	372 056 €
Pacte d'avenir post Garance	Soutien aux réparations des dommages causé par le passage du cyclone sur les systèmes d'endiguement et ouvrages de protection	GEMAPI	3 707 035,53 €	3 021 192,23 €
Fonds Vert	Programme de gestion des espèces exotiques envahissantes des ravines Ermitage et Saint-Gilles	Eau-Assainissement	280 845 €	193 683 €
Dotations Spéciales d'Investissement Local (DSIL)	Mise en place d'une solution fonctionnelle pour la gestion des déchets sur le port de plaisance de Saint-Gilles.	Travaux-Patrimoine	608 790,63 €	300 000 €
CCT 2024-2027 (FEI – ANS)	Skate Parc de Saint-Leu	DTC - DTP Cons	1 166 463,50 €	466 585,40 €
CCT 24-27 (Région)	Création pôle glisse (Espace Sportif et Culturel)	DTC - DTP Cons	8 000 000 €	3 500 000 €
Totaux			61 538 609,96 €	37 816 058,52 €

Perspectives 2026

- Préparation des dossiers de demande de subvention

Direction concernée	Intitulé de l'opération	Dispositif financier
Eau-Assainissement	Schéma Directeur Eaux Usées, Schéma Directeur Eaux Pluviales Urbaines	Office Français de la Biodiversité, Office de l'Eau
Economie Insertion	ZA Victorine Taïlou	FEDER
	ZA Abdealy Goulamaly	FEDER
	ZA La Saline	FEDER
	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) (Bilan financier) 2023-2025	FSE
Mobilité - Transports	TCSP avenue Rico Carbave	FEDER
Travaux-Patrimoine	Réhabilitation décharge Cocâtre (Trois-Bassins)	FEDER
	Réhabilitation décharge Le Port	FEDER
	Front de mer de Saint-Leu	CCT

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Nombre de dossiers de subvention « montés »	12 max	14	10 max
Nombre de suivis ponctuels	10	10	0
Autres sollicitations (ex : Contrat de Convergence et de Transformation) Segment opérationnelle, pacte d'avenir post Garantie...);	4 max	4	4 max

RESSOURCES HUMAINES

LA STRUCTURATION DES EFFECTIFS AU 31/12/2025

Au 31 décembre 2025, le Territoire de la Côte Ouest emploie 366 agents, représentant l'ensemble des personnels rémunérés sur les budgets principal et annexes de l'établissement.

EFFECTIFS PAYÉS RÉGLEMENTAIRES PAR STATUTS ET CATÉGORIES

La structure d'emploi du Territoire de l'Ouest se distingue par une forte proportion de cadres de catégorie A (33%), caractéristique des communautés d'agglomération exerçant des compétences techniques spécialisées à forts enjeux territoriaux (eau, assainissement, mobilités, aménagement).

CATÉGORIE A 31/12/2025								
Statut/filière	Administrative		Sociale		Technique		Total Catégorie A	
Titulaire	49	72%	1	100%	35	67%	85	70%
Contractuel	16	24%	0	0%	18	33%	34	28%
Collaborateur de cabinet	3	4%	0	0%	0	0%	3	2%
Total	68	100%	1	100%	53	100%	122	100%

CATÉGORIE B 31/12/2025										
Statut/filière	Administrative		Technique		Animation		Police		Total Catégorie B	
Titulaire	27	66%	23	66%	1	100%	1	100%	52	68%
Contractuel	13	34%	12	34%	0	0%	0	0%	25	32%
Total	40	100%	35	100%	1	100%	1	100%	77	100%

CATÉGORIE C 31/12/2025												
Statut/filière	Administrative		Technique		Animation		Police		Sans filière		Total Catégorie B	
Titulaire	58	94%	67	71%	1	100%	3	100%	0	0%	129	77%
Contractuel	4	6%	28	29%	0	0%	0	0%	6	100%	38	23%
Total	62	100%	95	100%	1	100%	3	100%	6	100%	167	100%

Avec 266 agents titulaires (73 %), le Territoire de l'Ouest présente un taux conforme à la moyenne nationale des communautés d'agglomération. Les 97 agents contractuels de droit public (26 %) correspondent à des emplois permanents justifiés par l'absence de cadre d'emplois adapté, des besoins spécifiques ou des remplacements.

Statut toutes catégories 31/12/2025		
Titulaire	266	73%
Contractuel	97	26%
Collaborateur de cabinet	3	1%
Total	366	100%

Répartition par catégorie 31/12/2025		
Catégorie A	122	33%
Catégorie B	77	21%
Catégorie C	161	44%
(CUI-PEC-Apprentis)	6	2%
Total	366	100%

LES CHARGES DE PERSONNEL ET L'ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE PRÉVISIONNELLE 2025-2026

BUDGET	2025	2026	ECART	
	Masse salariale	Masse salariale	Masse salariale	
PRINCIPAL				0,59%
*Autres charges 012 inclus	25 227 594	25 592 843	365 249	
GEMAPI	699 820	522 502	- 177 318	
EAU	544 430	454 628	- 89 801	
ASSAINISSEMENT	430 999	492 461	61 462	
Chapitre 012 Dépenses de personnel	26 902 842	27 062 435	159 593	

La projection de la masse salariale pour 2026 fait apparaître une progression modérée de +0,59 % (Glissement Vieillesse Technicité - GVT : +0,49 %), tous budgets confondus par rapport à la masse salariale prévisionnelle 2025. Cette trajectoire témoigne de la politique de maîtrise engagée par le Territoire de l'Ouest.

Deux facteurs principaux expliquent cette légère hausse :

- L'impact en année pleine des mesures endogènes 2026, notamment la finalisation de la mise en œuvre de la réorganisation des services et le recalibrage du budget des astreintes découlant de l'expérimentation ;
- Un exercice 2026 marqué par une accumulation de mesures exogènes, décidées à l'échelon national, autant de facteurs de pression haussière sur la masse salariale, indépendants des choix de gestion de l'établissement (revalorisation du SMIC, hausse du taux de cotisation CNRACL, obligation de participation à la protection sociale complémentaire des agents).

RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE AGENTS AU 31/12/2025

Rapporté au budget primitif voté au titre des dépenses de personnel, l'exercice 2025 affiche un taux de réalisation de 89 %. Ce taux traduit, d'une part, la rigidité structurelle du marché de l'emploi public local dans les métiers techniques spécialisés (Eau, Assainissement, Gemapi, Travaux et Patrimoine) où les profils de catégorie A et B qualifiés demeurent durablement sous tension sur le bassin d'emploi réunionnais. D'autre part, il confirme une gestion rigoureuse et volontariste du tableau des emplois.

Statut	Masse salariale 2025 (cumul jusqu'au mois de décembre)	Répartition en %
Titulaires	18 000 873 €	75.27 %
Contractuels	5 626 881 €	23.53%
Détachés	183 968 €	0,77 %
Droit Privé	50 794 €	0,21 %
Allocataires	51 490 €	0,22 %
Total	23 914 006 €	100%

DÉTAIL DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION AGENTS AU 31/12/2025

Éléments de rémunération	Masse salariale 2025 (cumul jusqu'au mois décembre)	Répartition en %
Traitement indiciaire des agents publics et rémunération de base des contractuels (droit public/privé)	10 606 922 €	44,35%
Charges	5 990 029 €	25,05%
Primes (IFSE, CIA, Indexation, cherté de vie, majoration)	6 810 808 €	28,48%
SFT	96 343 €	0,40%
Indemnité compensatrice	69 158 €	0,29%
NBI	106 126 €	0,44%
Prestations sociales (mutuelle)	76 000 €	0,32%
Allocation chômage	51 490 €	0,22%
Astreintes	107 130 €	0,45%
Indemnité de résidence	0 €	0 %
Heures supplémentaires	0 €	0 %
Prime d'installation	0 €	0 %
Congés payés	0 €	0 %
Monétisation du CET	0 €	0 %

INDEMNITÉS DES ÉLUS AU 31/12/2025

Le montant total des indemnités de fonction versées aux élus communautaires s'élève à 666 776,07 € pour l'exercice 2025. Ce montant est calculé dans le respect des plafonds légaux et des écrêtements applicables.

AVANTAGES EN NATURE ET AUTRES

Des véhicules de fonction sont mis à disposition du DGS, du Directeur de Cabinet et des Directeurs Généraux Adjoins, en tant qu'avantages en nature soumis à l'imposition sur le revenu et aux cotisations sociales.

TEMPS DE TRAVAIL ET TÉLÉTRAVAIL

L'organisation du temps de travail des agents de l'établissement est fixée dans le Règlement Intérieur Général (RIG) révisé du Territoire de l'Ouest, approuvé le 4 décembre 2023 (délibération N°2023_141_BC_16).

L'expérimentation mise en œuvre le 1er mars 2024, couplée à l'installation d'un logiciel de gestion du temps et de badgeage, a été pérennisée le 8 décembre 2025 (délibération N°2025_176_BC_45).

Le dispositif de télétravail, expérimenté en 2021 et 2022, a été pérennisé le 3 juin 2024 (délibération N°2024_062_BC_34).

ORIENTATIONS RH 2026 ET PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

Dans un contexte de fortes contraintes exogènes sur la masse salariale, les orientations RH du Territoire de l'Ouest, pour 2026, s'inscrivent dans la stratégie pluriannuelle définie dans les Lignes Directrices de Gestion 2024-2027 et visent à :

- Renforcer le pilotage des effectifs et des compétences ;
- Sécuriser et fluidifier les processus de gestion RH ;
- Renforcer l'attractivité de l'employeur public via le développement des compétences, la qualité de vie au travail et l'action sociale ;
- Mettre en œuvre les plans d'actions égalité professionnelle et promouvoir l'inclusion (handicap) ;
- Renforcer la Santé/Sécurité à travers la mise en œuvre du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ;
- Coconstruire une culture managériale commune et affirmée ;
- Poursuivre un dialogue social structuré et apaisé.

SYSTÈME D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE

MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION TECHNIQUE ET PATRIMONIALE

Afin d'améliorer la performance de la Direction des Travaux et Patrimoine et pour le Fonds Mutualisé pour l'Amélioration de l'Habitat, le Territoire de l'Ouest s'engage dans la mise en place d'une solution numérique pour la gestion technique et patrimoniale des travaux à réaliser. Cette solution doit satisfaire à l'opérabilité des connecteurs afin d'assurer le dialogue avec les systèmes existants au sein de l'intercommunalité. S'il s'avère concluant, ce premier déploiement devrait s'ouvrir à d'autres directions supports volontaires.

Bilan 2025

- Déploiement de la solution sur la Direction des Travaux et du Patrimoine et la régie Habitat ;
- Préparation du connecteur avec le système financier (commande).

Perspectives 2026

- Déployer la solution de gestion des moyens généraux auprès de la DMG ;
- Déployer la gestion locative.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Taux de dématérialisation de la gestion technique	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % pour la DTP et FMAH : stock, interventions, mobilité • 30% sur le déploiement aux fonctions moyens et immobilier. 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % pour la DTP et FMAH • Marché en cours de passation et réorganisation interne pour le déploiement des fonctions moyens et immobilier 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % pour la DMG • 50% sur gestion des stocks des directions non couvertes en 2025 • 50% d'avancement sur la gestion locative
Taux d'interconnectivité	<ul style="list-style-type: none"> • 100% des commandes DTP et FMAH sont pré-engagées via le connecteur dans le SI Finances • 50% d'avancement sur le rattachement des immobilisations 	<ul style="list-style-type: none"> • En recette sur le connecteur • Abandon sur les immobilisations – connecteur peu utile. 	<ul style="list-style-type: none"> • 100% des commandes DTP et FMAH pré-engagées via le connecteur dans le SI Finances • Mise en place du connecteur avec la GRU

DÉPLOYER LE PLAN DE GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS

Au-delà des systèmes de gestion documentaire (ZODIAC, KRONOS), il est nécessaire d'asseoir une stratégie de gestion électronique des documents sans rupture dans la chaîne de dématérialisation à des fins d'efficacité et de performance. Cela passe par la mise en place de systèmes complémentaires, de migration technologique, de connecteurs entre

systèmes, mais aussi par un accompagnement des directions dans leurs usages pour que les fonctions de dématérialisation soient utilisées pleinement. Cela se traduira par des délais d'accessibilité réduits, des mises en tâche simplifiée, une amélioration de la collaboration et une gestion accrue de l'hybride (format papier versus électronique).

Bilan 2025

- Expérimentation du parapheur électronique avec signature externe ;
- Amélioration de la mise en signature depuis le système de gestion des courriers ;
- « Ateliers SI » sur certaines directions (exemple : Direction Moyens Généraux Direction des Travaux et du Patrimoine, Direction de l'Eau) ;
- Archivage électronique d'autres flux que les flux automatisés (bandes audios des instances délibérantes) ;
- Expérimentation de l'outil collaboratif Trello (44 utilisateurs).

Perspectives 2026

- Accompagner la Direction du Tourisme et de la Culture pour l'acquisition d'un système de gestion et valorisation du patrimoine culturel, notamment dans le cadre du Label Art et Histoire ;
- Mettre en œuvre la signature externe avec le e-parapheur, la création de marchés dans le système financier via notre outil de rédaction des marchés ;
- Finaliser le plan de dématérialisation de la fonction « actes » par la mise en place d'un système de publication réglementaire des actes, l'assistance à l'archivage électronique de leurs documents et la dématérialisation des actes des ressources humaines ;
- Amorcer des actions d'automatisation du stockage et du système d'archivage électronique : gestion automatisée des dates limites d'utilisation, mise en place des modules de versement et de gestion du tableau de gestion du Territoire de l'Ouest ;
- Procéder à la migration de l'outil de gestion de la documentation ;
- Expérimenter des évolutions de nos applications vers l'intelligence artificielle.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Taux d'avancement projets	70%	80%	<ul style="list-style-type: none">• 90%• Mise en place de la signature externe du parapheur en cours de recette et de qualification

DÉVELOPPER LES MESURES DE PRÉVENTION CONTRE LES CYBER MENACES

Conscient des risques de cybermenaces très agressifs, le Territoire de l'Ouest souhaite renforcer la sécurité de son système d'information et la protection de ses données. Un audit de

sécurité informatique, réalisé en 2024, a permis d'établir un plan d'actions régulier des systèmes d'information, permettant de pallier les faiblesses de nos systèmes.

Bilan 2025

- Réalisation d'une mise à niveau du portail applicatif et du portail extranet afin de préparer la mise en œuvre de la double authentification depuis Internet ;
- Mise à niveau de la plateforme de sauvegarde et des pare-feux internes ;
- Sensibilisation du personnel sur les risques cyber, finalement peu développée et difficilement quantifiable au fil des mois.

Perspectives 2026

- Mettre en place un comité dédié à la gouvernance de la Cybersécurité au sein de la collectivité au plus haut niveau hiérarchique dans le cadre de la conformité réglementaire au NIS2 (Directive Européenne) ;
- Renforcer la sensibilisation du personnel aux risques cyber via des campagnes de phishing et mini tutoriels individuels (acquisition d'un outil dédié) ;
- Mettre en œuvre un EDR/XDR pour la protection renforcée des équipements des utilisateurs finaux (ordinateurs fixes et portables) ;
- Renforcer les accès WiFi sur les sites du Territoire de l'Ouest ;
- Lancer le 4ème audit de sécurité informatique pour permettre d'établir un nouveau cycle de plan d'actions sur les 2 prochaines années afin d'identifier et de pallier les faiblesses de nos systèmes.

TRAVAUX ET PATRIMOINE

ADAPTER LE PATRIMOINE BÂTI AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET RÉDUIRE LA FACTURE ÉNERGETIQUE

Adapter le patrimoine bâti aux changements climatiques et réduire la facture énergétique nécessite une approche globale. Cela inclut la rénovation énergétique des bâtiments pour améliorer l'isolation thermique et réduire la consommation d'énergie. L'installation de systèmes plus durables, tels que les panneaux solaires ou les pompes à chaleur, contribue également à cette adaptation. De plus, la gestion de l'eau et la résilience face aux phénomènes extrêmes doivent être intégrées à l'architecture. Ces mesures permettent non seulement de diminuer l'empreinte carbone, mais aussi de réduire les coûts énergétiques sur le long terme. Ce travail implique un ensemble de mesures structurées et progressives. Voici les principales étapes :

Carnet de santé énergétique et climatique :

La première étape consiste à réaliser un audit énergétique complet du patrimoine bâti. Cela permet d'identifier les sources de déperdition thermique, les points faibles de l'isolation ainsi que les besoins en termes de confort thermique. Un diagnostic de vulnérabilité climatique est également nécessaire pour anticiper les risques liés aux phénomènes climatiques extrêmes (événements cyclonique, canicules, etc.).

Amélioration de l'isolation thermique :

L'isolation est cruciale pour réduire les pertes d'énergie. Il est essentiel d'améliorer l'isolation des façades, des toits et des fenêtres avec des matériaux performants et respectueux de

l'environnement. Cette étape vise à diminuer les besoins en climatisation.

Optimisation des systèmes énergétiques :

Lancement de travaux de réduction de la consommation énergétique avec le remplacement des systèmes de refroidissement traditionnels par des solutions plus efficaces et durables

Autres bâtiments: L'installation de panneaux solaires photovoltaïques pour l'autoproduction d'électricité et de chauffe-eau solaires permet également de réduire la consommation énergétique.

Gestion de l'eau et adaptation aux risques climatiques :

La gestion de l'eau, notamment via la récupération des eaux de pluie et la mise en place de systèmes

de drainage, est essentielle. En plus, il est recommandé d'adapter les structures aux risques climatiques (comme les toitures végétalisées pour la gestion des canicules et des pluies torrentielles).

Suivi et entretien régulier :

Enfin, il est crucial de suivre la performance énergétique à travers des systèmes de gestion intelligente de l'énergie. Un entretien régulier des installations assure leur efficacité et prolonge la durée de vie du bâtiment.

Ces étapes contribuent à une meilleure adaptation climatique tout en réduisant les coûts énergétiques à long terme.

AMÉLIORER LES PERFORMANCES ÉNERGETIQUES DES INFRASTRUCTURES DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET TOURISTIQUES

Améliorer les performances énergétiques des voiries et des ateliers dans les zones d'activités économiques ou encore des infrastructures touristiques consiste à adopter des solutions durables pour réduire la consommation d'énergie et l'impact environnemental. Pour les voiries, cela peut inclure l'installation d'éclairages publics à basse consommation ou solaires, ainsi que l'utilisation de matériaux recyclés pour les infrastructures.

Dans les ateliers, l'amélioration passe par une meilleure isolation thermique, l'utilisation de systèmes de ventilation écoénergétiques, et l'intégration d'énergies renouvelables. Ces actions visent à réduire les coûts opérationnels et à renforcer la durabilité des activités.

Bilan 2025

- Réduction de 22% de la consommation électrique sur les Zones d'Activités Économiques, soit une économie de 33k€ : cela démontre l'efficacité du programme de relamping LED/solaire engagé (41% du parc équipé à ce jour). L'exercice 2025 a marqué une étape déterminante dans la gestion environnementale du patrimoine intercommunal, avec des résultats dépassant significativement les objectifs initiaux ;
- Campagne de mise aux normes des rejets d'effluents sur l'ensemble du patrimoine (ZAE, Pôles de Proximité, campings).

Ces résultats s'inscrivent dans un contexte réglementaire renforcé avec l'obligation légale d'élaboration d'un budget vert pour la prochaine mandature. La Direction du Patrimoine et des Travaux se positionne ainsi comme un acteur clé de la transition écologique territoriale, avec un patrimoine comptant 22 ZAE et 8 sites bâtis représentant un potentiel significatif d'optimisation énergétique et environnementale.

Perspectives 2026

L'année 2026 marque un tournant stratégique avec la structuration d'une démarche à impact écologique mesurable, articulée autour de trois axes prioritaires :

1. Modélisation et pilotage de l'impact écologique :

- Élaborer une matrice à impact écologique qui constituera le référentiel d'évaluation de tous les projets de la future mandature.

Cet outil permettra d'objectiver les arbitrages budgétaires et de contribuer à la construction du budget vert obligatoire, en alignant les investissements patrimoniaux sur les ambitions climatiques du territoire.

2. Planification pluriannuelle à impact (PPI/ PPF) :

Proposer une Programmation Pluriannuelle d'Investissements (PPI) et une Programmation Pluriannuelle de Fonctionnement (PPF) intégrant systématiquement la dimension écologique, s'appuyant sur la finalisation des carnets de santé énergétique du patrimoine (12 ZAE actualisées et 5 nouvelles ZAE en 2026).

Cette planification sera enrichie par une étude d'opportunités de valorisation photovoltaïque menée avec la SPL Énergie sur l'ensemble du patrimoine bâti et foncier.

3. Intensification de la performance énergétique et environnementale par :

- Poursuivre le programme de relamping pour atteindre 55% du parc équipé (475 points lumineux LED/SOLAIRE sur 1059 points), en visant une réduction cumulée de 25% de la consommation énergétique ;
- Etendre le programme de mise aux normes environnementales avec l'équipement de 10 ateliers supplémentaires en systèmes de prétraitement des effluents sur la ZAE de Bras Montvert, et renforcement de la sécurisation de 4 nouvelles ZAE ;
- Optimiser la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) avec la SPL Énergie devrait générer 50k€ de recettes supplémentaires.

Ces orientations positionnent la DTP comme pilote opérationnel de la transition écologique du patrimoine intercommunal, en créant les conditions d'une gestion durable et performante au service du territoire de l'Ouest réunionnais.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Réduction de la consommation énergétique (kWh/m ² /an)	- 10% -146k€	-22% -réduction de 33k€	- 25% cumulées
Nombre de carnets de santé énergétique	15 soit plus de 50% du patrimoine	Lancement du marché avec le prestataire	Mise à jour de 12 carnets de santé des ZAE Création de carnet de santé de 5 ZAE
Nombre de m2 de clos/ couvert isolés	500m2	Lancement du marché pour ex SOGIM	400m2 - SOGIM
Nombre de points lumineux passés en LED ou Solaire sur ZAE	280	435 (+204 pts)	475 - +50pts sur 1059 - 50% de relamping atteint
Valorisation des actions en Certificats d'Économie d'Énergie	100 k€	Lancement d'un CPI avec SPL Energie Réunion sur gestion stock Option	+50k€
Nombre de sécurisation de ZAE réalisées	5 ZAE	5 ZAE	+4 ZAE
Nombre de prétraitement des effluents installés	15 sites	5 sites	+ 10 ateliers ZAE Bras Montvert

COMMANDE PUBLIQUE

POLITIQUE D'ACHAT DURABLE ET RESPONSABLE

Depuis décembre 2016, la communauté d'agglomération a formalisé sa Stratégie du Bon Achat, en collaboration avec les organisations professionnelles regroupées au sein de l'association SBA Réunion. L'objectif principal est de maximiser la participation des savoir-faire locaux dans la commande publique réunionnaise, en faisant de l'achat public un levier de développement des entreprises locales et du territoire.

Consciente des enjeux de la commande publique pour le territoire, le Territoire de l'Ouest a validé, en 2022, un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) qui s'articule autour de trois axes pour renforcer sa stratégie achat :

- un achat performant qui dynamise le territoire : il facilite l'accès des acteurs économiques locaux à la commande publique tout en utilisant celle-ci comme un vecteur d'innovation et de performance ;
- un achat socialement responsable : il favorise une commande publique non discriminante, inclusive et socialement responsable ;
- un achat écologiquement responsable : il prend en compte les impacts environnementaux, promouvant une économie circulaire et la réduction de l'empreinte écologique.

Bilan 2025

647 marchés lancés, dont 507 en consultation de faible montant et 483 marchés ont été notifiés. Par ailleurs, 140 marchés ont été lancés en procédure adaptée ou formalisée. Quatre concessions de service public ont également été en cours de traitement cette année. Enfin, les contrats signés représentent un volume financier d'environ 313 millions d'euros TTC.

- 78 % des marchés ont été attribués aux TPE/PME locales ;
- 37 % des marchés négociables ont fait l'objet d'une négociation ;
- 100 % des appels d'offres intègrent une clause sociale, et 100 % incluent une clause sur l'égalité femmes-hommes ;
- 100 % des consultations comportent une clause environnementale ;
- Organisation d'une "Journée du Territoire" au Salon LOKAL, en septembre 2025, pour présenter les actions de la collectivité et communiquer la programmation des marchés, permettant ainsi aux entreprises locales de se préparer aux consultations.

Perspectives 2026

En 2026, plusieurs actions clés seront mises en œuvre pour améliorer la performance économique, sociale et environnementale de la fonction achat du Territoire de l'Ouest :

- Annualiser la "Journée du Territoire" : une session d'accompagnement pour les entreprises sera mise en place pour les aider à répondre efficacement aux appels d'offres, en ciblant particulièrement les TPE/PME.
- Renforcer la négociation dans les marchés publics, avec un objectif de 40 % de marchés négociés, accompagné de la mise en place d'une base de données des prix fournisseurs pour améliorer le rapport qualité-prix.
- Veiller au verdissement des achats en accord avec les obligations de la loi Climat et Résilience, en prévoyant la prise en compte de l'environnement dans les clauses d'exécution et la prise en compte des caractéristiques environnementales dans les critères d'attribution des marchés.

CONFORTER LA FONCTION ACHAT

L'achat public est un levier stratégique pour les collectivités, car il garantit la mise en œuvre d'une politique publique performante. Un dysfonctionnement dans la gestion des achats peut entraîner des conséquences juridiques pour l'autorité, provoquer un surcoût des dépenses,

ou ralentir, voire compromettre, la réalisation des projets de la mandature. La centralisation de la fonction achat permettrait de générer des gains d'efficacité, d'améliorer la performance, de fluidifier les processus et d'assurer une continuité du service.

Perspectives 2026

- Conforter la fonction achat : clarification de la fonction achat, avec une internalisation partielle des commandes de faibles montants et avenants ;
- Veiller au pilotage rigoureux de la programmation des marchés : garantir une programmation réaliste des marchés pour améliorer le taux de réalisation des investissements et éviter les ruptures de service ;
- Gérer les besoins transversaux : identification et satisfaction des besoins communs à plusieurs directions (cartographie des achats, création d'un catalogue des marchés en cours, tableaux de bord collaboratifs) ;
- Sécuriser juridiquement les commandes de faible montant : identification et encadrement des marchés récurrents pour limiter les risques ;
- Optimiser les achats pour un meilleur rapport qualité-prix : développement de la négociation, mise en place d'une base de données des prix fournisseurs, promotion de l'innovation via le benchmarking et le sourcing ;
- Développement économique et social : ancrer les achats sur le territoire en facilitant l'accès des TPE/ PME à la commande publique et en stimulant la croissance des entreprises locales ;

- Accompagner les directions opérationnelles : soutien dans l'exécution de leurs marchés pour une meilleure performance avec la mise en place d'une assistance à la commande publique ;
- Partager une culture commune de l'achat : renforcer la collaboration et la mutualisation au sein des équipes pour une vision stratégique unifiée de l'achat public ;
- Formaliser trois guides pratiques :
 - un guide sur le sourcing afin de permettre aux acheteurs de mieux appréhender les forces et faiblesses des acteurs économiques notamment du territoire ;
 - un guide des critères environnementaux pour intégrer des pratiques durables ;
 - un guide des critères sociaux pour promouvoir des clauses favorisant l'insertion professionnelle et l'égalité femmes-hommes.

Ces actions stratégiques visent à renforcer la commande publique en tant que levier de développement durable, tout en soutenant l'économie locale et en intégrant des pratiques responsables.

Indicateurs	Cibles 2025	Bilan 2025	Cibles 2026
Nombre des marchés lancés	800	647	700
Nombre des marchés notifiés	800	483	700
Pourcentage des marchés attribués aux TPE/ PME	80%	78%	80%
Pourcentage des appels d'offres intégrant une clause sociale	100%	100%	100%
Pourcentage des procédures(hors commandes directes) ayant une clause environnementale	80%	100%	90%
Négociation dans les marchés publics (% des marchés négociables)	40%	37%	40%

MOYENS GÉNÉRAUX

MODERNISATION DU PARC AUTOMOBILE

Le parc automobile du Territoire de l'Ouest se modernise pour pallier les défaillances mécaniques et réduire l'empreinte carbone de la flotte. Le remplacement des véhicules thermiques par des modèles à faibles ou très faibles émissions de CO2 est donc une priorité.

Bilan 2025

• Rajeunissement de la flotte de véhicules du parc automobile :

- 12 nouveaux véhicules acquis dans l'année dont 3 remplacés :

- 4 électriques
- 4 hybrides
- 4 thermiques dont 1 4x4 dédié pour les missions extérieures dans le cadre des astreintes cycloniques

• Déploiement de 7 bornes de recharge électrique sur tous les sites administratifs (ANSELLIA : 2, exSOGIM : 1, FMAH : 1, BIE : 1, LEADER : 1, LENA : 1).

Perspectives 2026

• Assurer le renouvellement maîtrisé du parc en maintenant une flotte dont l'âge moyen est inférieur à 8 ans, conformément à la durée

d'amortissement, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement.

• Optimiser l'usage des véhicules afin de limiter les acquisitions nouvelles, en renforçant le taux d'utilisation grâce à des plateformes numériques de réservation accessibles sur les sites distants.

• Poursuivre le déploiement des infrastructures de recharge électrique, en cohérence avec l'augmentation progressive du nombre de véhicules électriques mis en service, et en conformité avec les exigences réglementaires liées au verdissement du parc.

• Promouvoir une conduite responsable et économe, en développant des sessions d'écoconduite pour les agents, dans l'objectif d'améliorer l'EcoScore global du parc.

Indicateurs	Cibles 2025	Bilan 2025	Cibles 2026
Nombre de véhicules dans le parc	81 (RPP compris)	84	84
Taux de roulage moyen		8 200 km (Projection)	8 à 10 000 km
Nombre de véhicules de plus de 8 ans (amortissement)	2	4	2
% de Véhicule de moins de 8 ans (durée d'amortissement)	98 %	95 %	98 %
Nombre de véhicules électriques/hybrides	31 dont : - 15 Hybrides 16 Électriques	31 dont : - 15 Hybrides 16 Électriques	43 dont : 21 Hybrides 22 Électriques
% de véhicules à faibles émissions	41%	45%	51%
Bornes de véhicules électriques	4	13	16
Score d'éco conduite (échelle de 0 à 1000 points pour une bonne conduite)	-	750 points	Seuil de bonne conduite à partir de 800 points

OPTIMISATION DU TRI DES DÉCHETS EN INTERNE

Développer et harmoniser les dispositifs de tri des déchets sur l'ensemble des sites administratifs.

Bilan 2025

- Installation d'une armoire de tri pour bouteilles en partenariat avec l'association RÉUTILIZ ;
- Commande de poubelles de tri pour les sites administratifs de Ansellia, et ex-SOGIM ;
- Collaboration avec les services en charge d'assurer la collecte et le recyclage des déchets triés ;
- Sensibilisation du personnel à l'importance du tri des déchets par des campagnes d'information et de formation.

Perspectives 2026

- Installer des nouvelles poubelles de tri ;
- Commander des poubelles de tri pour les sites administratifs restants (LEADER, LENA, FMAH) ;
- Évaluer régulièrement l'efficacité du dispositif de tri : mettre en place des indicateurs de performance pour mesurer l'efficacité du tri des déchets, réaliser des audits périodiques et ajuster les dispositifs en fonction des résultats obtenus.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Nombre de poubelles installées.	21	21	39
Quantité de déchets collectés (en kg)	1 tonne, soit 20kg / semaine	1,3 tonne, soit 25kg / semaine	1,5 tonne, soit 28kg / semaine

SÉCURISATION DE L'ACCÈS DES SITES DU TERRITOIRE DE L'OUEST

Les risques sécuritaires accrus aujourd'hui (vigipirate, vols, etc.) nécessitent un renforcement des modalités d'accès à nos différents sites et bâtiments, recevant du public. Les mesures prises se concentrent principalement sur le contrôle des accès et la garantie de la sécurité pour les utilisateurs et usagers de nos sites administratifs.

Bilan 2025

- Redéfinition de l'accès au siège avec une entrée principale unique, gestion d'accès aux parkings par le service de gardiennage ;
- Contrôle des entrées en format papier par le personnel d'accueil et identification des visiteurs ;
- Installation de caméras sur le site d'Ansellia ;
- Installation d'un accueil physique pour gérer l'accès au site Ansellia.

Perspectives 2026

- Contrôler les entrées avec badge par le personnel d'accueil et identification des visiteurs ;
- Comptabiliser à l'instant « T » le nombre de

personnes présentes au siège, en cas d'évacuation incendie ;

- Créer un sas au niveau de l'accès du parking du sous-sol pour empêcher toute intrusion ;
- Mettre en place la traçabilité des accès aux locaux sensibles (stocks, local serveur) ;
- Effectuer une réorganisation globale du plan d'accès du site d'Ansellia avec un nouveau système de contrôle d'accès ;
- Déployer la vidéoprotection à distance pour le site d'Ansellia afin de pouvoir passer à un véritable centre de contrôle opérationnel au siège du Territoire de l'Ouest.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Taux d'avancement de la mise en œuvre du contrôle des accès au siège	Contrôle des entrées identifiées	Contrôle des entrées en format papier	Numérisation des entrées
Organisation de la gestion des accès sur le site Ansellia	Gestion des accès	Accueil physique et études sur numérisation des entrées	Déploiement de la numérisation
Nombre de caméras installées	18	26	38

INFORMATION – COMMUNICATION

RENDRE LISIBLE L'ACTION DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Faire connaître les projets de la communauté d'agglomération, susciter l'adhésion des habitants et des partenaires, et encourager l'évolution des comportements sont les objectifs principaux de cet axe stratégique. L'enjeu est de partager l'information sur les projets de manière claire et accessible, afin de renforcer la compréhension

et la participation de tous. Au-delà de la simple promotion, la communication vise à donner du sens aux actions publiques, à expliquer les choix réalisés et à faciliter le dialogue avec les parties prenantes. Les messages et contenus sont adaptés aux différents publics, objectifs, et supports.

Bilan 2025

• **Plus de 80 actions et projets ont été médiatisés permettant d'informer la population à travers les médias dont voici les principaux :**

- Les rdv « Zartizan Péi »
- Les Vœux du Président à la presse et au monde économique
- Semaine de sensibilisation à la stérilisation animale sur le Territoire de l'Ouest
- Les festivals (Fifoï, Leu Tempo, Océan, Uita danse, Hors cadre, Opus Pocus...)
- Création du GIP Mafate
- La palette végétale
- Békali
- La pose de la 1ère pierre de l'espace sportif et culturel de l'Ecocité Phaonce
- L'obtention du label Pavillon bleu pour le port de St-Gilles
- Présentation du centre animalier interco
- Le Trail Ecocité
- Grand Boucan
- L'inauguration du Bureau d'Information Touristique à Mafate

- La dénomination des zones d'activités économiques (Abdéli Goulamaly, Victorine Tailou, Yvan Hoareau)
- L'organisation de deux Randos-vélos (des Hauts et interco)
- Le Festival Dann kèr lé o
- Journée Terre et Mer
- Pose de la 1ère pierre de UTEP Port/Possession
- Inauguration du réservoir de Sans Souci
- Lancement du défi foyer zéro déchet
- Inauguration de la boutique Emmaüs
- Accueil de la World Arc
- Globe 40

Perspectives 2026

- Accompagner les directions pour la promotion de leurs projets ;
- Poursuivre les actions et animations de sensibilisation publiques et scolaires.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Nbre d'articles publiés sur le site web	300	221	250
Nbre de posts sur facebook	1 000	790	800
Nombre d'animations publiques et scolaires réalisées	600	693 (fin nov)	600
Nbre de personnes touchées lors des animations	22 000	22 619 (fin nov)	22 000

VALORISER LA MARQUE TERRITORIALE

Ancrée dans le Projet de Territoire de l'agglomération, la nouvelle identité « Territoire de l'Ouest », lancée mi-2023, rassemble les acteurs autour des valeurs de solidarité et de proximité, exprimant la fierté de contribuer au développement de cette région. Cette identité incarne une vision partagée de l'avenir, reflétant notre dynamisme, notre cohésion et notre volonté de progresser ensemble pour relever les défis de demain.

En 2026, il s'agira de poursuivre le déploiement de la nouvelle identité de l'agglomération, de faire rayonner cette marque territoriale, en valorisant les projets, en multipliant les initiatives, et en renforçant l'attractivité de notre territoire. L'objectif est d'ancrer notre engagement envers les usagers à travers des services de qualité, de mettre en lumière le dynamisme du territoire, d'impulser l'innovation, tout en honorant notre patrimoine.

Bilan 2025

Des évènementiels organisés par le Territoire de l'Ouest ou ses partenaires ont permis de mettre en avant le dynamisme et l'attractivité du territoire.

- Les RDU Zartizan Péi
- Le Festival de l'Océan
- Le carnaval Grand boucan
- Le Trail Urbain de l'Ecocité
- Les Randos-vélos
- Les Francofolies
- Le Festival Dann kèr lé o
- Le Festival de la randonnée
- Le Salon lokal
- Leu tempo Festival
- L'ouverture du bureau d'information touristique à Mafate et les animations proposées sur place

aux touristes

- Kromali
- L'accueil de la course Globe 40 et l'animation de son village pendant 3 semaines

Perspectives 2026

- Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie territoriale et de sa feuille de route, notamment avec l'harmonisation des identités visuelles ;
- Mener des actions de consolidation de la marque contribuant au développement économique du territoire, et renforçant son attractivité touristique et culturelle ;
- Participer aux salons et festivals ...

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Nbre de participations festivals, salons,	11	20	12



SECRETARIAT GÉNÉRAL

METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION DÉMATÉRIALISÉE DES ACTES ET UN SYSTÈME D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE (SAE)

Le SAE (ARIANE) assure une gestion maîtrisée et sécurisée de l'information numérique et garantit la préservation et la conservation des documents numériques à valeur probante. Il permet de conserver et de restituer des documents ou des données numériques en garantissant leur authenticité, leur intégrité et leur lisibilité dans le temps. Après une étude mutualisée établissant une cartographie des documents numériques existants et définissant des scénarios de cadrage, une

mission d'accompagnement a permis d'identifier les métiers pilotes, d'initier une politique d'archivage électronique et de présenter des spécifications détaillées.

Le service « Instances Délibérantes », fort de son processus dématérialisé (Gadiamb, Idelibre), 1er métier pilote du SAE, accentue la gestion dématérialisée des actes pour plus de sécurité et de traçabilité.

Bilan 2025

- En 2025, la dématérialisation complète du processus « Instances délibérantes » (signature électronique des convocations, des feuilles d'émargement, des procès-verbaux et des délibérations) a commencé. Priorité a été donnée à des ateliers de cartographie des documents numériques existants auprès de trois directions. Un accompagnement spécifique a été réalisé avec la Direction de la Commande Publique au cours du 2nd semestre pour l'actualisation des processus.

Perspectives 2026

- Procéder à la dématérialisation complète du processus « Instances délibérantes », afin d'aboutir à un archivage électronique des flux Instances ; mise en œuvre effective au 2nd semestre (signature électronique des convocations, des feuilles d'émargement, des procès-verbaux et des délibérations) ;
- Intégrer au système les documents dématérialisés des instances et des finances, avec l'accompagnement de la commande publique ;
- Formaliser la politique d'archivage et ses annexes (déclaration des pratiques d'archivage, contrat de versement et contrat de service).

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Nombre de tableau de gestion actualisé sous la GED (métiers pilote)	2	2	2
Nombre de tableaux de gestion transposés dans le SAE	2	0	2
Document fixant la Politique d'archivage électronique TCO	1 document et ses annexes	reporté	1 document et ses annexes (instances délibérantes)

TRANSFORMER LES PRATIQUES JURIDIQUES PAR L'EXPÉRIMENTATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA DOCTRINE)

L'IA juridique de Doctrine est un outil de recherche qui soutient les juristes dans leurs tâches répétitives et chronophages d'analyse, de recherche juridique et de rédaction afin qu'ils sécurisent leurs positions juridiques et gagnent en productivité. Elle centralise l'information juridique, la contextualise en créant du lien entre les sources, et alerte des évolutions jurisprudentielles et législatives pertinentes en

temps réel. Son option 'Doctrine Flow' se positionne comme un copilote stratégique pour les dossiers contentieux grâce à la génération automatique de contre-arguments. Après échange avec les services des cinq communes membres, une mutualisation d'abonnement à ce service d'appui juridique et contentieux pourrait être envisagée.

Bilan 2025

- Lancement d'un sondage auprès des communes membres, pour un abonnement mutualisé à l'IA-Doctrine. À la suite de démonstrations en ligne de l'outil, les services municipaux ont donné un avis favorable à une mutualisation. Toutefois, compte-tenu du fort enjeu de sécurisation des données lié à l'utilisation de l'IA, la gouvernance du projet a été confiée à la Direction des Systèmes d'Informations et du Numérique (DSIN). La contractualisation a été lancée pour une expérimentation au sein des services communautaires en 2026.

Perspectives 2026

- Expérimenter l'IA-Doctrine par la Direction Juridique : cela permettra d'identifier les bénéfices de son utilisation pour les pratiques juridiques et la gestion des dossiers de contentieux du Territoire de l'Ouest. La mutualisation de cet abonnement à l'ensemble des services des communes membres sera, le cas échéant, proposée à l'issue de cette expérimentation.

INDICATEURS	CIBLES 2025	BILAN 2025	CIBLES 2026
Notification du marché d'abonnement au service d'appui juridique DOCTRINE	1	10/2025 – en cours	mi-2026 ou fin 2026 : abonnement mutualisé

MENER UNE POLITIQUE DE MAÎTRISE FONCIÈRE PERFORMANTE ET GARANTIR DES TRANSACTIONS SÉCURISÉES

Une maîtrise foncière performante et sécurisée impose un suivi efficient des procédures de maîtrise foncière par voie amiable ou forcée, indispensables à la réalisation des projets de l'agglomération. Il convient aussi de s'assurer de la formalisation du transfert patrimonial des biens suivant les transferts de compétences et de suivre les dossiers de régularisation des actes fonciers.

Bilan 2025

• Maîtrise foncière finalisée :

- Mobilités et Transport : finalisation de la maîtrise foncière en vue de la tranche n°1 du TCSP Rico CARPAYE au Port ;
- Acquisition des terrains d'assiette des déchèteries existantes sur la commune de Saint-Paul ;
- PAPI Hermitage Saline-les-Bains phase 1 : finalisation de la maîtrise foncière du projet de canal de dérivation est complète ; la procédure d'expropriation est clôturée ;
- PAPI phase 2 : formalisation d'une 1ère acquisition amiable déterminante pour la suite du projet ;
- Eau et l'Assainissement : régularisation foncière du poste de relevage du port et clôture d'un contentieux historique avec la CCIR ;
- Tourisme et Culture : finalisation de la maîtrise foncière complémentaire pour le BIT Mafate ;
- DUP ECOCITE Cambaie-Oméga : relogement des dernières familles présentes sur site ; et les dernières parcelles restantes sont occupées par 3 opérateurs économiques ;
- ZAC ECOCITE PHAONCE : rétrocession foncière EPFR/TO ; acquisitions amiables des terrains d'assiette des projets ZA Marthe Bacquet, Pôle glisse urbaine, Centre d'hébergement d'urgence, Prolongement de l'axe mixte ;
- Développement économique du territoire : de nombreuses acquisitions amiables ont abouti (emprises de voirie et équipements publics de la zone d'activité Henri Cornu, maîtrise foncière d'une première tranche de la zone d'activités berges de la Rivière des galets, dernières régularisations foncières avant clôture de la ZAC Portail).

• Procédures foncières poursuivies ou initiées

- Mobilités et Transport : lancement de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et des négociations amiables pour les tranches suivantes du projet TCSP Rico CARPAYE ;
 - Prospection foncière en cours pour une déchèterie à la Plaine/bois de nêfles Saint-Paul ;
 - PAPI Hermitage Saline-les-Bains phase 2 : lancement des offres pour des acquisitions amiables et l'expropriation ravine Hermitage aval, ainsi que les servitudes d'utilité publique (SUP) et les autorisations d'occupation pour travaux ;
 - Les régularisations foncières et les modifications de convention de gestion pour l'attribution de droits réels nécessaires aux différents projets de valorisation touristique et culturel, en bonne voie ;
 - Développement économique : lancement des procédures d'acquisition des dernières emprises nécessaires à la réalisation des projets de modernisation des ZA Ivan HOAREAU, ZA Victorine TAÏLOU et ZA Henri CORNU.
- Dans le cadre de la stratégie immobilière : lancement de 5 procédures de préemption ; aucune n'a été menée à terme.

Perspectives 2026

L'année 2026 sera dédiée à la poursuite des procédures de maîtrise foncière, liées aux projets ci-dessous classés par thématique.

AMÉNAGEMENT

- Déclaration d'Utilité Publique (DUP) « Réserves foncières Cambaie-Oméga » : finaliser les procédures de libération des sols. A ce jour, les terrains sont encore occupés par 3 entreprises ;

- DUP « ZAC Ecocité Phaonce » : procéder aux acquisitions foncières pour les projets d'équipements publics ;
- Biens sans maître : incorporer ou renoncer aux biens sans maître relevant de l'EPCI ;
- Centre funéraire : initier la maîtrise foncière.

ECONOMIE

- ZA La Saline : parfaire la maîtrise foncière pour les réseaux humides de la future zone ;
- ZA Abdéali GOULAMALY : procéder à la libération des sols ;
- ZA Ivan HOAREAU, ZA Victorine Taïlou et ZA Henri Cornu Projet Urbain Partenarial (PUP) » : poursuivre la DUP en vue de l'acquisition foncière des dernières emprises pour les voiries et équipements ;
- Lancer diverses préemptions.

TRANSPORTS/MOBILITÉS

- TCSP Rico Carpaye : poursuivre la DUP et les acquisitions amiables ;
- Stratégie foncière sur « Itinéraire Privilégié Raymond Vergès et Avenue du 20 décembre » ;
- Pôle d'échanges Sainte-Thérèse : mettre en place le portage foncier ;
- Lancer la prospection foncière pour un dépôt de bus à La Saline.

GEMAPI

- Travailler sur le transfert des biens relevant de la compétence Gemapi ;
- Poursuivre la DUP et la Servitude d'Utilité Publique (SUP) « PAPI Phase 2 – Ermitage aval »
- SUP des systèmes d'endiguement de classe C (Ravine fontaine, Ravines Grand et Petit étang etc.)

EAU ET ASSAINISSEMENT

- Travailler sur le transfert des biens relevant de la compétence Eau et Assainissement ;
- Lancer la DUP et l'acquisition amiable réservoir Bois de nèfles ;
- Lancer la DUP « Chaîne de Dos d'âne et Sainte-Thérèse » ;
- Procéder à la régularisation foncière des

réservoirs existants (SP1, Piton 800, piton 1000, etc.).

GESTION DES DÉCHETS ET ERRANCE ANIMALE

- Procéder à la régularisation foncière de la déchèterie Pointe des Châteaux ;
- Procéder aux acquisitions amiables pour l'extension des déchèteries de la Marine à Le Port et Thénor à Saint-Leu ;
- Lancer la prospection foncière pour les nouvelles déchèteries des secteurs La Plaine/Bois de nèfles Saint-Paul ;
- Poursuivre la procédure pour la réhabilitation des décharges du Port et de Cocâtre à Trois-Bassins.

PORTS DE PLAISANCE

- Acquérir et libérer les terrains en arrière port du port de la Pointe des galets ;
- Lancer la régularisation du périmètre portuaire de la Pointe des galets.

ETUDES

- Poursuivre les réflexions sur une stratégie de maîtrise foncière plus offensive liées aux outils ci-dessous :
 - Élaboration d'un Schéma directeur immobilier ;
 - Subdélégation du droit de préemption au sein des zones d'activités économiques ou mise en place de Zone d'Aménagement Différé (ZAD) ;
 - Approfondissement des outils de stratégie foncière.

OPTIMISER LA GESTION ET VALORISER NOS ACTIFS IMMOBILIERS

Le Service Immobilier et Foncier porte la stratégie immobilière et assure les missions de « propriétaire immobilier », deux missions essentielles du « Management immobilier ».

La stratégie immobilière se décline d'une part, par une gestion dynamique de l'inventaire patrimonial immobilier, qui regroupe l'ensemble des biens sur lesquels l'agglomération dispose de droits immobiliers personnels ou réels (biens en pleine propriété, mis à disposition, pris à bail,

etc.), et d'autre part, grâce au cadre juridique et réglementaire, appliqué en matière de procédures d'occupation, de grilles tarifaires ou de cahier des charges de location.

La « gestion du propriétaire » englobe la gestion administrative, juridique et financière optimale des actifs immobiliers, et se fait notamment à travers la gestion des occupants ainsi que la gestion courante (impôt, assurance, bornage, conformité et intégrité des biens etc.).

Bilan 2025

- Près de 70 autorisations ou conventions d'occupation temporaire octroyées ;
- Diminution des dépenses relevant de la gestion immobilière : les procédures de dégrèvement fiscal ont permis de ramener le montant des taxes foncières sous la barre des 500K€ ;
- Montant des loyers payés s'élève à 80K€, contre 150K€ en 2024, notamment en raison de l'acquisition des biens immobiliers occupés (déchèteries) ;
- Progression des recettes locatives, hors lots économiques, du fait de la conclusion de nouveaux contrats (Zeop, Albioma etc.) et de la mise en service de la centrale photovoltaïque de Cambaie, générant une recette annuelle de plus de 177K€. En 2025, les recettes totales s'élèvent donc à plus de 560K€ ;
- Régularisation de plusieurs occupations sans titre (services administratifs, pépinière communale etc.). De plus, les situations d'occupation sans titre disposent désormais d'un cadre juridique de régularisation transparent et homogène, adopté par délibération ;
- Amélioration du traitement des demandes d'Autorisation d'Occupation Temporaire (progression continue du processus interne et déploiement des nouveaux formulaires en ligne).

Perspectives 2026

- Intégrer, après la phase de test, l'ensemble de l'inventaire patrimonial immobilier dans le logiciel de gestion patrimoniale (« ASTECH »), afin de disposer d'une connaissance plus fine des caractéristiques de chaque bien immobilier, en croissance constante ;
- Initier des réflexions sur les thématiques globales telles que l'optimisation et l'adéquation des couvertures d'assurances avec les activités pratiquées, ou encore la fluidification des déclarations fiscales en vue d'une taxation au plus juste et au réel ;
- Réviser les grilles tarifaires pour occupation du domaine du Territoire de l'Ouest ;
- Diminuer le délai de traitement des AOT avec le déploiement des états lieux numériques ;
- Lancer le troisième module du logiciel ASTECH pour une gestion locative plus performante (suivi des contrats, des occupants, des loyers, refacturation des charges et taxes) ;
- Poursuivre l'amélioration du cadre contractuel afin de garantir la sécurité juridique des actes de gestion immobilière, en particulier sur les lots économiques, permettant d'offrir un cadre pérenne et sécurisé aux occupants ;
- Mener les procédures de régularisation des situations d'occupation sans titre (une quinzaine), en déclinaison du cadre juridique adopté en 2025.

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT

AXES STRATEGIQUES	Réalisé Avant 2025	2025	2026	2027	2028	TOTAL
1 Réaliser une politique d'aménagement et développement économique ambitieuse	23 109 845	16 232 273	18 744 912	32 118 613	22 251 342	112 456 984
Refonder le projet d'aménagement stratégique du TCO et passer à l'opérationnalité	203 510	81 336	523 000	258 554	266 265	1 332 664
Réaliser les projets structurants du territoire	14 485 609	5 365 771	5 737 580	4 650 733	4 996 430	35 236 122
Mettre en œuvre l'ambition économique de l'Ouest	2 034 866	4 023 253	9 377 761	17 782 360	6 047 997	39 266 237
Développer une stratégie touristique durable et résiliente	6 385 860	6 761 914	3 106 571	9 426 966	10 940 650	36 621 961
2 Offrir des services publics de qualité	40 451 761	11 587 164	28 623 846	56 921 787	58 480 395	196 064 952
Développer une gestion de proximité durable et responsable des déchets et lutter contre l'errance animale	4 898 264	3 831 715	6 849 880	11 879 251	10 239 381	37 698 491
Renforcer l'attractivité et la performance des transports publics et scolaires	1 601 713	970 292	4 237 000	6 924 592	9 076 254	22 809 851
Offrir à la population une eau de qualité	16 247 097	4 812 624	14 223 483	29 245 309	24 452 739	88 981 253
Limiter les impacts des eaux usées sur les milieux	17 704 687	1 972 532	3 313 483	8 872 634	14 712 021	46 575 357
3 Renforcer nos politiques de cohésion sociale et territoriale	3 479 464	3 317 618	1 983 228	3 413 093	3 388 357	12 581 760
Piloter la transformation numérique du territoire au service des citoyens	14 551	0	10 000	77 000	77 000	178 551
Mettre en œuvre les actions et les outils pour la réalisation du Programme Local pour l'Habitat	578 829	186 177	1 455 000	2 864 661	3 138 557	8 223 224
Apporter le rééquilibrage du territoire par le développement des Hauts et par les projets structurants du reste du territoire	19 567	0	355 000	227 033	0	601 600
Faire de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire de véritables leviers pour la création d'emplois solidaires	0	0	0	15 000	15 000	30 000
Faire du territoire Ouest un foyer culturel de référence	2 866 516	131 441	163 228	229 400	157 800	3 548 385
4 Préparer notre territoire aux défis du changement climatique	5 750 990	6 181 692	8 197 670	17 290 357	17 288 449	54 709 158
Protéger les populations exposées aux risques naturels	4 210 438	5 637 334	6 545 000	11 703 677	11 216 038	39 312 487
Valoriser la richesse de la biodiversité du territoire	348 773	74 689	705 000	747 533	773 357	2 649 352
Faire de la transition écologique et énergétique un axe essentiel de développement du territoire	684 849	353 649	424 670	1 042 746	1 053 326	3 559 240
Développer la pratique des mobilités durables	506 929	116 020	523 000	3 796 402	4 245 728	9 188 079
5 Des moyens mobilisés pour la réalisation des projets	12 839 225	20 055 240	13 549 773	9 247 212	9 190 773	64 882 223
Définir le projet de la collectivité et la stratégie de mise en œuvre	12 839 225	20 055 240	13 549 773	9 247 212	9 190 773	64 882 223
TOTAL	85 631 283	54 373 987	71 099 429	118 991 062	110 599 316	440 695 077

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE FONCTIONNEMENT

AXES STRATEGIQUES	Réalisé Avant 2025	2025	2026	2027	2028	TOTAL
1 Réaliser une politique d'aménagement et développement économique ambitieuse	6 602 028	3 374 675	5 328 610	3 022 565	3 134 276	21 462 154
Réaliser les projets structurants du territoire	176 449	209 881	708 170	0	0	1 094 500
Mettre en œuvre l'ambition économique de l'Ouest	212 285	189 825	262 500	457 743	456 291	1 578 644
Développer une stratégie touristique durable et résiliente	6 019 623	2 909 871	4 213 940	2 369 408	2 491 034	18 003 876
Structurer une politique de coopération décentralisée au service du rapprochement des populations et du co-développement	193 671	65 098	144 000	195 414	186 951	785 134
2. Offrir des services publics de qualité	183 782 401	99 240 965	99 876 527	123 958 318	127 349 643	634 207 854
Développer une gestion de proximité durable et responsable des déchets et lutter contre l'errance animale	94 605 828	49 679 661	50 781 527	74 449 950	76 372 606	345 889 572
Renforcer l'attractivité et la performance des transports publics et scolaires	89 176 573	49 561 304	49 095 000	49 508 368	50 977 037	288 318 282
3 Renforcer nos politiques de cohésion sociale et territoriale	7 169 190	4 574 040	6 161 090	7 419 051	8 027 555	33 350 926
Concevoir et mettre en œuvre les outils et actions pour assurer une politique citoyenne de proximité	101 695	0	139 500	50 000	496 463	787 658
Piloter la transformation numérique du territoire au service des citoyens	112 555	84 706	75 000	192 260	196 665	661 186
Mettre en œuvre les actions et les outils pour la réalisation du Programme Local pour l'Habitat	401 401	365 683	1 321 380	309 917	309 917	2 708 298
Apporter le rééquilibrage du territoire par le développement des Hauts et par les projets structurants du reste du territoire	224 900	55 823	252 810	499 677	516 203	1 549 412
Faire de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire de véritables leviers pour la création d'emplois solidaires	2 055 054	1 021 311	1 174 000	2 217 768	2 217 768	8 685 900
Faire du territoire Ouest un foyer culturel de référence	4 273 586	3 046 518	3 198 400	4 149 429	4 290 539	18 958 472
4 Préparer notre territoire aux défis du changement climatique	30 413	187 114	487 950	237 304	262 094	1 204 875
Faire de la transition écologique et énergétique un axe essentiel de développement du territoire	30 000	48 000	204 500	80 479	127 221	490 200
Développer la pratique des mobilités durables	413	139 114	283 450	156 825	134 872	714 675
5 Des moyens mobilisés pour la réalisation des projets	14 226 198	7 803 346	11 650 524	10 302 877	9 260 120	53 243 065
Définir le projet de la collectivité et la stratégie de mise en œuvre	14 226 198	7 803 346	11 650 524	10 302 877	9 260 120	53 243 065
TOTAL	211 810 230	115 180 141	123 504 701	144 940 115	148 033 687	743 468 874



1, rue Eliard Laude BP 50049 • 97822 Le Port cedex

Tél : 02 62 32 12 12

courrier@tco.re



LA POSSESSION | LE PORT | SAINT-PAUL | TROIS-BASSINS | SAINT-LEU